



Rapport sur les conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID-19

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
DATES-CLÉS.....	6
1. DONNÉES SANITAIRES ET DE MORTALITÉ.....	7
1.1. Indicateurs de suivi sanitaire de la Covid-19.....	7
1.2. Analyse des décès.....	12
1.3. Campagne de tests rapides d'orientation diagnostique (TROD).....	14
1.4. Téléconsultations.....	15
2. ÉCONOMIE.....	18
2.1. Chiffre d'affaires.....	18
2.2. Créations et radiations d'établissements.....	20
2.3. Immobilier.....	26
2.4. Aides financières de l'État.....	27
2.5. Commerce extérieur.....	31
2.6. Postes et télécommunications.....	33
2.7. Société des Bains de Mer.....	35
2.8. Taxe sur la Valeur Ajoutée.....	35
2.9. Hôtellerie.....	36
2.10. Événements annulés.....	37
3. EMPLOI.....	38
3.1. Évolution de l'emploi salarié du secteur privé.....	38
3.2. Analyse par secteur.....	41
3.3. Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR).....	43
3.4. Offres d'emploi et embauches.....	46
3.5. Demandeurs d'emploi.....	49
3.6. Interruptions de travail.....	52
3.7. Télétravail et travail à distance.....	54
3.8. Travail à distance et absences liées à la Covid-19 dans le secteur public.....	56
4. TRANSPORTS.....	58
4.1. Transports routiers.....	58
4.2. Autobus.....	59
4.3. Stationnement.....	60
4.4. Transport aérien.....	61
4.5. Réseau ferré.....	62
4.6. Croisières.....	63
4.7. Immatriculations de véhicules neufs.....	64
4.8. Vélos électriques en libre-service.....	65
5. ENVIRONNEMENT.....	66
5.1. Traitement des déchets.....	66

5.2.	Consommation électrique.....	68
5.3.	Consommation d'eau.....	70
5.4.	Pollution sonore	71
5.5.	Qualité de l'air	71
6.	PETITE ENFANCE ET ENSEIGNEMENT	75
6.1.	Petite enfance	75
6.2.	Enseignement préscolaire, primaire et secondaire	75
7.	SÉCURITÉ.....	78
7.1.	Vente de masques	78
7.2.	Sûreté et Force Publiques	79
7.3.	Sécurité numérique.....	82

INTRODUCTION

En date du 5 juin 2020, Monsieur Serge TELLE, Ministre d'État, a sollicité l'IMSEE pour qu'un rapport soit réalisé à l'attention du Gouvernement Princier, sur les conséquences de la crise sanitaire à travers différentes thématiques.

Compte tenu de la période de sollicitation, l'IMSEE s'est fixé pour objectif de mesurer en priorité l'impact de cette crise pour le 1^{er} semestre de l'année 2020, afin d'inclure à la fois la période de pré-confinement, le confinement, et la reprise partielle de l'activité en situation de déconfinement, et d'étudier les variations des indicateurs sur ces trois périodes.

En complément, et lorsque cela a été possible, cette étude met également en perspective les résultats du 1^{er} semestre 2020 avec ceux des années antérieures.

Enfin, pour certaines données, la collecte s'étant poursuivie au-delà du mois de juin, il est apparu opportun de présenter l'ensemble de la période couvrant les données recueillies.

Les thématiques retenues ont été sélectionnées en fonction de leur importance dans ce contexte, ou des effets avérés de la pandémie sur leurs activités. L'IMSEE a également souhaité faire apparaître les aides mises en place par l'État pour soutenir l'emploi et les entreprises, et présente donc, lorsque cela est possible, le degré d'utilisation de ces dernières et leur portée selon les secteurs d'activité.

Ce rapport traite donc, en premier lieu, des données sanitaires et de mortalité, incluant les indicateurs de suivi sanitaire de la Covid-19 (cas actifs et guérisons), l'analyse des décès mais aussi la restitution de la campagne de tests rapides, et de la mise en place de la téléconsultation.

Suivent ensuite :

- Les conséquences sur l'économie, en complément des publications régulières de l'IMSEE¹ sur les indicateurs de la Principauté
- L'emploi dans le secteur privé, les demandes d'emploi et la mise en place du travail à distance, et du Chômage Total Temporaire Renforcé
- Les transports, le stationnement et les immatriculations de véhicules neufs
- L'environnement, par le biais du traitement des déchets, de la consommation d'électricité et d'eau, et de la pollution
- Les conséquences de cette période sur la petite enfance et l'enseignement
- Enfin, la dernière partie traite de la sécurité, et notamment de l'action des services dédiés à la sécurité des biens et des personnes, mais aussi la sécurité numérique et la sécurité sanitaire par le biais du dispositif de ventes de masques mis en place par le Gouvernement Princier pour les employeurs de la Principauté.

Une fois ces thématiques définies, la phase de collecte a fait apparaître la nécessité de recueillir de nouvelles données par rapport à celles habituellement collectées.

Ainsi, l'IMSEE s'est attaché en premier lieu à recueillir les données disponibles au sein des services de l'État, mais aussi auprès des opérateurs privés susceptibles d'apporter des éléments complémentaires. Certaines n'étaient pas disponibles, d'autres n'étaient pas normées, ou encore n'étaient pas compilées à des fins statistiques. En effet, cette période a forcément eu un impact sur le fonctionnement des services de l'État, engendrant une surcharge de travail, une organisation différente mais aussi la gestion de nouvelles missions liées à la crise. Or, et cela est compréhensible, compte tenu du contexte d'urgence, il n'a pas toujours été possible d'anticiper la gestion des données pendant cette période. Aussi, un important travail de traitement et de nettoyage des éléments recueillis a dû être mis en place à posteriori par l'IMSEE, avant la phase d'analyse statistique.

Pour autant, grâce à l'aide et à l'implication de certains opérateurs, cette phase a aussi permis de recueillir des données importantes, jamais collectées auparavant. C'est le cas notamment des données relatives aux décès (Mairie de Monaco), mais aussi de celles détenues par Pôle Emploi.

¹ Cf. Bulletins trimestriels de l'Economie – 1T2020 et 2T2020 – imsee.mc

Enfin, il est important de rappeler que ce rapport n'a pas la prétention de se vouloir exhaustif. Bien d'autres thématiques ont été touchées par cette crise sanitaire, et auraient méritées d'être traitées.

Pour autant, afin de livrer une étude consolidée dans des délais cohérents, nous avons sélectionné les sujets qui nous paraissaient les plus importants, souvent parce que la période inédite du confinement total de la population avait des répercussions importantes sur ces derniers, et pour lesquels les données étaient les plus fiables et les plus représentatives compte tenu de la demande qui nous a été faite.

Par ailleurs, l'analyse des conséquences du confinement est un témoignage statistique qui pourra aussi servir à l'avenir si la Principauté était de nouveau confrontée à une telle situation.

A l'heure où ce rapport est rendu, la période demeure incertaine, l'épidémie n'étant pas endiguée, ses conséquences continuent d'être ressenties sur le plan économique comme sur le plan social, tant en Principauté qu'au niveau mondial, avec chaque jour de nouvelles mesures prises par les gouvernements, pour protéger les populations.

Il est dès lors évident que les conséquences de la COVID-19 se mesureront bien au-delà de la période étudiée ici qui constitue la première phase de l'épidémie en Principauté.

DATES-CLÉS

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

- Le 26 : mise en place de mesures de précaution dans les écoles et crèches, les entreprises, l'Administration / Définition de zones à risques
- Le 28 : 1^{er} cas confirmé à Monaco
- Le 28 : lancement du centre d'appel Covid19 (92 05 55 00)

- Le 11 : interdiction des escales de croisières jusqu'au 30 avril (prolongé ensuite jusqu'en mars 2021)
- Le 12 : 2^{ème} cas confirmé à Monaco
- Le 12 : annulation du Rolex Monte-Carlo Masters
- Le 12 : mise en place du travail à distance
- Le 13 : mise en place de la Cellule Covid19 Entreprises / Interdiction des rassemblements de +100 personnes
- Le 15 : annonce fermeture des lieux recevant du public et non essentiels, des écoles et des crèches
- Le 17 : allocution de S.A.S Le Prince Albert II : annonce des mesures de confinement
- Le 19 : dépêche annonçant que S.A.S Le Prince Albert II a été testé positif à la Covid19
- Le 19 : annonce annulation GPF1
- Le 23 : mise en place du Centre de Suivi des malades à domicile et de la télémedecine
- Le 27 : le confinement est prolongé jusqu'au 15/04
- Le 28 : 1^{er} décès à Monaco
- Le 29 : annonce des dispositifs pour prévenir les violences conjugales pendant le confinement
- Le 30 : 1^{ère} réunion du Comité mixte de suivi Covid19

- Le 1^{er} : RME et Cellule d'Ecoute / Interdiction de licenciement sauf faute grave / recours au télétravail ou travail à distance obligatoire
- Le 2 : le bilan est de 60 cas détectés
- Le 5 : 70 cas
- Le 9 : mise en place de l'APS
- Le 10 : annonce de la poursuite du confinement, jusqu'au 3 mai
- Le 17 : début de la distribution de masques aux résidents
- Le 20 : annulation de l'exposition estivale du Grimaldi Forum
- Le 21 : vote d'un premier Budget Rectificatif de 2020 par le Conseil National/Annonce d'un déficit record de 477,3 M€
- Le 22 : lancement de l'approvisionnement en masques pour les employeurs, par la filière gouvernementale
- Le 27 : allocution de S.A.S le Prince Albert II confirmant le déconfinement au 4/5/2020
- Le 28 : annonce du plan de déconfinement par le Gouvernement

- Le 4 : début de déconfinement : phase 1 : réouverture sous condition de tous les commerces sauf les cafés et restaurants, de l'administration, des lieux de culte, des salons de coiffure, des chantiers publics et privé. Sorties du port autorisées pour les bateaux privés. Hélicoptères privés autorisés. La CAM reprend un service normal
- Le 11 : phase 2 : réouverture partielle des écoles avec une reprise progressive jusqu'au 25 mai (CP, CM2, 6^{ème}, 3^{ème}, 1^{ère} et Terminale)
- Le 19 : début de la campagne de dépistage à destination des monégasques et des résidents, puis des salariés

- Le 2 : phase 3 : réouverture des cafés et restaurants, des musées, plages, salles d'exposition, sports individuels
- Le 5 : la SBM rouvre le Casino
- Le 6 : réouverture sous condition des piscines, aires de jeux et installations sportives urbaines
- Le 12 : cinémas et salles de concert et spectacle
- Le 15 : salles de sport
- Le 19 : annonce du plan de relance par le Gouvernement : nouvelles mesures pour le CTTR, prise en charge des cotisations sociales, CARE, fonds de garantie, renforcement de l'attractivité, développement de l'e-commerce
- Le 26 : annulation du 30^{ème} Monaco Yacht Show
- Le 30 : le bilan est de 103 personnes touchées et de 4 décès



Le 24 : 3 premiers cas en France. Il s'agit des premiers cas en Europe

- Le 14 : 4 500 cas / fermeture des établissements non essentiels
- Le 16 : fermeture des écoles

Le 11 : déconfinement en France

Le 15 : réouverture des frontières
Le 22 : retour à l'école obligatoire en France
- Bilan de 29 813 décès en France pour 195 272 cas confirmés



Le 31 : deux premiers cas

Le 28 : bilan de 21 décès

Le 10 : début du confinement

Le 25 : bilan de 26 384 décès en Italie

Le 4 : déconfinement

Le 3 : réouverture des frontières
Le 30 : bilan de 34 767 décès en Italie pour 240 578 cas confirmés



Le 12 : annonce OMS : nouveau coronavirus identifié à Wuhan (Chine) – décrété urgence mondiale le 30/01

Le 11 : OMS qualifie le Covid19 de pandémie

Le 2 : 1 million de cas dans le monde

Le 4 : annonce du report de l'EXPO 2020 DUBAI

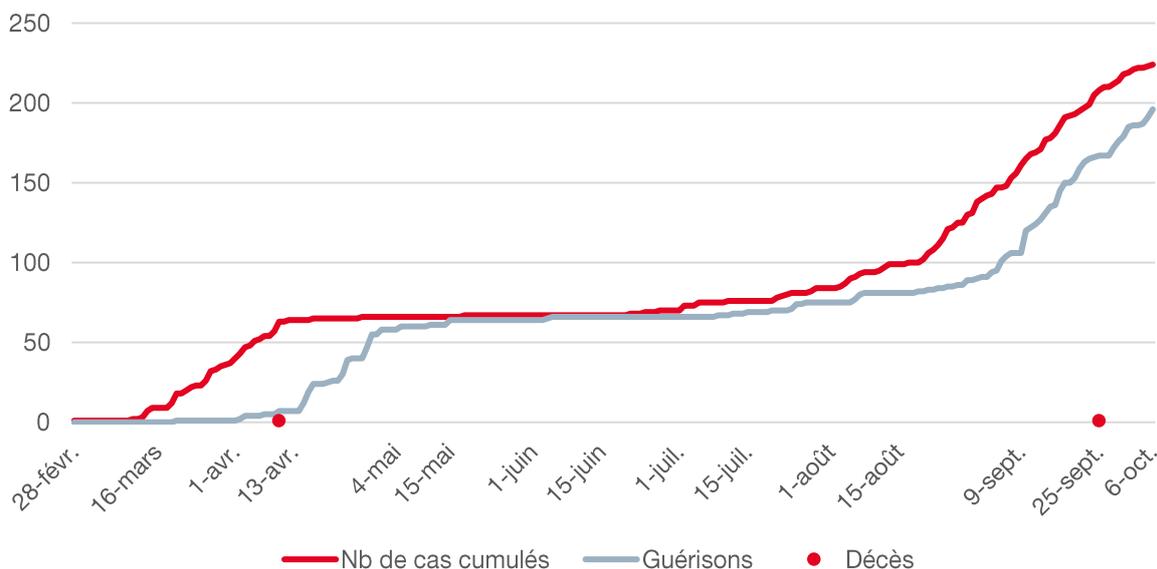
Bilan de 500 390 décès dans le monde pour 2 642 897 cas confirmés

1. DONNÉES SANITAIRES ET DE MORTALITÉ

1.1. Indicateurs de suivi sanitaire de la Covid-19

Les données de suivi sanitaire de la Covid-19 sont arrêtées au 6 octobre 2020. Elles proviennent du Département des Affaires Sociales et de la Santé et regroupent les éléments issus de la Direction de l'Action Sanitaire, du Centre Hospitalier Princesse Grace, de la Cellule de Suivi à Domicile, de la médecine de ville et des laboratoires d'analyses médicales.

Évolution du nombre de cas cumulés de Covid-19 et des guérisons pour les résidents de Monaco



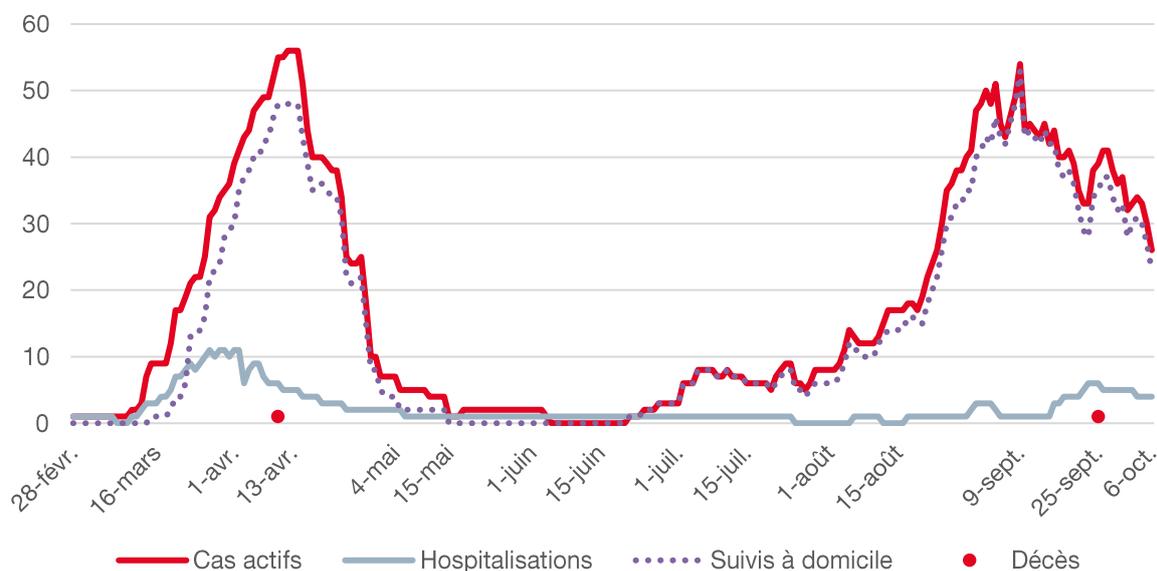
Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Le nombre de cas cumulés a connu une augmentation importante à partir de la mi-mars, avant de stagner entre mi-avril et fin juin. Il repart à la hausse en juin puis accélère nettement à partir d'août pour atteindre 224 cas cumulés au 6 octobre 2020.

Les guérisons suivent la même tendance avec un décalage de quelques semaines.

Deux décès de résidents sont à signaler sur la période étudiée.

Évolution des cas actifs, suivis à domicile et des hospitalisations liés à la Covid-19 pour les résidents de Monaco



Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

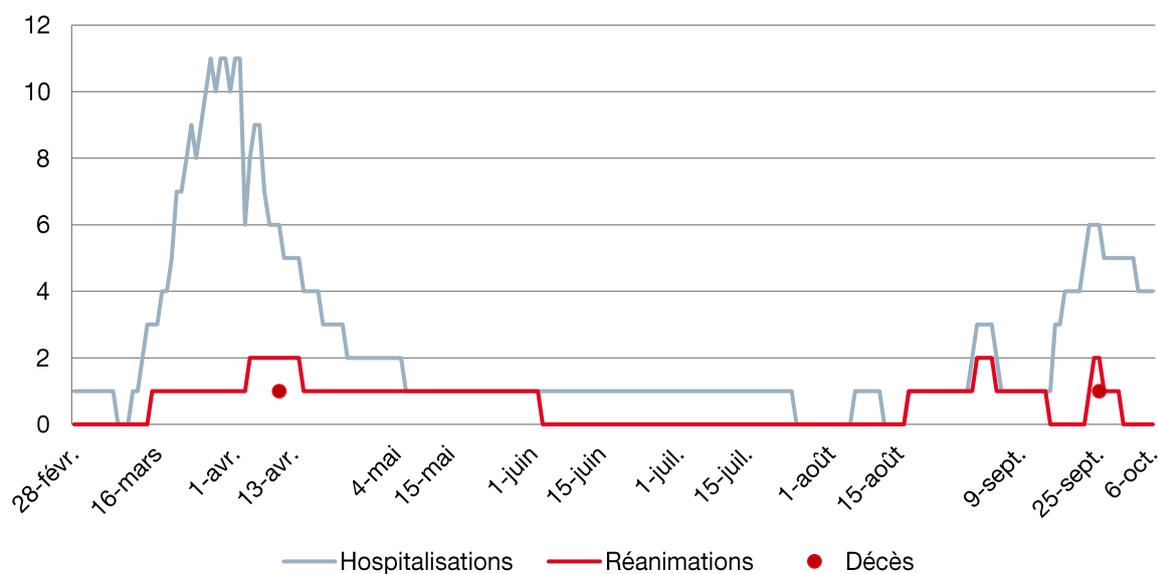
Le nombre de cas actifs¹ est en très nette hausse à partir de la mi-mars et atteint un maximum de 57 personnes entre le 12 et le 14 avril, au premier pic de l'épidémie. Une forte baisse s'ensuit pendant la deuxième quinzaine d'avril, en plein cœur du confinement.

Les cas actifs n'ont ensuite jamais dépassé les 12 individus entre mai et juillet avant de connaître une reprise importante en août. Le second pic est atteint le 9 septembre avec 54 malades. Par la suite, le nombre de cas actifs est sur une tendance légèrement descendante et s'établit à 26 individus au 6 octobre.

Le nombre d'hospitalisations suit la même tendance au premier pic de l'épidémie et jusqu'en juillet. Malgré l'augmentation des cas actifs à partir d'août, les hospitalisations restent à un niveau relativement bas (4 à 6 entre le 18 septembre et le 6 octobre).

¹ Définition nombre de cas actifs : nombre de cas cumulés – guérisons - décès

Évolution des hospitalisations et réanimations liées à la Covid-19 pour les résidents de Monaco



Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

N.B. : Les cas en réanimation sont également comptabilisés en hospitalisation

Le nombre d'hospitalisations connaît un premier pic entre le 26 mars et le 2 avril avec 10 à 11 hospitalisations simultanées, avant de chuter et de se maintenir à un niveau quasi nul (0 ou 1) entre le 6 mai et le 29 août. Elles repartent à la hausse ensuite et concernent entre 4 et 6 individus depuis le 18 septembre.

Le nombre de cas en réanimation n'a jamais dépassé les 2 cas simultanés sur la période considérée.

Indicateurs de suivi de la Covid-19 pour les résidents de Monaco au 6 octobre 2020

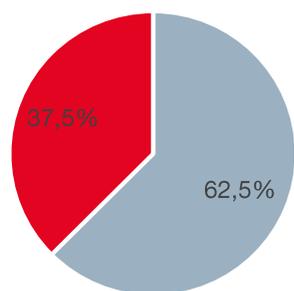
Nb de cas cumulés	224
Part de cas cumulés sur la population résidente	0,6%
Nb d'hospitalisations cumulées	35
Part d'hospitalisation sur le nb de cas cumulés	15,6%
Nb de cas en réanimations cumulés	8
Part de cas en réanimation sur le nb d'hospitalisations	22,9%
Part de cas en réanimation sur le nb de cas cumulés	3,6%
Nb de décès cumulés	2
Part de décès sur le nb de cas en réanimation	25,0%
Part de décès sur le nb d'hospitalisations	5,7%
Part de décès sur le nb de cas cumulés	0,9%

Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

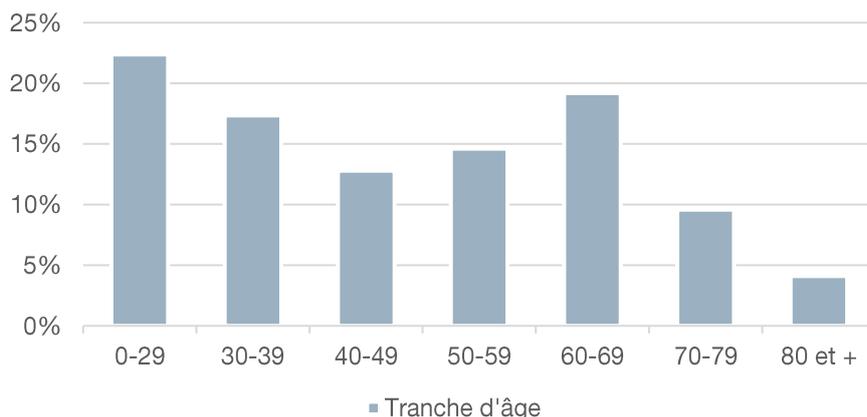
Au 6 octobre 2020, le nombre de cas cumulés atteint les 224 individus, soit 0,6 % de la population résidente.

15,6 % des cas ont nécessité une hospitalisation, soit 35 cas au total, dont 8 cas en réanimation.

Répartition par sexe et par âge des cas de Covid-19



■ Hommes ■ Femmes

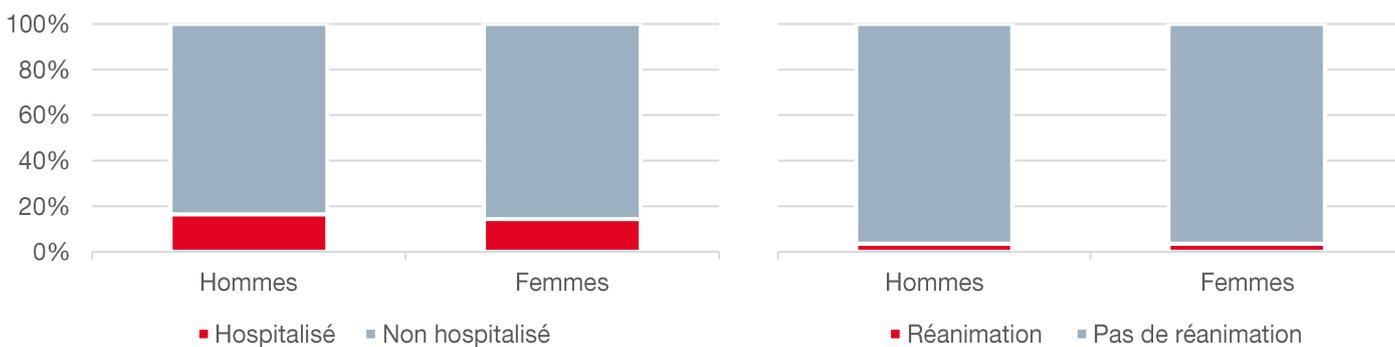


■ Tranche d'âge

Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Plus de six cas sur dix sont des hommes. Plus de 30 % des cas sont âgés de 60 ans et plus et 40 % ont moins de 40 ans.

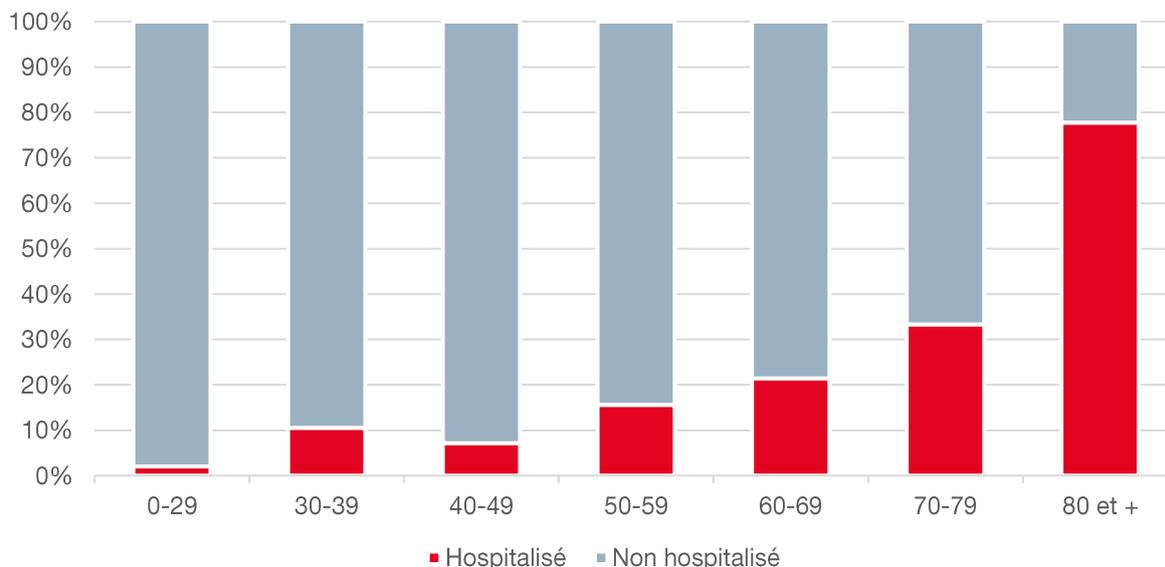
Part des patients hospitalisés et en réanimation selon le sexe



Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

Les hommes sont très légèrement plus souvent hospitalisés que les femmes (16,4 % contre 14,3 %). Hommes et femmes sont autant concernés par la réanimation avec 3,6 % des cas.

Part des hospitalisations selon la tranche d'âge



Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

La part des hospitalisations augmente avec l'âge. Seuls 2 % des cas âgés de moins de 30 ans sont concernés par une hospitalisation contre deux sur dix entre 60 et 69 ans, un tiers entre 70 et 79 ans et plus de trois quarts après 80 ans.

Durées moyennes des indicateurs de suivi de la Covid-19

Durée moyenne de guérison	18,9
Durée moyenne de guérison hors hospitalisation	17,3
Durée moyenne de guérison des cas suivis à domicile	17,1
Durée moyenne des hospitalisations	13,5
Durée moyenne des hospitalisations hors réanimation	8,8

Sources : Département des Affaires Sociales et de la Santé – IMSEE

La durée moyenne de guérison s'établit à 18,9 jours au global, à 17,3 jours pour les cas hors hospitalisation et à 17,1 jours pour les cas suivis à domicile.

La durée moyenne des hospitalisations est de 13,5 jours au global, et est de 8,8 jours pour les patients n'ayant pas fait de séjour en réanimation.

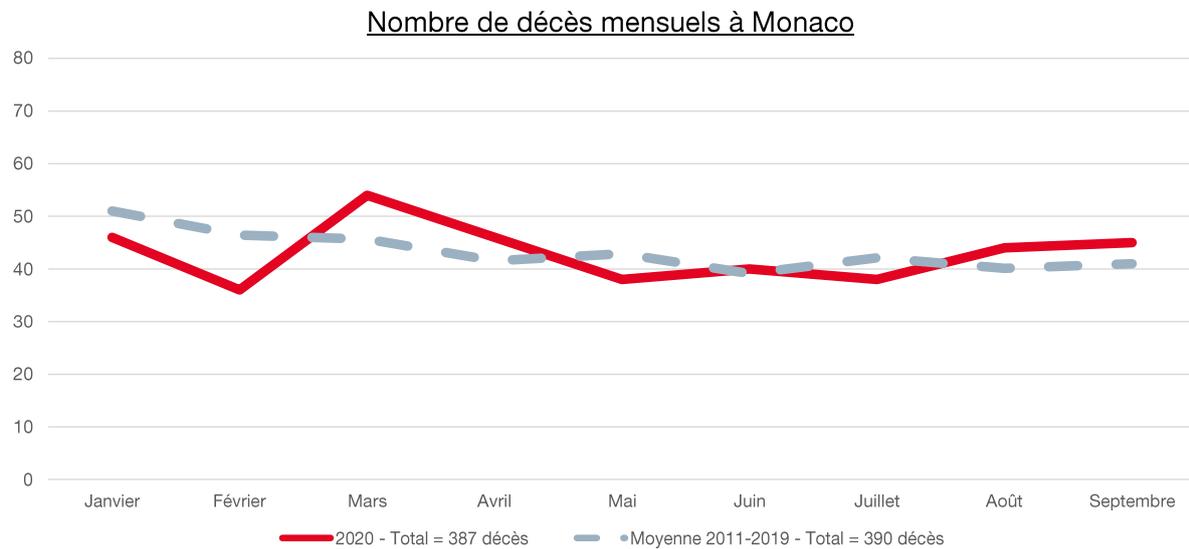
1.2. Analyse des décès

À partir des données issues de l'État Civil de la Mairie de Monaco, la mortalité a pu être étudiée mensuellement entre 2011 et 2020, afin de pouvoir observer un éventuel excédent de décès.

Les résultats restent à interpréter avec prudence étant donné la petite taille des effectifs étudiés.

1.2.1. Analyse des décès à Monaco

Il s'agit ici de tous les décès enregistrés à Monaco, tous lieux de résidence confondus.



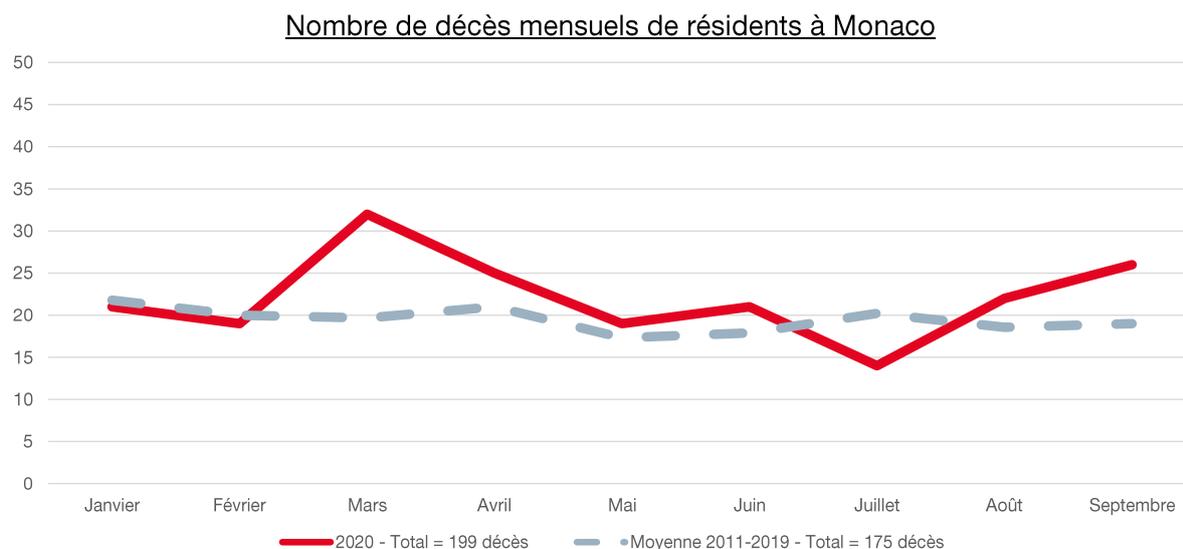
Sources : Mairie – IMSEE

Le nombre de décès totaux enregistrés à Monaco de janvier à septembre 2020 est quasiment au même niveau que la moyenne observée entre 2011 et 2019 (387 contre 390 décès).

Les variations mensuelles en 2020 restent relativement faibles par rapport à la moyenne observée entre 2011 et 2019.

1.2.2. Analyse des décès de résidents à Monaco

Il s'agit ici uniquement des décès de résidents à Monaco. Ne sont donc pas comptabilisés les décès de résidents hors de Monaco.



Sources : Mairie – IMSEE

Il y a eu 199 décès de résidents à Monaco entre janvier et septembre 2020 contre 175 en moyenne entre 2011 et 2019.

Le mois de mars 2020 fait apparaître un excédent d'une dizaine de décès par rapport à la normale 2011-2020.

Comparaison des décès de résidents à Monaco entre mars 2020 et mars 2011-2019

	Mars 2020	Mars 2011-2019
Part des décès d'hommes	46,9%	44,1%
Part des décès de femmes	53,1%	55,9%
Part des décès à l'hôpital	84,4%	*81,3%
Âge moyen au décès	86,8	84,5
Âge médian au décès	88	87
Part des décès ≥ 70 ans	90,6%	88,1%

* calculée sur 2015-2019

Sources : Mairie – IMSEE

L'analyse comparative des données disponibles sur les décès de résidents à Monaco ne fait pas apparaître de différences structurelles significatives entre mars 2020 et mars 2011-2019.

La part des décès d'hommes en mars 2020 est équivalente à la moyenne de long terme, alors que la part des décès à l'hôpital est légèrement supérieure.

En mars 2020, les personnes décédées sont en moyenne âgées de 2,3 ans de plus que la normale (86,8 ans contre 84,8 ans en mars 2011-2019). L'âge médian et la part des décès de 70 ans et plus restent sensiblement identiques à leurs moyennes respectives.

En conclusion, bien que les données fassent apparaître un excédent de décès en mars 2020 par rapport à la normale, les éléments disponibles¹ ne permettent pas directement de l'imputer à la Covid-19.

¹ La cause du décès n'est pas une information disponible via les données de l'État Civil.

1.3. Campagne de tests rapides d'orientation diagnostique (TROD)

Le Gouvernement Princier a mis en place une campagne de tests dits TROD (tests rapides d'orientation diagnostique) entre le 19 mai et le 14 juillet 2020, sur le principe du volontariat (les personnes qui ne le souhaitent pas n'ont pas été testées). Il s'agissait de tests de dépistage sérologique de la Covid-19 auprès de l'ensemble de la population résidente dans un premier temps et de l'ensemble des salariés ensuite. Une personne qui le souhaitait pouvait se faire tester plusieurs fois.

À l'issue de cette première campagne, plus de 36 000 TROD ont été réalisés. Près de 900 (2,4 %) se sont révélés positifs. Plus de 700 ont ensuite été suivis d'un test sérologique afin de déterminer plus précisément la charge virale de la personne et à quel moment elle a croisé le virus. 28,6 % (soit 202) de ces tests sérologiques ont pu ainsi confirmer le TROD initial.

Dans un second temps, les professionnels de santé de ville¹ ont poursuivi la réalisation des TROD à partir du 15 juillet 2020. Ainsi, au 4 septembre 2020, près de 2 000 tests ont été pratiqués dans ce cadre. Moins de 60 sont positifs soit 3,0 %. Sur les 15 tests sérologiques pratiqués par la suite, 3 ont confirmé le TROD initial.

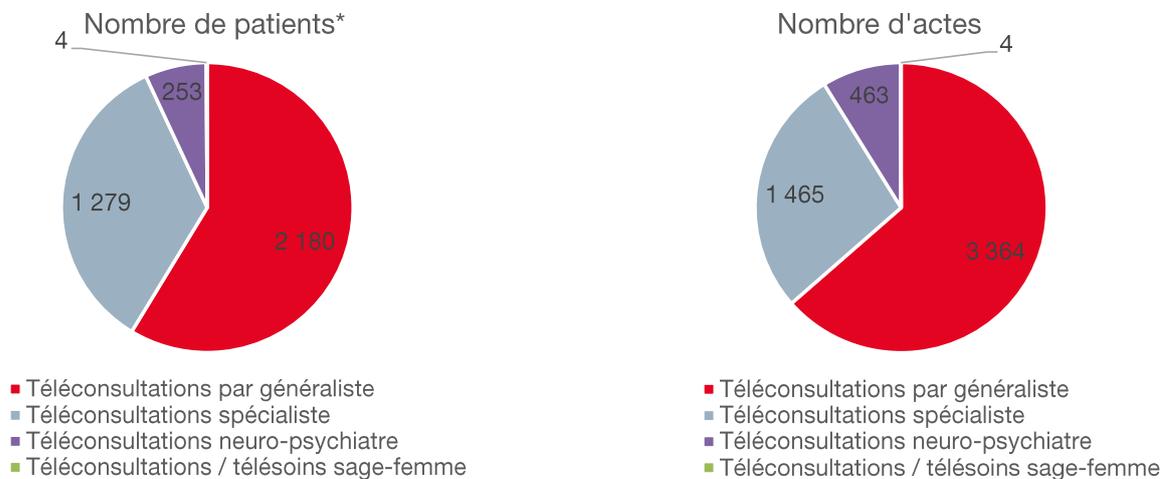
¹ Médecins, pharmaciens et infirmiers

1.4. Téléconsultations

1.4.1. Secteur privé

Les données, issues des Caisses Sociales de Monaco, sont arrêtées au 22 juillet 2020.

Répartition du nombre de patients et du nombre d'actes selon le type de téléconsultation



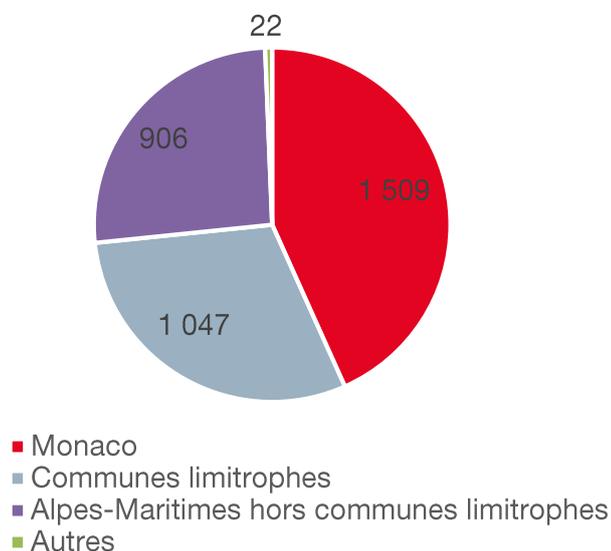
* Un même patient a pu effectuer différentes téléconsultations

Sources : Caisses Sociales de Monaco – IMSEE

Chaque patient a téléconsulté en moyenne 1,5 fois, tout type de téléconsultation confondue.

Six téléconsultations sur dix concernent un généraliste et trois sur dix un spécialiste.

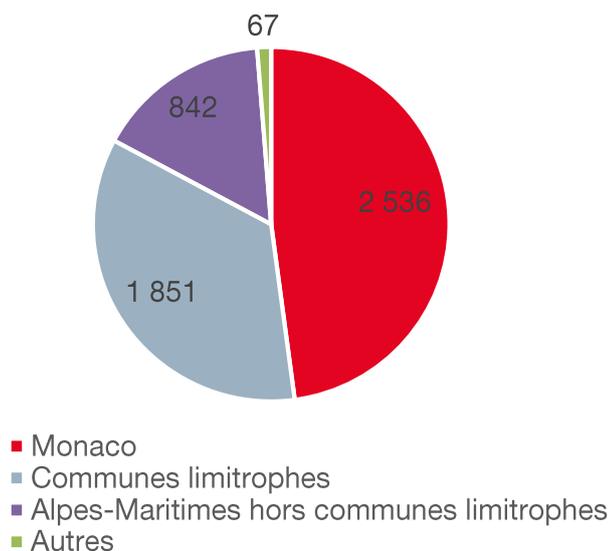
Répartition du nombre de patients selon leur zone géographique de résidence



Sources : Caisses Sociales de Monaco – IMSEE

43 % des patients ayant téléconsulté résident à Monaco et 30 % dans les communes limitrophes.

Répartition du nombre d'actes selon la zone géographique du praticien



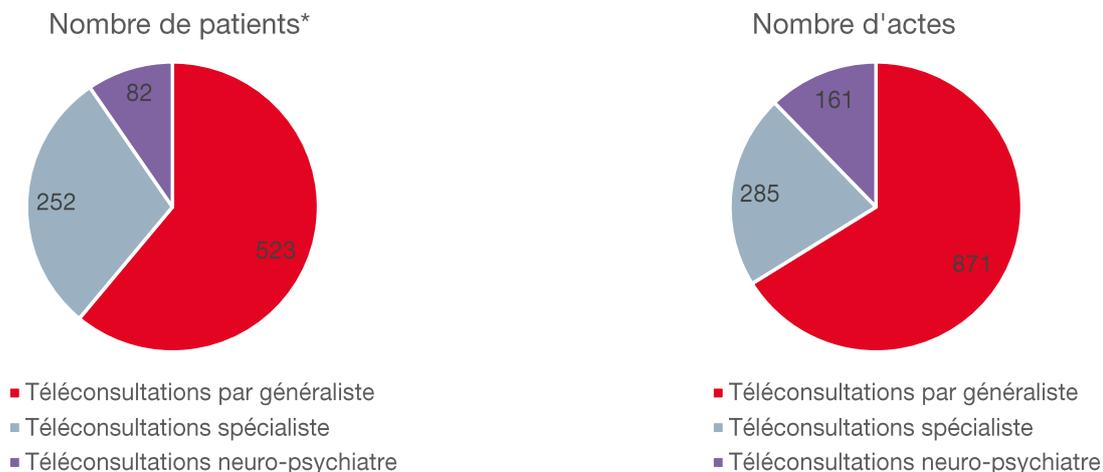
Sources : Caisses Sociales de Monaco – IMSEE

Près de la moitié des actes ont été réalisés par des praticiens exerçant à Monaco et un tiers par des praticiens exerçant dans les communes limitrophes.

1.4.2. Secteur public

Les données, issues du Service des Prestations Médicales de l'État, sont arrêtées au 23 juillet 2020.

Répartition du nombre de patients et du nombre d'actes selon le type de téléconsultation



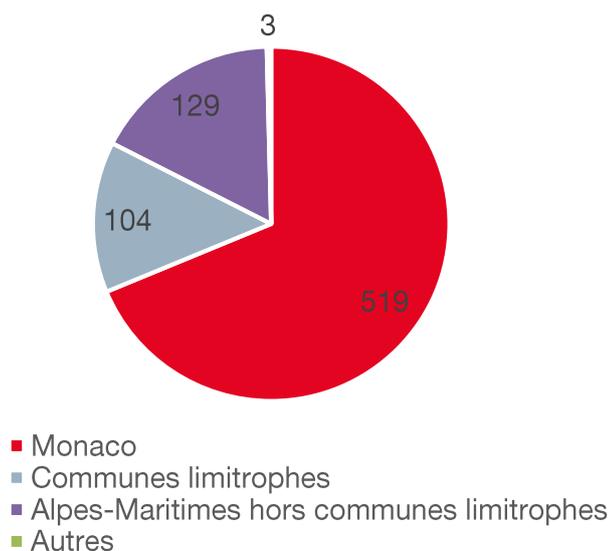
* Un même patient a pu effectuer différentes téléconsultations

Sources : Service des Prestations Médicales de l'État – IMSEE

Chaque patient a téléconsulté en moyenne 1,7 fois, tout type de téléconsultation confondue.

Les deux tiers des téléconsultations concernent un généraliste et deux sur dix un spécialiste.

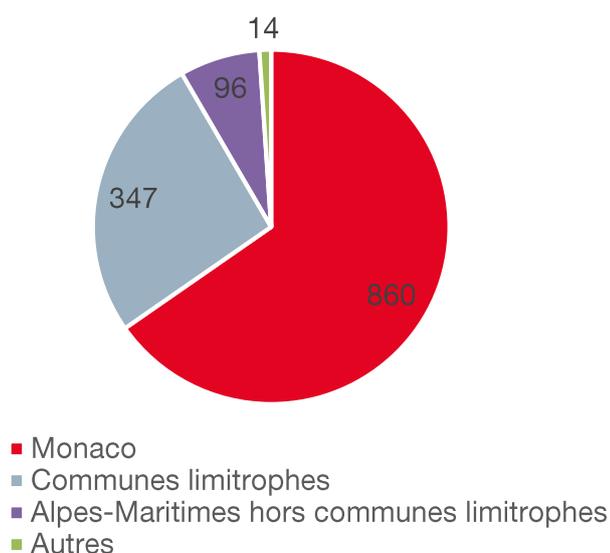
Répartition du nombre de patients selon leur zone géographique de résidence



Sources : Service des Prestations Médicales de l'État – IMSEE

Plus des deux tiers des patients ayant téléconsulté résident à Monaco, 14 % dans les communes limitrophes et 17 % dans les Alpes-Maritimes hors communes limitrophes.

Répartition du nombre d'actes selon la zone géographique du praticien



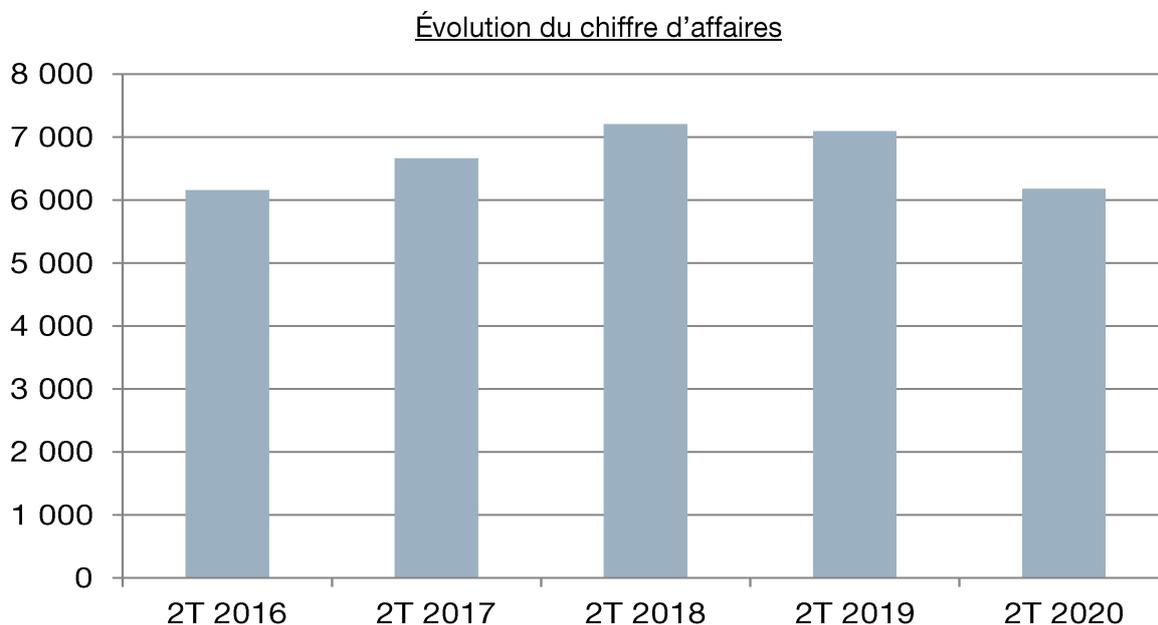
Sources : Service des Prestations Médicales de l'État – IMSEE

Deux tiers des actes ont été réalisés par des praticiens exerçant à Monaco et un quart par des praticiens exerçant dans les communes limitrophes.

2. ÉCONOMIE

2.1. Chiffre d'affaires

A fin juin 2020, le chiffre d'affaires¹ cumulé depuis le 1^{er} janvier de la Principauté, hors Activités financières et d'assurance, diminue nettement et retrouve son niveau de 2016. Après le recul de 84 M€ observé fin mars, la baisse dépasse les 900 M€ (-13 %) à la fin du deuxième trimestre.



Unité : million d'euros

Sources : Direction des Services Fiscaux, IMSEE

Quasiment tous les secteurs sont en repli.

Évolution du chiffre d'affaires par secteur d'activité

	2T 2019	2T 2020	Variation
Act. financ. et d'assurance	904,2	966,5	6,9%
Commerce de gros	2 274,8	1 833,8	-19,4%
Commerce de détail	753,6	574,1	-23,8%
Hébergement et restauration	385,9	155,9	-59,6%
Industrie manuf., extrac. et autres	417,8	321,4	-23,1%
Activités immobilières	407,0	355,3	-12,7%
Construction	904,7	923,8	2,1%
Transport et entreposage	282,2	195,8	-30,6%
Act. scientif. et tech., serv. adm. et de soutien	944,4	1 298,5	37,5%
Autres activités de services	377,4	201,2	-46,7%
Information et communication	300,3	282,7	-5,9%
Admin., enseign., santé et actions sociales	50,0	41,3	-17,4%
Total⁽²⁾	7 098,1	6 183,7	-12,9% ¹

Unité : million d'euros

Sources : Direction des Services Fiscaux, IMSEE

¹ Calculé à partir des déclarations de TVA en période de dépôt

² Le total du chiffre d'affaires n'inclut pas celui des Activités financières et d'assurance. Le chiffre d'affaires étant un indicateur moins pertinent que pour les autres secteurs, il est donné à titre indicatif.

Les grands chantiers (Mareterra, Testimonio II, etc.) ont soutenu le secteur de la Construction dont le chiffre d'affaires augmente légèrement (+19 M€ soit +2,1 %) mais également celui des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien au travers des Activités des économistes de la construction qui progressent fortement (+354 M€ soit +37,5 %). Cependant, dans un même temps, les chiffres d'affaires des Agences de voyages (-80 M€ soit -65,1 %) et des Activités des sièges sociaux (-60 M€ soit -24,6 %) reculent.

Libellé Division	2019	2020	Ecart	%
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	67,2	654,2	586,9	873%
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	243,0	183,1	-59,9	-25%
Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	118,3	126,8	8,5	7%
Activités liées à l'emploi	101,0	88,1	-12,8	-13%
Activités de location et location-bail	84,6	53,2	-31,4	-37%
Activités juridiques et comptables	48,0	46,0	-2,0	-4%
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	81,4	44,0	-37,5	-46%
Act. des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	122,9	42,9	-80,0	-65%
Publicité et études de marché	41,1	25,1	-16,0	-39%
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	23,6	22,0	-1,6	-7%
Enquêtes et sécurité	9,9	9,3	-0,6	-6%
Recherche-développement scientifique	2,9	3,4	0,5	16%
Activités vétérinaires	0,5	0,5	0,0	-3%
Total général en million d'euros	944,4	1 298,5	354,1	37%

Sources : Direction des Services Fiscaux, IMSEE

Tous les autres secteurs enregistrent des baisses plus ou moins marquées de leur chiffre d'affaires.

Le Commerce de gros, qui représentait près du tiers du chiffre d'affaires de la Principauté, recule fortement (- 41 M€ soit -19,4 %) en raison principalement de la baisse des Intermédiaires du Commerce de gros en machines, équipements industriels, navires et avions.

L'Hébergement et la restauration est également un des secteurs les plus touchés. En effet, son chiffre d'affaires diminue de près de 60 % (-230 M€).

Le Commerce de détail recule (-180 M€ soit -23,8 %) pénalisé par les résultats des Autres commerces de détail en magasin spécialisé, comme l'habillement ou les bijouteries et le Commerce automobile. Seul le Commerce de détail en magasin non spécialisé, comme l'alimentation générale ou les supérettes et supermarchés, progresse (+2,1 %).

Libellé Groupe	2019	2020	Ecart	%
Autres commerces de détail en magasin spécialisé	321,7	214,2	-107,5	-33%
Commerce de véhicules automobiles	224,0	171,5	-52,5	-23%
Commerce de détail en magasin non spécialisé	82,3	84,0	1,7	2%
Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés	26,6	22,5	-4,1	-15%
Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé	21,0	19,0	-2,0	-9%
Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé	20,6	16,3	-4,3	-21%
Commerce d'équipements automobiles	14,3	11,5	-2,8	-20%
Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé	14,1	10,6	-3,5	-25%
Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé	12,9	10,4	-2,5	-19%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	8,4	7,2	-1,2	-14%
Entretien et réparation de véhicules automobiles	3,4	2,8	-0,6	-18%
Commerce de détail sur éventaires et marchés	2,5	2,2	-0,3	-11%
Commerce et réparation de motocycles	1,8	1,8	0,0	-3%
Total général en million d'euros	753,6	574,1	-179,6	-24%

Sources : Direction des Services Fiscaux, IMSEE

Les mesures sanitaires ont impacté significativement le secteur des Autres activités de services avec l'annulations de plusieurs grandes manifestations (-176 M€ soit -46,7 %).

Libellé Division	2019	2020	Ecart	%
Activités sportives, récréatives et de loisirs	159,9	73,5	-86,4	-54%
Organisation de jeux de hasard et d'argent	109,2	47,1	-62,2	-57%
Activités créatives, artistiques et de spectacle	64,3	40,8	-23,5	-37%
Activités des organisations associatives	17,7	22,1	4,4	25%
Autres services personnels	22,6	15,2	-7,4	-33%
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	2,5	1,5	-1,0	-40%
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	1,1	1,0	-0,1	-9%
Total général en million d'euros	377,4	201,2	-176,2	-47%

Sources : Direction des Services Fiscaux, IMSEE

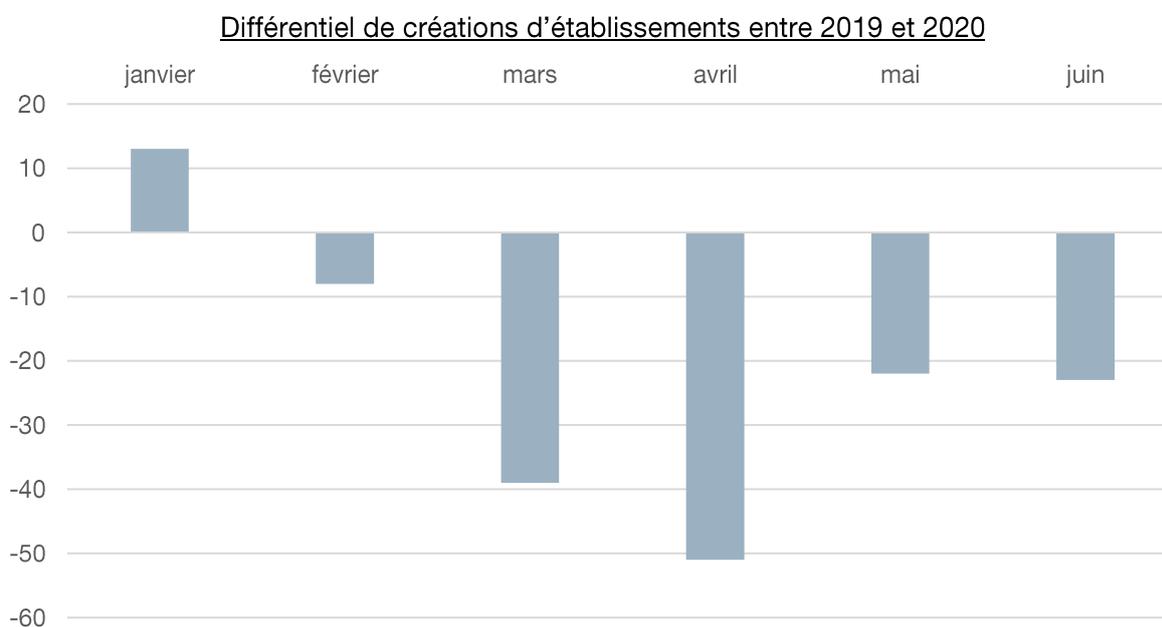
Par ailleurs, la diminution du chiffre d'affaires de l'Industrie (-96 M€ soit -23,1 %) s'explique en grande partie par celle de la Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique et de l'Industrie chimique.

Les Activités immobilières reculent en raison de la baisse des revenus des Locations et exploitations de biens immobiliers propres ou loués.

2.2. Créations et radiations d'établissements

2.2.1. Créations d'établissements

La crise a impacté le nombre de créations d'établissements (-130) sur le premier semestre 2020 (334 contre 464 en 2019).



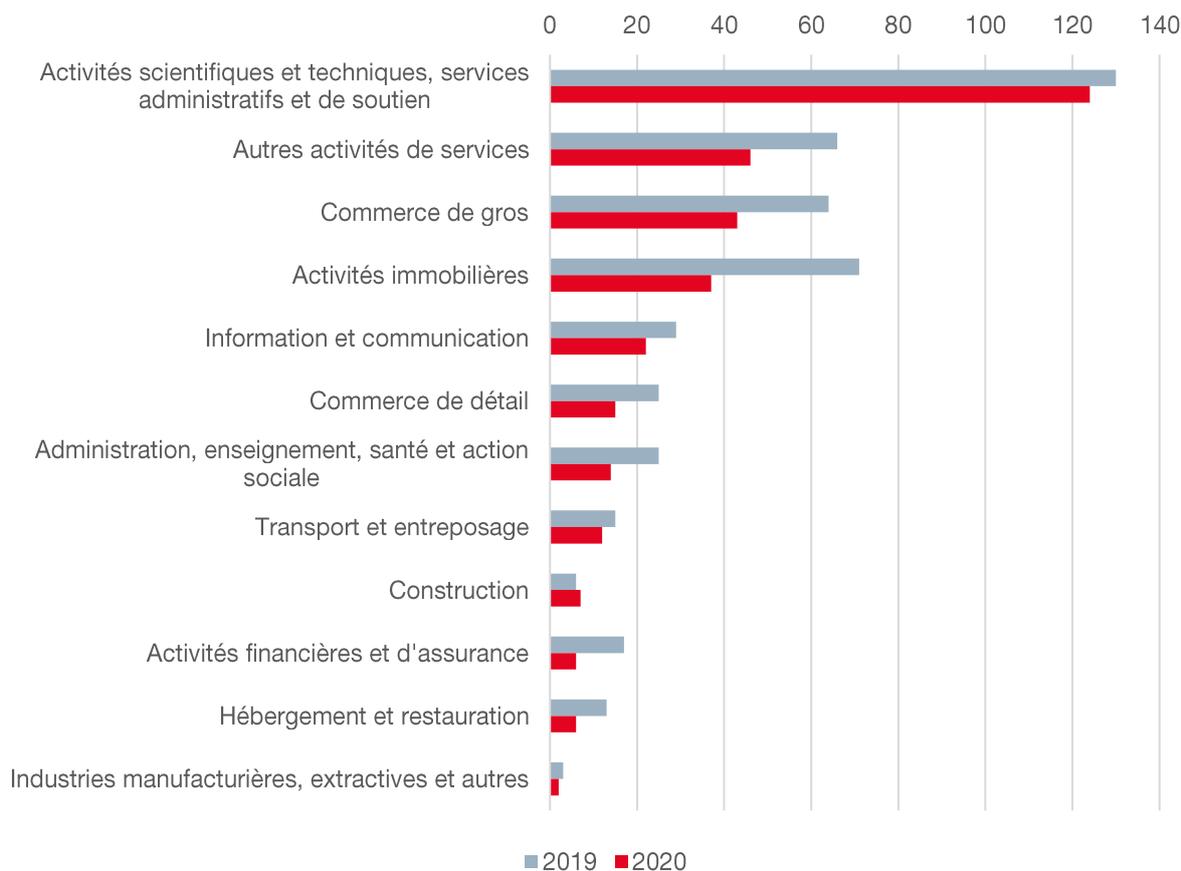
Sources : Direction de l'Expansion Économique, IMSEE

*Lecture : il y a eu 51 créations d'établissements de moins en avril 2020 par rapport à avril 2019.

Le mois de janvier est le seul qui voit son nombre d'établissements créés augmenter (+13). Les autres mois sont en recul, notamment en mars (-39 établissements créés par rapport à 2019) et avril (-51) où l'effet du confinement se fait ressentir. Mai et juin sont également touchés mais dans une moindre mesure (respectivement -22 et -23).

La place des GSA dans la création des établissements :

Nombre de créations d'établissements en 2019 et 2020 par GSA



Sources : Direction de l'Expansion Économique, IMSEE

Sur le premier semestre 2020, les quatre principaux secteurs qui se démarquent sont répartis inégalement mais représentent près de 75 % de la création d'établissements : les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (37,1 %), dans une moindre mesure les Autres activités de services (13,8 %), le Commerce de gros (12,9 %) et les Activités immobilières (11,1 %).

A titre comparatif en 2019, 28 % des établissements créés faisaient partie du secteur des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, 15,3 % des Activités immobilières, 14,2 % d'Autres activités de services enfin, 13,8 % du Commerce de gros. Ils représentaient plus de 70 % de créations d'établissements en Principauté, proportionnellement moins qu'en 2020.

Différentiel de créations 2020-2019

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total GSA
Activités immobilières	0	-8	-2	-7	-12	-5	-34
Commerce de gros	1	-2	-1	-10	-8	-1	-21
Autres activités de services	-2	-1	-14	-8	5	0	-20
Administration, enseignement, santé et action sociale	1	0	-5	-6	-1	0	-11
Activités financières et d'assurance	2	-1	-5	-2	-2	-3	-11
Commerce de détail	2	1	-9	0	1	-5	-10
Information et communication	2	0	-2	-2	0	-5	-7
Hébergement et restauration	0	-3	0	-1	0	-3	-7
Act. scientif. et tech., serv. adm. et de soutien	8	6	-2	-13	-7	2	-6
Transport et entreposage	0	-1	0	0	3	-5	-3
Industries manufacturières, extractives et autres	0	0	1	-1	-2	1	-1
Construction	-1	1	0	-1	1	1	1
Total mensuel	13	-8	-39	-51	-22	-23	-130

Sources : Direction de l'Expansion Économique, IMSEE

Ainsi, en termes de créations d'établissements, certains secteurs ont été touchés plus que d'autres, engendrant une baisse significative entre 2019 et 2020. En avril 2020, il y a eu 13 établissements créés en moins qu'en d'avril 2019 dans les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien. Autre évolution pour le GSA des Autres activités de services qui compte un différentiel de -14 et -8 créations d'établissements en mars et avril. Le Commerce de gros a également été touché avec -10 établissements créés. Dans les Activités immobilières, le mois de mai montre un recul de 12 établissements créés. Enfin, le Commerce de détail a vu son nombre d'établissements créés baisser également avec -9 établissements créés en mars 2020 par rapport à 2019.

Néanmoins, bien qu'il y ait dans certains secteurs une baisse significative du nombre de créations d'établissements entre 2020 et 2019, certains secteurs montrent une forme de résistance avec une perte plus légère dans le nombre total de créations d'établissements à l'instar des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (-6), le Transport et entreposage (-3), les Industries manufacturières, extractives et autres (-1).

Enfin, seul le secteur de la Construction a un solde positif avec un établissement supplémentaire créé.

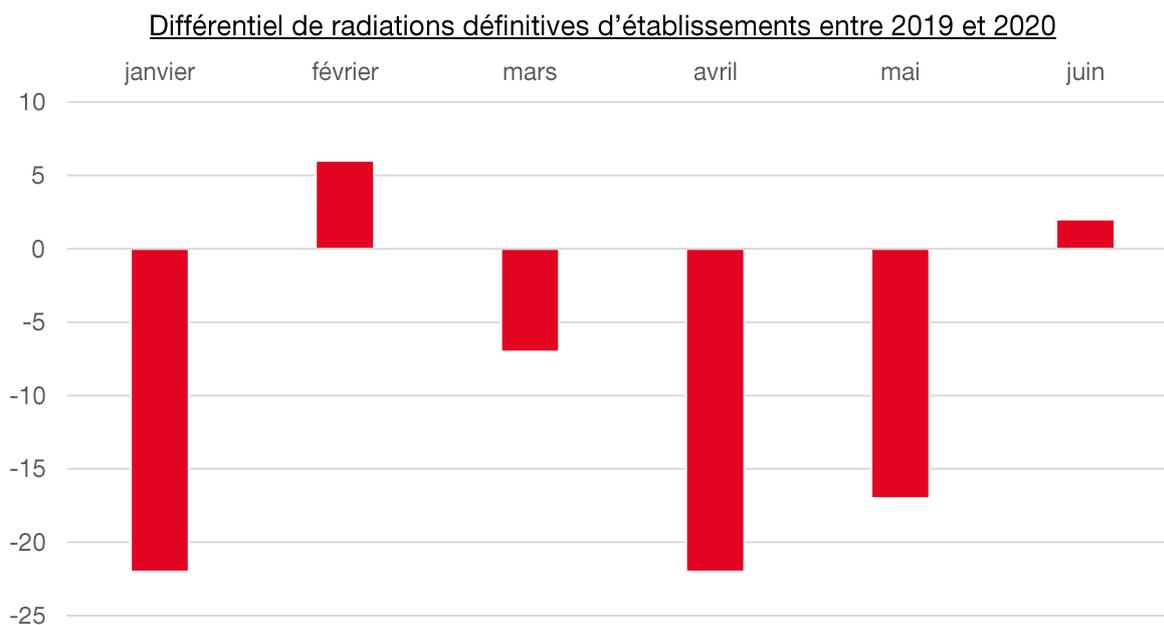
Concernant les secteurs ayant le différentiel de créations le plus marqué entre 2019 et 2020, les Activités immobilières se retrouvent au premier rang affichant un total de 34 établissements en moins. Ce sont surtout les Activités des marchands de biens immobiliers qui perdent le plus passant de 39 établissements créés à 16. Cette baisse est expliquée par la régulation mise en place en janvier 2020 par le Gouvernement Princier, pour cause de surreprésentation de cette activité en Principauté.

Dans le Commerce de gros, et spécialement les Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions et les Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques où il y a eu moins d'établissements créés (respectivement -9).

Enfin, pour le GSA Autres activités de services, la différence est moindre pour les Organisations associatives avec 8 établissements créés en moins.

2.2.2. Radiations définitives d'établissements

Les radiations d'établissements sont moins nombreuses au premier semestre 2020 (268 en 2019 pour 208 en 2020).



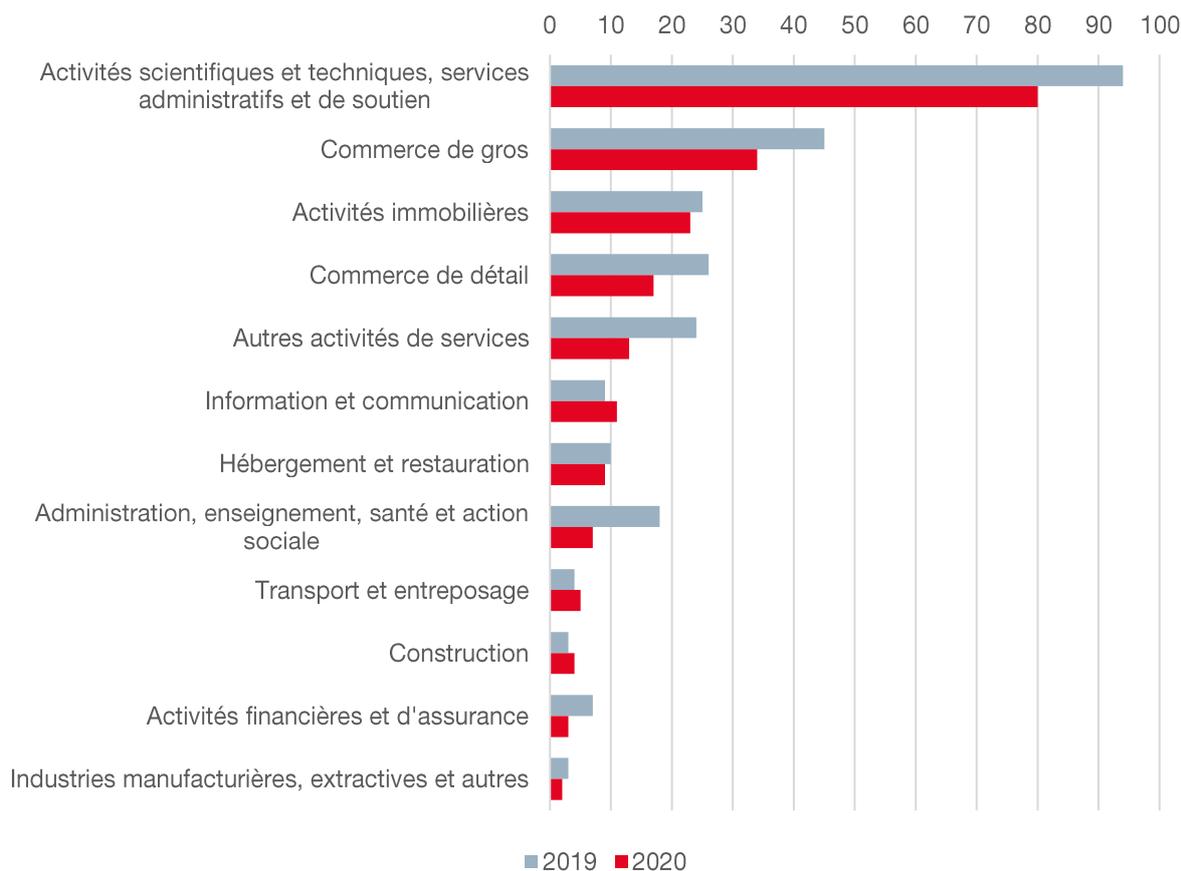
Sources : Direction de l'Expansion Économique, IMSEE

*Lecture : il y a eu 22 radiations définitives de moins en avril 2020 par rapport à avril 2019

Au niveau des radiations mensuelles, janvier connaît une baisse de radiations d'établissements (-22 établissements radiés par rapport à janvier 2019). Février se démarque avec une légère hausse de radiations (+6) puis les radiations d'établissements repartent à la baisse avec, en mars -7 établissements radiés. Avril et mai ont eu le moins de radiations avec respectivement -22 et -17 radiations. Enfin, le mois de juin s'accroît doucement avec 2 radiations supplémentaires.

La place des GSA dans les radiations des établissements :

Nombre de radiations d'établissements en 2019 et 2020 par GSA



Sources : Direction de l'Expansion Économique, IMSEE

Concernant la répartition par GSA des radiations d'établissements au premier semestre 2020, les principaux établissements radiés font partie des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (38,5 %), du Commerce de gros (16,3 %) et des Activités immobilières (11,1 %). La même tendance est apparue en 2019, avec en tête des radiations d'établissements les Activités scientifiques et techniques, les services administratifs et de soutien (35,1 %), le Commerce de gros (16,8 %) et le Commerce de détail (9,7 %).

Différentiel de radiations 2019-2020

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total GSA
Act. scientif. et tech., serv. adm. et de soutien	-8	1	2	-4	-4	-1	-14
Commerce de gros	-10	3	1	-4	-1	0	-11
Autres activités de services	-1	-2	-3	-5	1	-1	-11
Administration, enseignement, santé et action sociale	-1	-1	-1	-1	-4	-3	-11
Commerce de détail	-6	2	-1	-5	-3	4	-9
Activités financières et d'assurance	-2	-1	0	0	-1	0	-4
Activités immobilières	5	-2	-3	0	-3	1	-2
Hébergement et restauration	1	2	-2	-2	-3	3	-1
Industries manufacturières, extractives et autres	-1	1	0	-1	0	0	-1
Transport et entreposage	0	0	-1	0	1	1	1
Construction	2	2	0	0	-1	-2	1
Information et communication	-1	1	1	0	1	0	2
Total mensuel	-22	6	-7	-22	-17	2	-60

Sources : Direction de l'Expansion Économique, IMSEE

Toutefois, certains secteurs résistent à l'instar des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien où leurs radiations d'établissements ont baissé (-14) entre le premier semestre de 2019 celui de 2020.

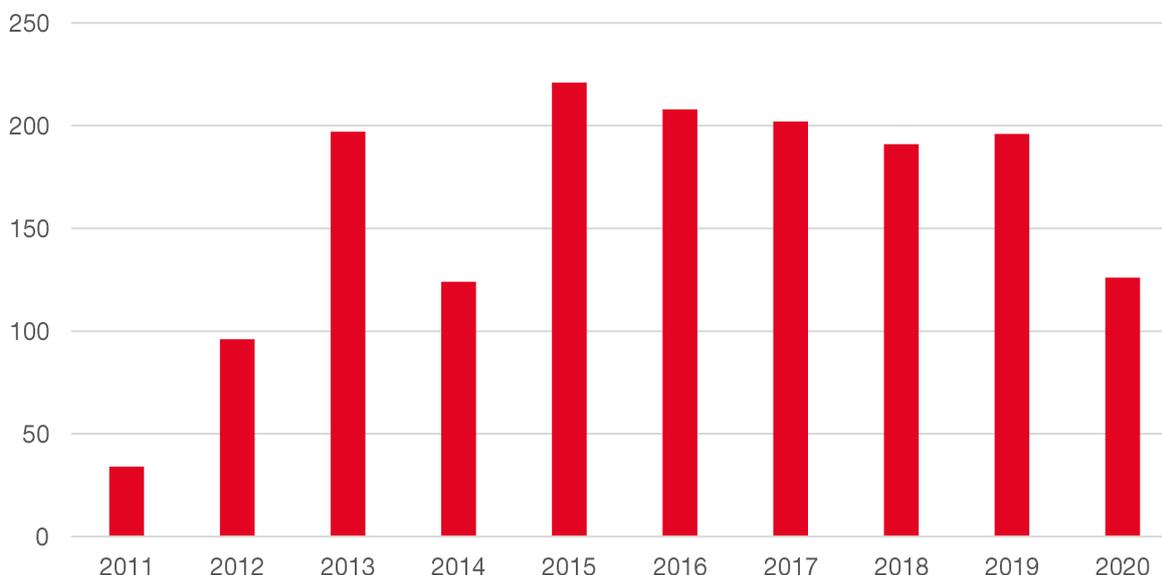
Il en est de même dans le Commerce de gros, les Autres activités de services et l'Administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale avec 11 radiations en moins.

Dans une moindre mesure, les Activités immobilières enregistrent 2 radiations d'établissements en moins entre 2019 et 2020.

Enfin, l'Hébergement et de la restauration et les Industries manufacturières, extractives et autres ont eu chacun une radiation d'établissements en moins.

A l'inverse, d'autres secteurs ont vu leur radiations d'établissements augmenter comme le Transport et l'entreposage, la Construction (respectivement une radiation en plus chacun) et l'Information et la communication également avec 2 radiations d'établissements supplémentaires pour ce secteur.

Solde créations – radiations de 2011 à 2020 au premier semestre

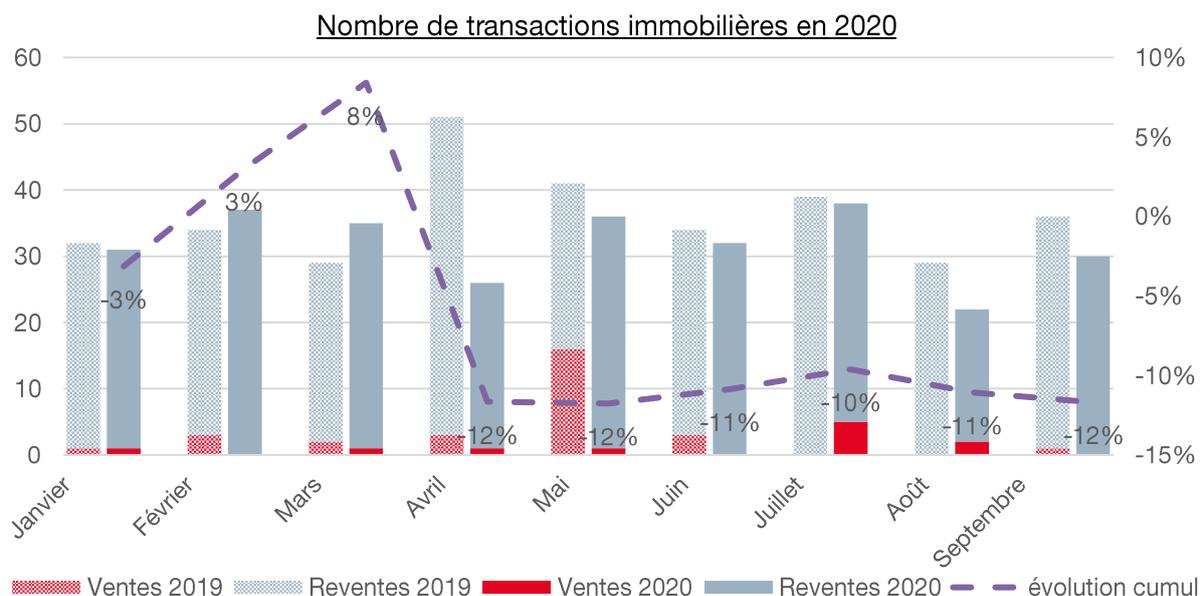


Sources : Direction de l'Expansion Économique, IMSEE

Enfin, le solde (créations - radiations définitives) se contracte nettement en 2020 (+126) alors qu'il était de +196 en 2019.

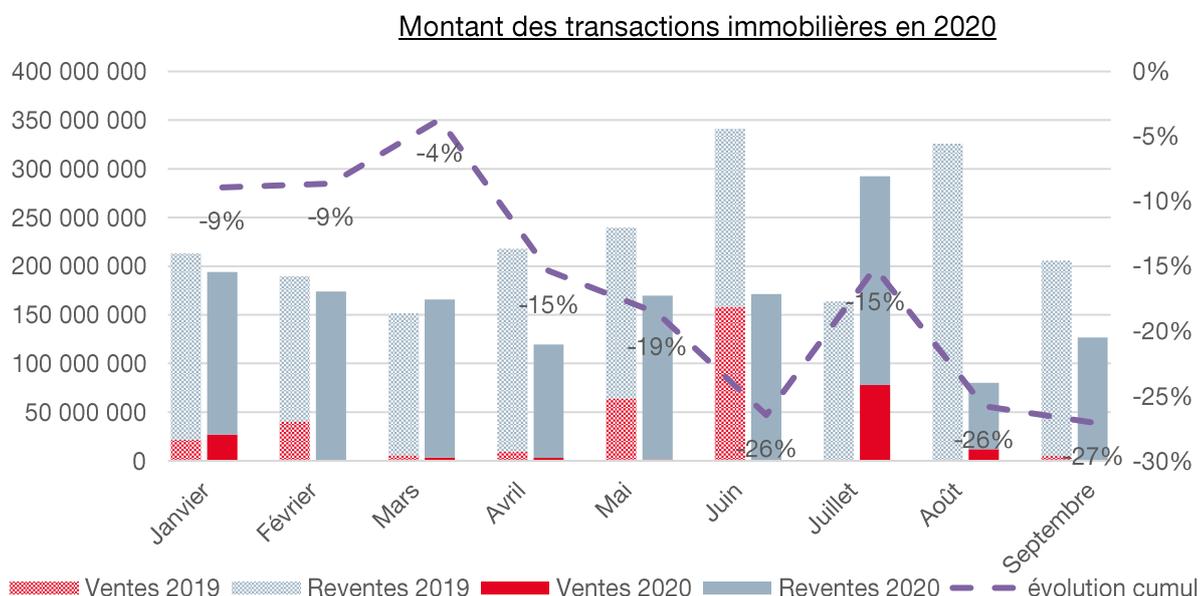
2.3. Immobilier

Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020, il y a eu 287 transactions immobilières (à usage d'habitation) contre 325 sur la même période en 2019 pour un montant de 1,5 milliard d'euros contre 2 en 2019.



Sources : Direction des Services Fiscaux, IMSEE

Le nombre cumulé de transactions était supérieur à celui de 2019 jusqu'à la fin mars (+8 %) puis il s'effondre au mois d'avril 2020. De mai à septembre, le nombre de transactions mensuelles est en recul tous les mois. En cumul, il atteint -12 % à la fin du troisième trimestre.



Unité : million d'euros

Sources : Direction des Services Fiscaux, IMSEE

A part les mois de mars et juillet, le montant des transactions mensuelles est inférieur à celui enregistré en 2019. Le déficit du montant cumulé atteint 27 % à fin septembre.

2.4. Aides financières de l'État

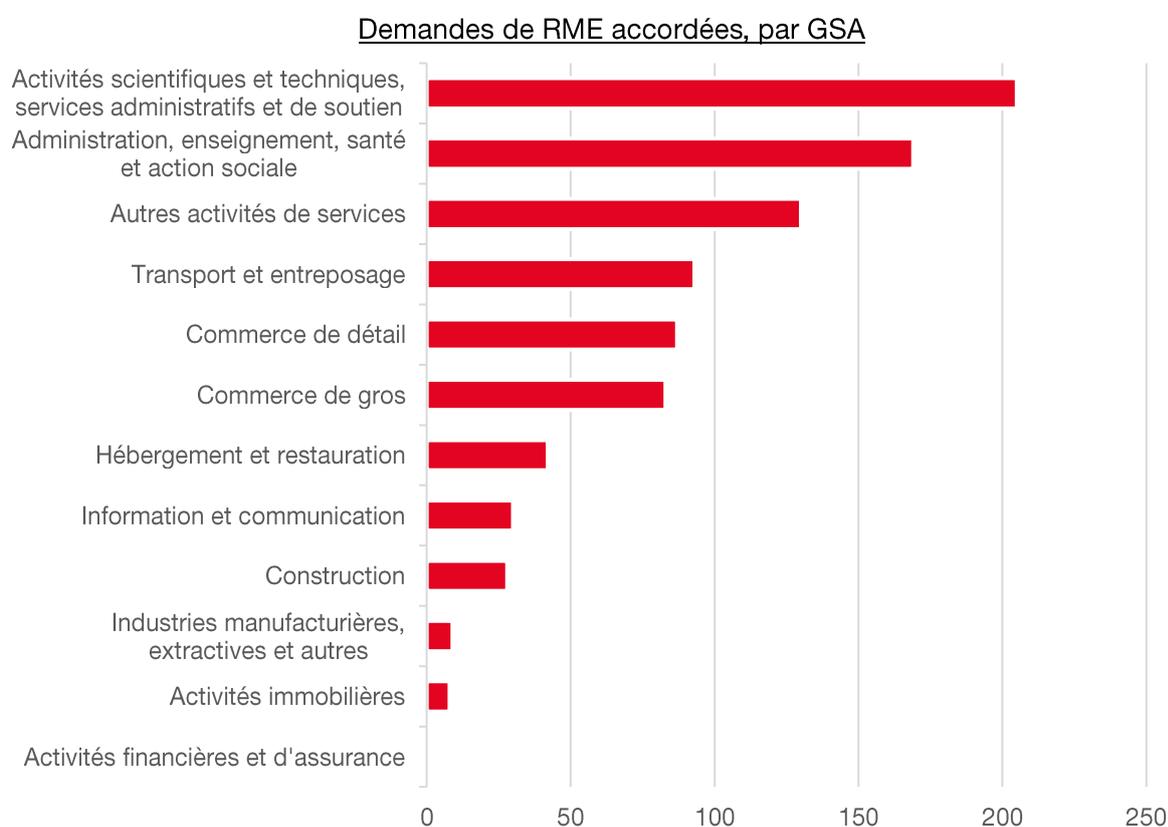
Dès le mois de mars 2020, le Gouvernement Princier a mis en place des dispositifs spécifiques d'aides financières pour les entreprises impactées économiquement par la crise de la Covid-19.

La mesure de « bonification d'intérêt de prêts », qui existait avant la crise et qui a été étendue dans le cadre de cette dernière aux prêts de trésorerie¹, n'a pas été analysée dans ce rapport, en l'absence de données

En ce qui concerne le Chômage Total Temporaire Renforcé, il est traité dans la partie Emploi.

2.4.1. Revenu Minimum Extraordinaire (RME)²

Le RME pouvait être sollicité à partir du 1^{er} avril jusqu'au 15 mai dernier par les travailleurs indépendants en activité en nom propre, qui se retrouveraient sans ressource et qui en feraient la demande selon les conditions prévues dans les textes. Il faisait l'objet d'un premier versement de 1 800 €, qui s'accompagnait du versement d'une aide complémentaire de 3 200 €, ce qui portait le total à percevoir à 5 000 € par mois. En revanche, il est important de noter que certains demandeurs ont bénéficié d'un RME réduit car ils percevaient une rémunération par ailleurs (pension de retraite, location d'un parking, etc.). Ces derniers ont donc reçu un complément du RME au titre de cette rémunération, de manière mensuelle. L'aide complémentaire (de 3 200 €) était quant à elle versée dans sa totalité. Sur les 1 069 demandes, 885 entités ont pu bénéficier de cette aide.



Sources : Welcome Office, IMSEE

Plus de la moitié des dossiers accordés (57 %) sont dans les GSA : Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (avec notamment les activités de conseils), Administration, enseignement, santé et action sociale (médecins, coach sportifs, etc.), Autres activités de services (coiffure, service à la personne, etc.).

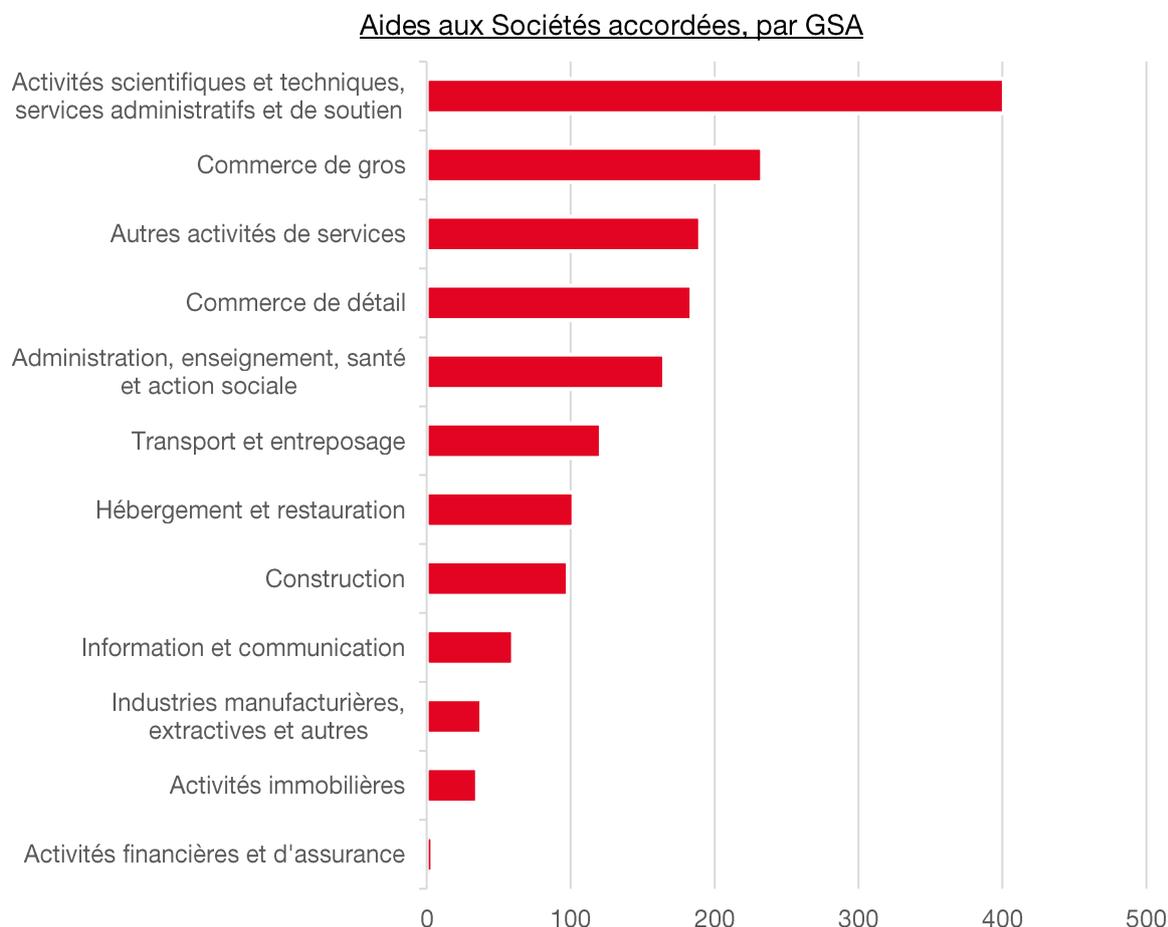
¹ Arrêté Ministériel n° 2020-253 du 20 mars 2020 modifiant l'Arrêté Ministériel n° 2004-261 du 19 mai 2004 relatif à l'installation professionnelle et à l'aide aux entreprises, modifié

² Arrêté Ministériel n° 2020-318 du 16 avril 2020 portant modification de l'arrêté ministériel n° 2004-261 du 19 mai 2004 relatif à l'installation professionnelle et à l'aide aux entreprises, modifié.

2.4.2. Aide aux Petites Sociétés devenue l'Aide aux Sociétés¹

Initialement prévue pour soutenir les « petites sociétés », cette aide a rapidement été étendue à toutes les sociétés inscrites au Registre du Commerce et de l'Industrie avant le 1^{er} février 2020, dont le chiffre d'affaires était inférieur à 1,5 M€ en 2019 et ayant subi une baisse d'activité mensuelle, à partir du 1^{er} mars, d'au moins 50 % par rapport à l'année dernière à la même période.

Le montant de cette aide a été fixé à 5 000 € par mois. La durée déterminée pour le versement de l'Aide aux Sociétés a débuté le 1^{er} mars 2020 et pris fin le 30 juin 2020.



Sources : Welcome Office, IMSEE

1 631 entités ont bénéficié de l'AS. Plus de la moitié des dossiers éligibles (51 %) sont dans les GSA : Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (avec notamment les activités de conseils), Commerce de gros (le yachting) et Autres activités de services (coiffure, service à la personne, etc.).

80 entités ont bénéficié à la fois du RME et de l'AS.

¹ Arrêté Ministériel n° 2020-318 du 16 avril 2020 portant modification de l'arrêté ministériel n° 2004-261 du 19 mai 2004 relatif à l'installation professionnelle et à l'aide aux entreprises, modifié.

2.4.3. Fonds de garantie

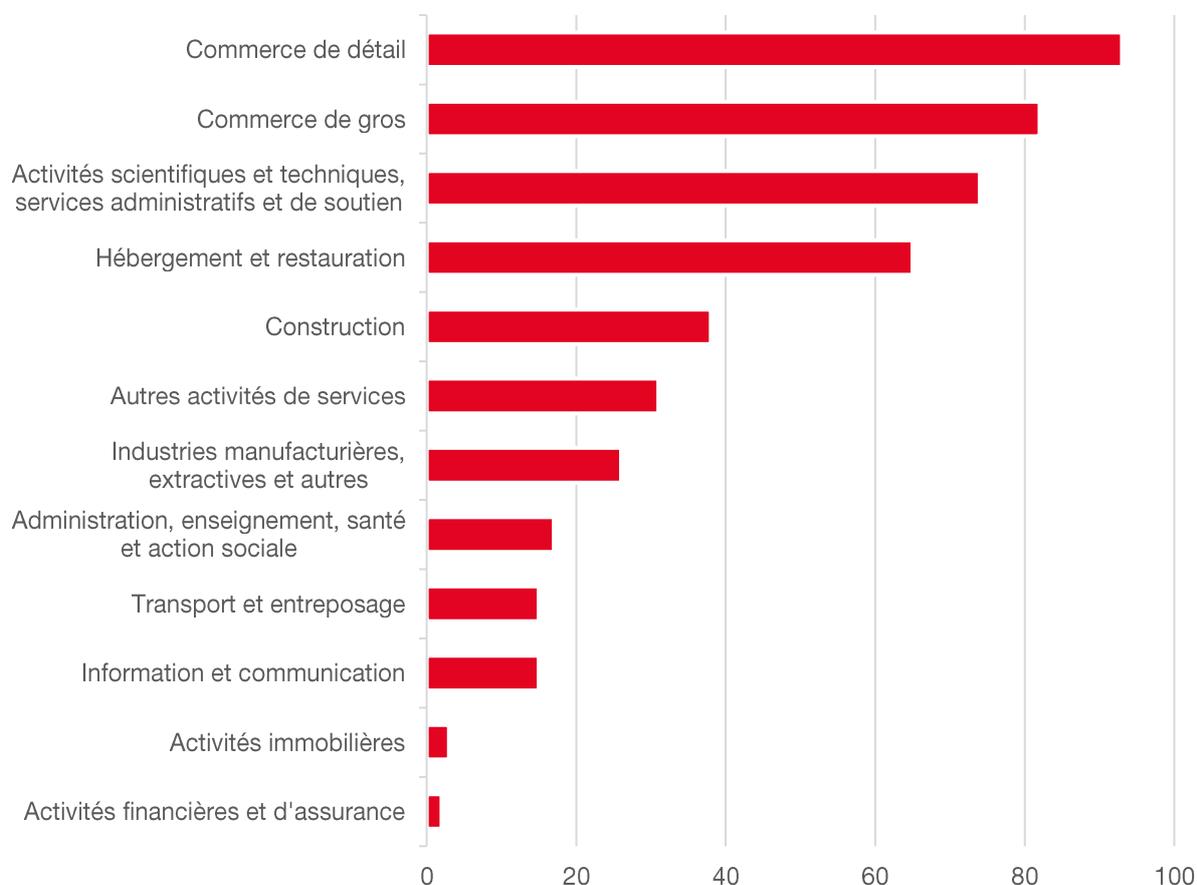
Le Gouvernement Princier a mis en place un dispositif de crédits de trésorerie et d'autorisations de découverts accordé par les établissements bancaires, aux commerçants, artisans et entreprises bénéficiant de la garantie de l'Etat à 100 %. Ce dispositif a évolué à compter du 1^{er} juillet, pour accompagner la reprise, en un « prêt d'accompagnement à la reprise d'activité ».

Au 7 juillet, 377 prêts ont été accordés dont plus de 60 % pour un montant inférieur à 50 000 euros.

	Montant moyen	Nombre	Total
Inférieur à 50 K€	36 828 €	229	8 308 600 €
Entre 50 K et 500 K€	220 748 €	139	30 684 000 €
> 500 K€	1 446 667 €	9	13 020 000 €

Sources : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

Demands de Fonds de garantie accordées, par GSA



Sources : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

Plus de la moitié des dossiers (54 %) sont dans les GSA : Commerce de détail (y compris automobile), Commerce de gros et Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien.

2.4.4. Coût des diverses mesures

125 millions d'euros ont été mandatés au 29 juin 2020 sur les 288 millions engagés.

Mesures	Sommes mandatées au 29/06/20	Poids
CTTR	59,2	47%
Masques	13,7	11%
Tests	1,1	1%
Centre suivi	0,1	0%
RME	13,2	11%
APS	12,6	10%
Divers	25,5	20%
Total	125,4	100%

Unité : million d'euros

Sources : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

RME : Revenu Minimum Extraordinaire

APS : Aide aux Petites Sociétés/Aide aux Sociétés

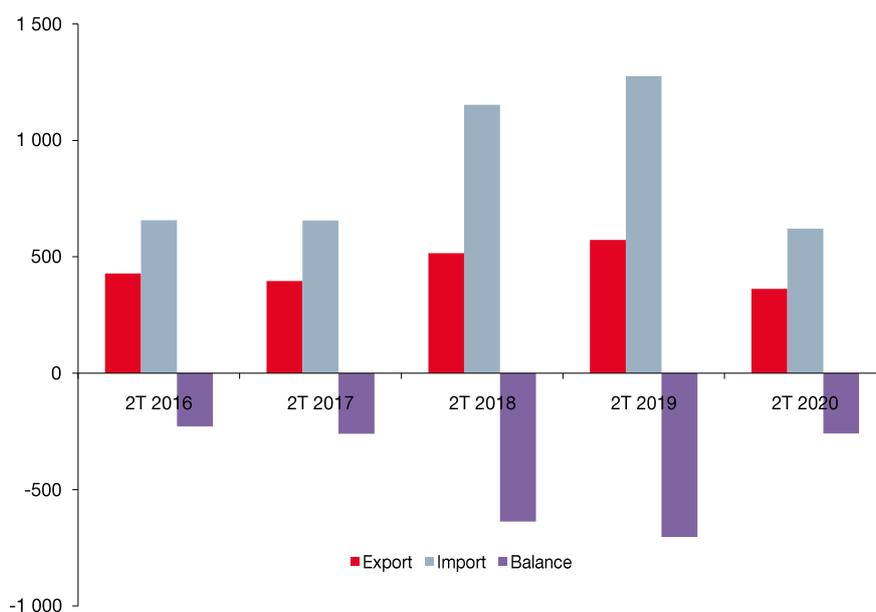
Le Chômage Total Temporaire Renforcé représente près de la moitié des sommes engagées par le Gouvernement.

2.5. Commerce extérieur

Les données présentées sont issues du Bulletin de l'Economie du deuxième trimestre 2020, publié le 21 septembre 2020.

Évolution du commerce extérieur hors France

	2T 2019	2T 2020	Variation	Poids
Livraisons + Exportations	572,3	362,2	-36,7%	
Livraisons UE	319,2	212,8	-33,3%	58,8%
Dont Italie	86,6	65,9	-24,0%	18,2%
Dont Allemagne	73,4	42,4	-42,2%	11,7%
Dont Belgique	26,2	22,1	-15,7%	6,1%
Exportations	253,1	149,3	-41,0%	41,2%
Dont Suisse	37,8	40,7	7,8%	11,3%
Acquisitions + Importations	1 275,6	620,9	-51,3%	
Acquisitions UE	598,6	350,8	-41,4%	56,5%
Dont Italie	357,6	206,0	-42,4%	33,2%
Dont Allemagne	117,2	75,9	-35,2%	12,2%
Dont Belgique	37,5	24,0	-36,0%	3,9%
Importations	677,0	270,1	-60,1%	43,5%
Dont Chine	38,5	57,7	49,8%	9,3%
Balance commerciale	-703,3	-258,8	-63,2%	



Unité : million d'euros

Sources : Direction Générale des Douanes (françaises) et Droits Indirects, IMSEE

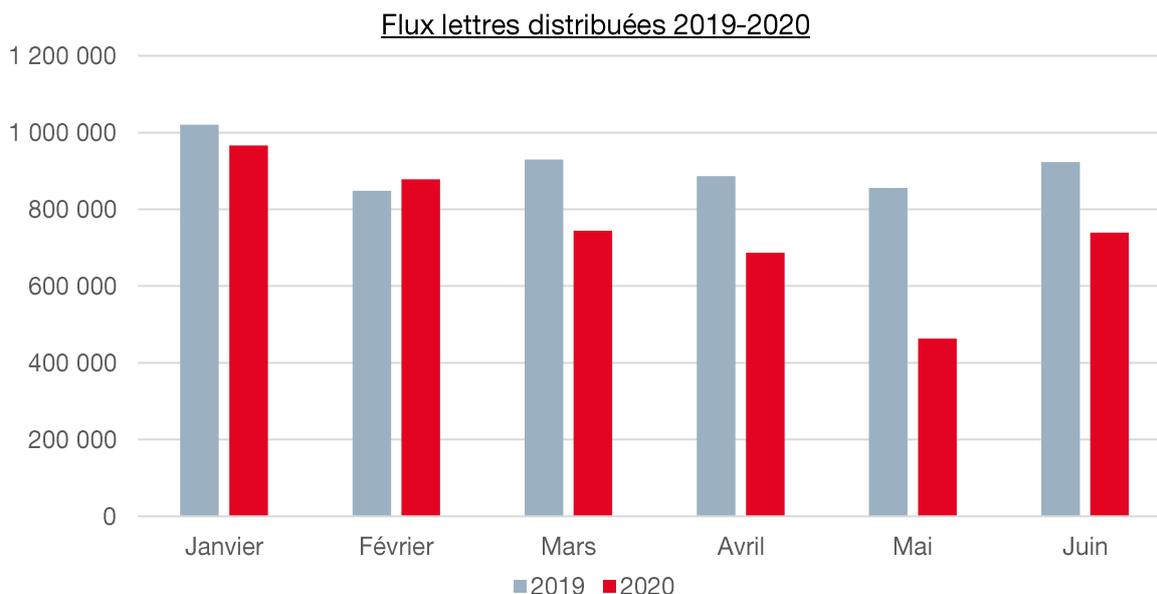
La situation sanitaire mondiale a eu des répercussions très importantes sur les échanges mondiaux de biens. La Principauté de Monaco n'a pas été épargnée. Le volume global des échanges, hors France, recule et retrouve un niveau légèrement inférieur à celui des années 2016/2017. La diminution des achats (-51 %) est plus marquée que celle des ventes (-37 %). Le déficit de la Balance commerciale, hors France, diminue donc mécaniquement. Le taux de couverture (exportation/importation), qui était de 45 % au deuxième trimestre 2019, remonte (58 %). Les transactions avec l'Union européenne sont en baisse, mais les livraisons ont mieux résisté (-33 %) que les acquisitions (-41 %).

Hors Union européenne, si la Suisse reste notre premier client, c'est la Chine qui devient notre premier fournisseur. En effet, les importations helvétiques ont diminué de 92 % alors que les chinoises ont augmenté de 50 %. Il est à noter également que les importations en provenance des États-Unis ont doublé.

Le recul des transactions a entraîné également une modification du classement des biens importés et exportés. En effet, en 2019, les biens issus des Autres industries manufacturières représentaient près du quart des échanges alors qu'en 2020, seulement 12 %. Ils perdent leur première place au détriment des biens issus de la Fabrication de matériels de transport.

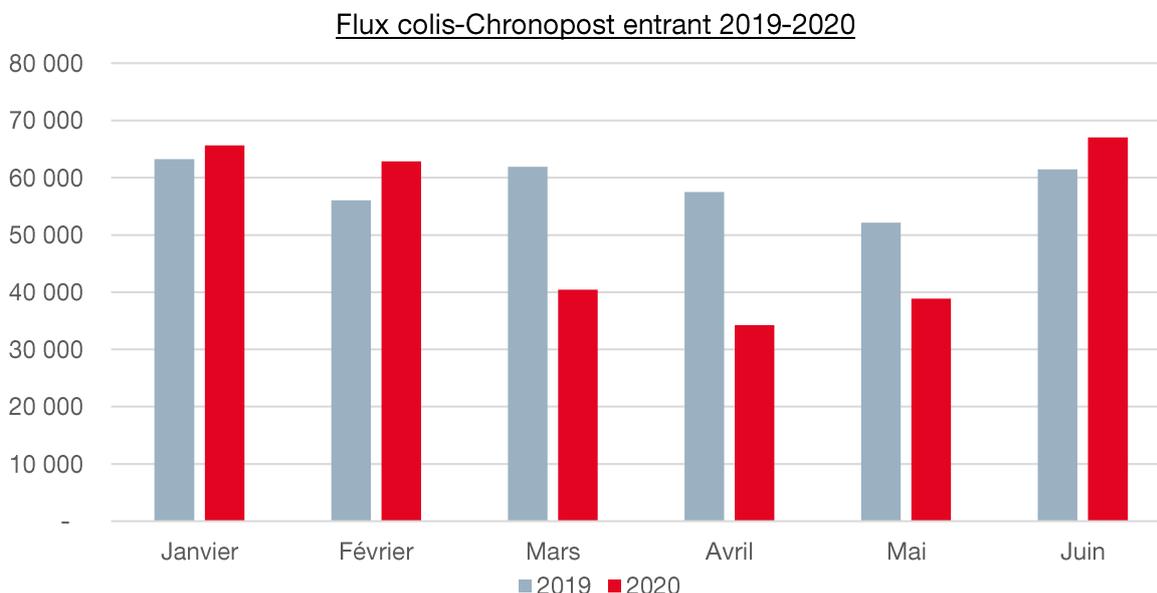
2.6. Postes et télécommunications

2.6.1. Activités postales



Sources : la Poste Monaco, IMSEE

En 2020, le volume global de courriers distribué chaque jour en Principauté diminue par rapport à 2019 compte tenu de la crise sanitaire. Seul le mois de février est en hausse avec un flux de près de 880 000 lettres distribuées. En mars et avril, au pic de l'épidémie et avec le confinement, le flux de lettres distribué a chuté. Mais la baisse la plus forte est au mois de mai avec un flux de 46 % de moins qu'en mai 2019. Enfin, le mois de juin reste également en dessous des volumes 2019, avec un volume de courriers reçus de -20 %.

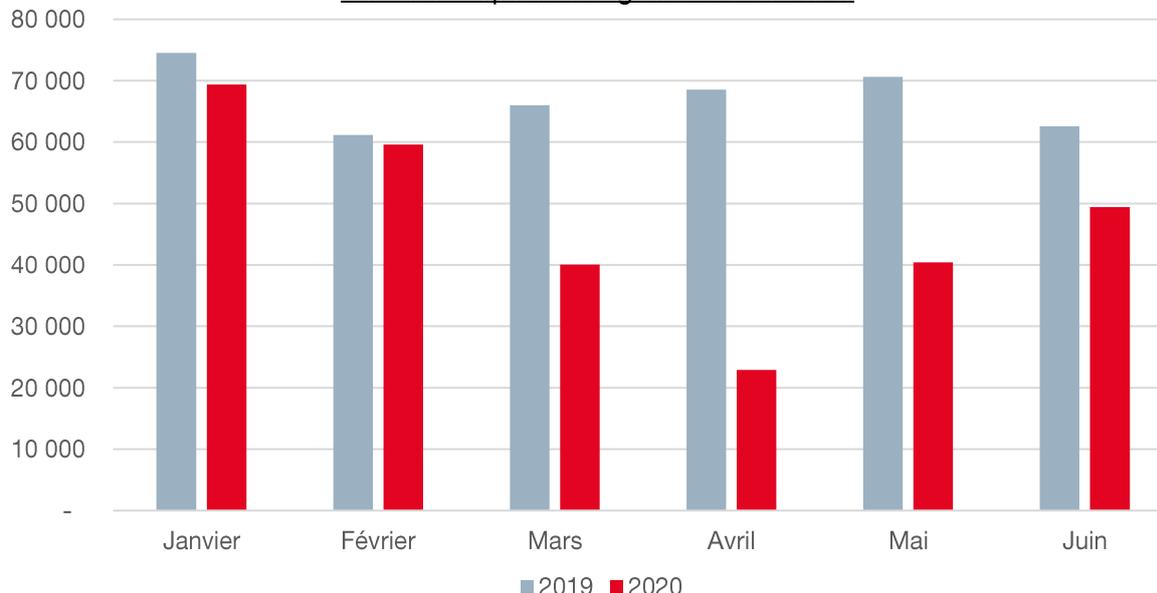


Sources : la Poste Monaco, IMSEE

En 2020, les mois de janvier et février se sont démarqués en ayant un flux journalier de colis-Chronopost distribués légèrement plus important qu'en 2019, respectivement 65 619 et 62 840 colis-Chronopost reçus à Monaco soit +4 % en janvier et +12 % en février.

Durant la période de confinement, la réception des colis-Chronopost ne s'est pas arrêtée mais est en net recul. Les mois de mars, avril et mai enregistrent un volume de colis-Chronopost entrant en deçà des mois de janvier et février mais surtout de la même période en 2019 (-35 % en mars, -40 % en avril et -25 % en mai). Enfin, le mois de juin repart à la hausse dépassant même juin 2019 de +9 %.

Nombre d'opérations guichet 2019-2020



Sources : la Poste Monaco, IMSEE

Sans surprise, le nombre d'opérations guichet chute brusquement en mars et avril dans le contexte du confinement et du fait de la fermeture de certains bureaux de poste et guichet durant les mois de mars, avril et mai, La Poste ayant continué de fonctionner de manière réduite.

Le mois d'avril est celui qui voit son nombre d'opérations guichet le plus reculer avec 22 902 opérations (-67 %). En mai, les opérations guichet repartent à la hausse et retrouvent le même niveau que mars (environ 40 000 opérations guichet). Le mois de juin confirme cette tendance à la hausse, avec près de 10 000 opérations guichet de plus qu'en mai. Ce nombre est toutefois inférieur à juin 2019 (-21 % soit -13 136 opérations guichet).

2.6.2. Téléphonie

Clients Entreprises (trafic exprimé en minutes)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
2020	3 424 474	3 047 636	3 073 391	2 163 008	2 643 816	3 041 363	17 393 688
2019	3 406 353	3 150 337	3 516 811	3 325 397	3 356 526	3 331 806	20 087 230
Variation 2020/2019 (Volume)	18 120	-102 701	-443 420	-1 162 389	-712 710	-290 442	-2 693 542
Variation 2020/2019 (%)	1%	-3%	-13%	-35%	-21%	-9%	-13%

Source : Monaco Telecom

Le trafic « clients entreprises » a fortement baissé (-13 %). La plus forte baisse est sans surprise au mois d'avril, période du confinement.

Clients Résidentiels (trafic exprimé en minutes)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
2020	636 023	552 077	939 746	922 406	832 954	683 966	4 567 172
2019	647 310	641 446	686 820	652 555	640 658	604 623	3 873 412
Variation 2020/2019 (Volume)	-11 287	-89 369	252 926	269 851	192 295	79 343	693 760
Variation 2020/2019 (%)	-2%	-14%	37%	41%	30%	13%	18%

Source : Monaco Telecom

A l'inverse, le trafic « clients résidentiels » a progressé (+18 %) avec un pic à +41 % sur le mois d'avril.

Toutefois, le cumul des deux trafics perd près de 2 000 minutes (-8 %).

2.7. Société des Bains de Mer

Le chiffre d'affaires de la Société des Bains de Mer diminue de 74 % au 1^{er} trimestre de l'exercice (période du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2021).

CA en millions d'euros (1er trimestre)	2019	2020	%
Secteur Jeux	61,7	9,6	-84%
Secteur Hôtelier	90,8	10,8	-88%
Secteur Locatif	21,3	24,4	15%
Autres	6,6	1,5	-77%
Cessions internes	-3,7	-1,2	-67%
Total	176,8	45,1	-74%

Source : Société des Bains de Mer

Seul le secteur locatif évolue positivement. Tous les autres postes affichent des pertes allant de 67 à 88 %.

Sur le premier trimestre de l'exercice 2020, le secteur Hôtelier de la SBM ne représente plus que le quart du chiffre d'affaires de la société (plus de la moitié en 2019). A contrario, le secteur locatif passe de 12 à 54 %.

Nombre d'embauches réalisées 2019-2020

Nombre d'embauches réalisées du 11/03/2019 au 30/06/2019	1057
Nombre d'embauches réalisées du 11/03/2020 au 30/06/2020	189

Fin de contrats et embauches non réalisées

Nombre de fin de CDD (non prolongés)	393
Nombre d'embauches non réalisées	868

Source : Société des Bains de Mer

Sur la période du 11 mars au 30 juin 2020, le nombre de CDD non renouvelés et les embauches non réalisées (par rapport à la même période en 2019), représentent une perte de plus de 1 200 emplois potentiels.

2.8. Taxe sur la Valeur Ajoutée

	De janvier à juin 2019	De janvier à juin 2020	Différence	Pourcentage
CA TOTAL	8 032,5	7 202,8	-829,7	-10,33%
TVA PAYÉE	309,1	382,3	73,2	23,69%
Remboursements	57,1	53,2	-3,9	-6,77%
TVA Payée - Remboursements	252,0	329,1	77,1	30,59%

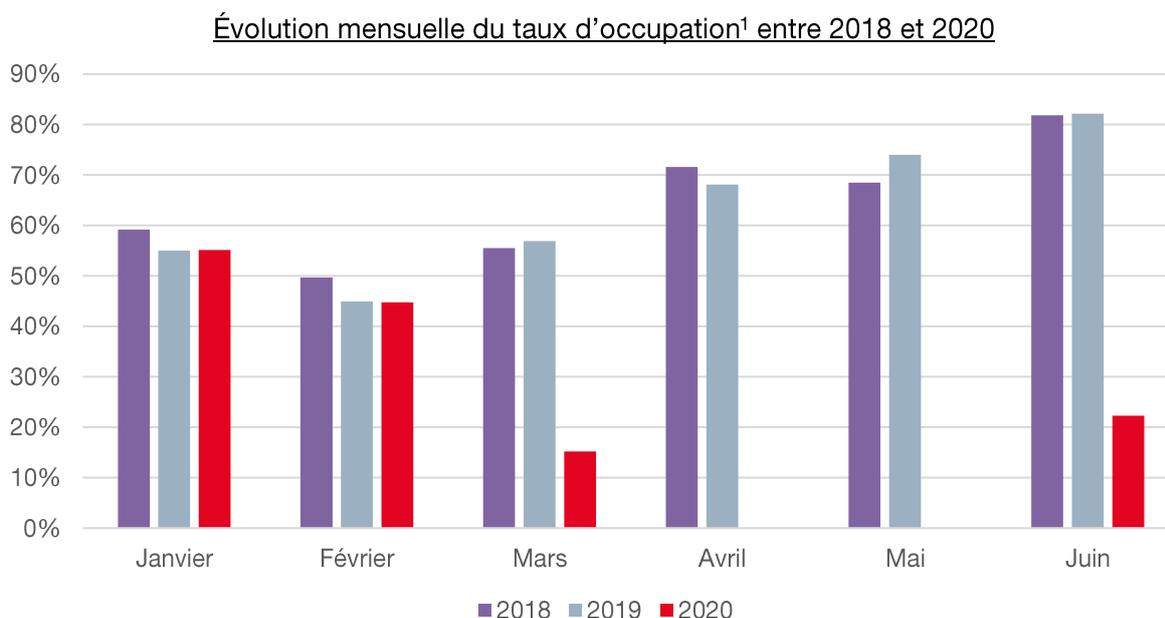
Unité : million d'euros

Sources : Direction des Services Fiscaux, IMSEE

Malgré la baisse du chiffre d'affaires de près de 830 M€, la TVA nette augmente de 77 M€ soit +31 %. En effet, la baisse de la TVA sur les biens et services est plus que compensée par la forte augmentation de la TVA immobilière induite principalement par les recettes issues des droits à bâtir des opérations Mareterra et Testimonio II.

2.9. Hôtellerie

L'épidémie de la Covid-19 et les mesures qu'elle a engendrées au niveau mondial ont lourdement impacté la fréquentation hôtelière en Principauté.



Sources : Direction du Tourisme et des Congrès, IMSEE

NB : Les résidents à l'année des hôtels de la Principauté ne sont pas comptabilisés dans les statistiques mensuelles.

En janvier et février 2020, le nombre de chambres occupées dans les hôtels de la Principauté reste comparable à celui de l'an passé. Si les prémices des appréhensions liées au virus ne se font pas ressentir en début d'année, le nombre de chambres occupées diminue fortement au mois de mars (-42 % comparativement à 2019), en raison de la fermeture de certains établissements à la mi-mars, et des mesures de confinement. Le taux d'occupation s'améliore légèrement au mois de juin (22 %), en lien avec la réouverture des établissements. Ce taux est légèrement supérieur à celui du mois de mars (15 %).

Toutes les catégories d'hôtels sont impactées par la crise sanitaire. Au mois de mars, le taux d'occupation oscille entre 15 et 18 %. En juin, l'activité dans l'hôtellerie haut de gamme affiche une reprise moins dynamique avec un taux d'occupation de 28 % pour les établissements 4 étoiles et 13 % pour les 5 étoiles, conséquence directe des restrictions de voyages toujours en vigueur. Le nombre de chambres occupées par rapport aux chambres disponibles est plus important dans la catégorie 2 étoiles, avec un taux d'occupation de 48 %. Ce dernier est comparable à celui du mois de mars pour les hôtels 3 étoiles (15 %).

¹ Taux d'occupation : rapport entre le nombre de chambres louées et le nombre de chambres disponibles

2.10. Événements annulés

Les informations relatives aux manifestations en Principauté ont été recueillies auprès de la Direction du Tourisme et des Congrès, et arrêtées au début du mois de septembre.

Situation des manifestations en 2020 et estimation du nombre de participants

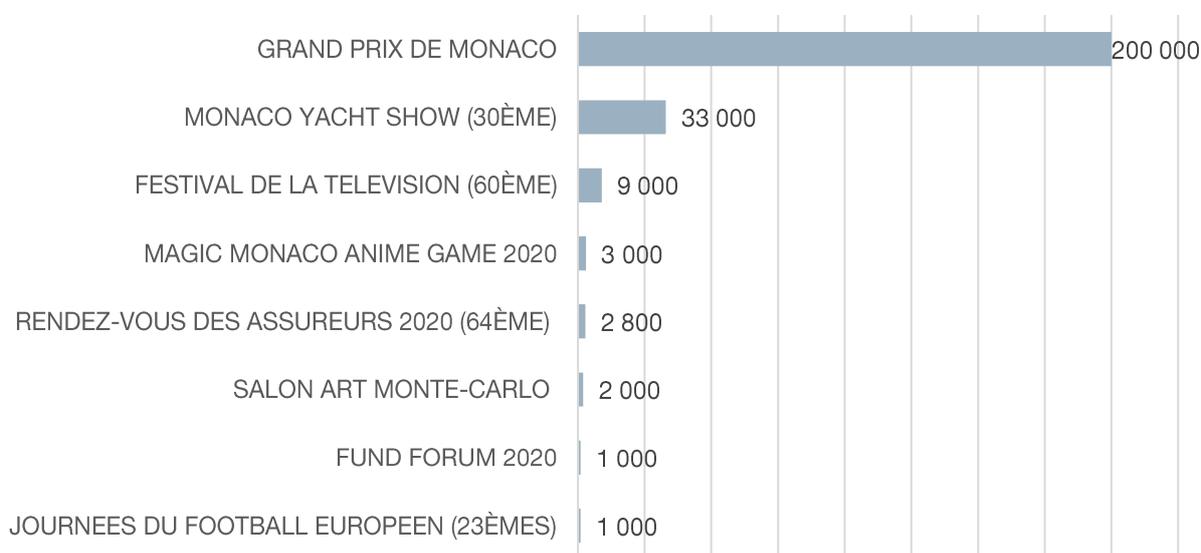
	Nombre d'évènements	Estimation du nombre de participants
Annulés	42	260 000
Reportés	30	20 000
Maintenus	8	16 000

Sources : Direction du Tourisme et des Congrès, IMSEE

NB : Seules les manifestations recensées par la Direction du Tourisme et des Congrès sont représentées.

En raison des contraintes sanitaires strictes, à début septembre 2020, 42 évènements sont annulés, 30 sont reportés à une date ultérieure et 8 manifestations sont maintenues entre les mois de septembre et de décembre.

Estimation du nombre de participants aux principaux événements annulés



Sources : Direction du Tourisme et des Congrès, IMSEE

NB : L'estimation du nombre de participants a été réalisée par la Direction du Tourisme et des Congrès

Suite à l'annulation de certains évènements, on estime que presque 260 000 participants auraient potentiellement pu être présents, dont 200 000¹ lors du Grand Prix de Monaco. Les visiteurs à la journée constituent environ 60 % des participants à cet évènement.

¹ Cette estimation est calculée à partir du nombre visiteurs présents sur les quatre jours de la manifestation. Une même personne peut participer à l'évènement plusieurs jours.

3. EMPLOI

3.1. Évolution de l'emploi salarié du secteur privé

Les statistiques relatives à l'emploi salarié du secteur privé sont issues des données des Caisses Sociales de Monaco transmises à l'IMSEE.

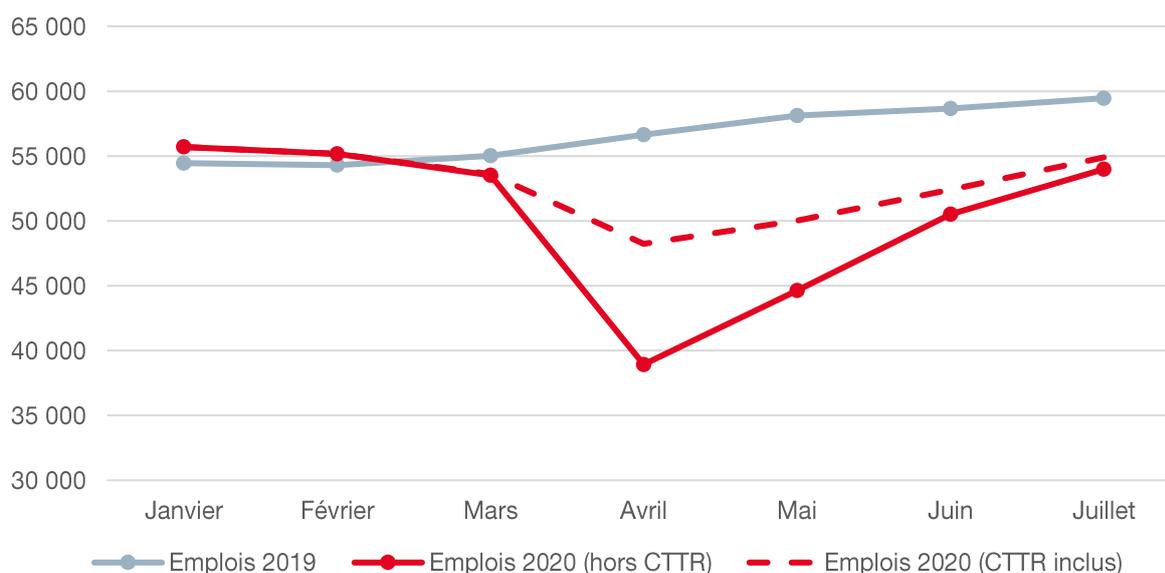
Afin de faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, et pour sauvegarder l'emploi, le Gouvernement Princier a mis en place, dès le mois de mars, une mesure de Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR). Les salariés du secteur privé pouvaient donc être soit placés en chômage total (aucune heure effectuée), soit en chômage partiel, réduisant ainsi leur activité professionnelle.

3.1.1. Emplois

Les courbes ci-après distinguent :

- Le nombre mensuel d'emplois (courbe bleue) pour l'année 2019
- Le nombre d'emplois hors chômage total temporaire (courbe rouge) pour l'année 2020 : ici, les emplois occupés par des salariés au chômage total temporaire (0 heure effectuée) ne sont pas inclus, permettant de visualiser uniquement les emplois « actifs » (au moins une heure travaillée)
- Le nombre d'emplois, chômage total temporaire inclus (courbe en pointillés), afin de visualiser la perte sèche d'emplois par rapport à 2019. En effet, le CTTR vise à sauvegarder l'emploi. Il s'agit d'une mesure provisoire, durant laquelle le salarié demeure lié à son employeur, le contrat de travail n'étant pas rompu.

Évolution du nombre d'emplois du secteur privé



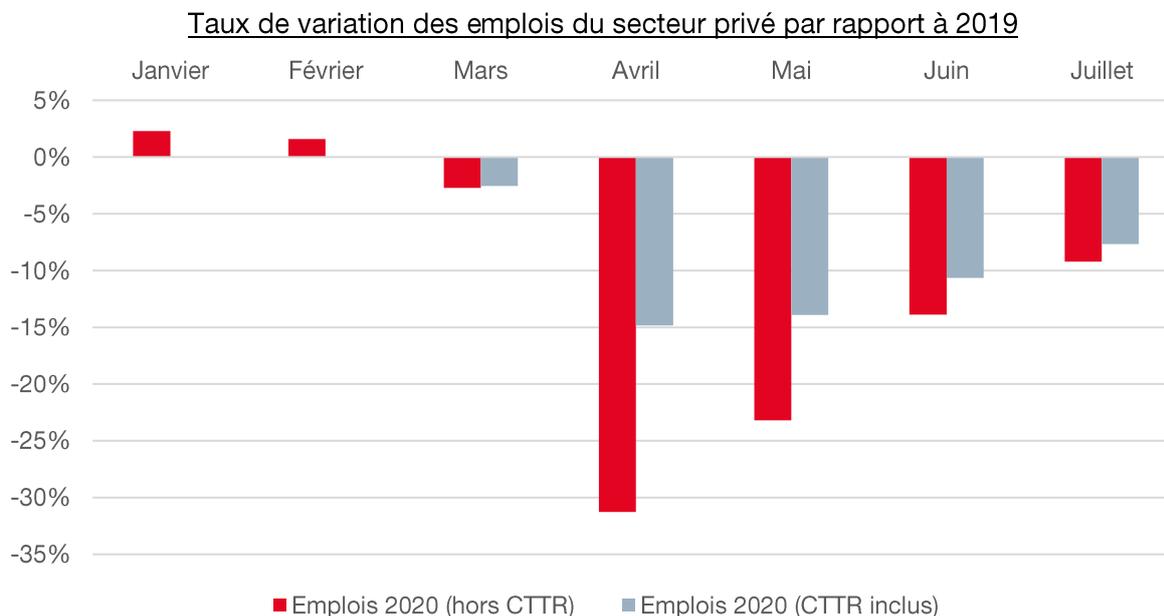
Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

En janvier et février 2020, le nombre d'emplois est supérieur aux mêmes mois en 2019. La baisse s'amorce dès le mois de mars, impacté à partir du 16 par les mesures de confinement. Hors chômage total temporaire, le nombre d'emplois actifs (au moins une heure travaillée) chute à moins de 40 000 dès le mois d'avril, alors qu'il se situait à plus de 56 000 emplois en 2019. Le CTTR permet d'amortir cette chute, et de la ramener à un peu plus de 48 000 emplois conservés.

A compter de mai, les chiffres repartent à la hausse et l'écart entre emplois actifs et emplois incluant le CTTR, se réduit. Toutefois, les écarts avec l'année antérieure demeurent marqués, d'autant que les mois d'avril, mai et juin sont traditionnellement les mois les plus élevés en termes d'emplois, compte tenu notamment de l'activité événementielle et touristique.

Ainsi, mai 2020 enregistre plus de 44 600 emplois actifs, pour plus de 50 000 CTTR inclus, alors qu'il y en avait plus de 58 000 à la même période en 2019.

C'est en juillet que l'écart est le plus réduit, avec un nombre d'emplois actifs et CTTR inclus quasiment équivalent, signifiant un recours moindre au chômage total. Le différentiel avec 2019 n'est plus « que de 5 000 » emplois à cette période.



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

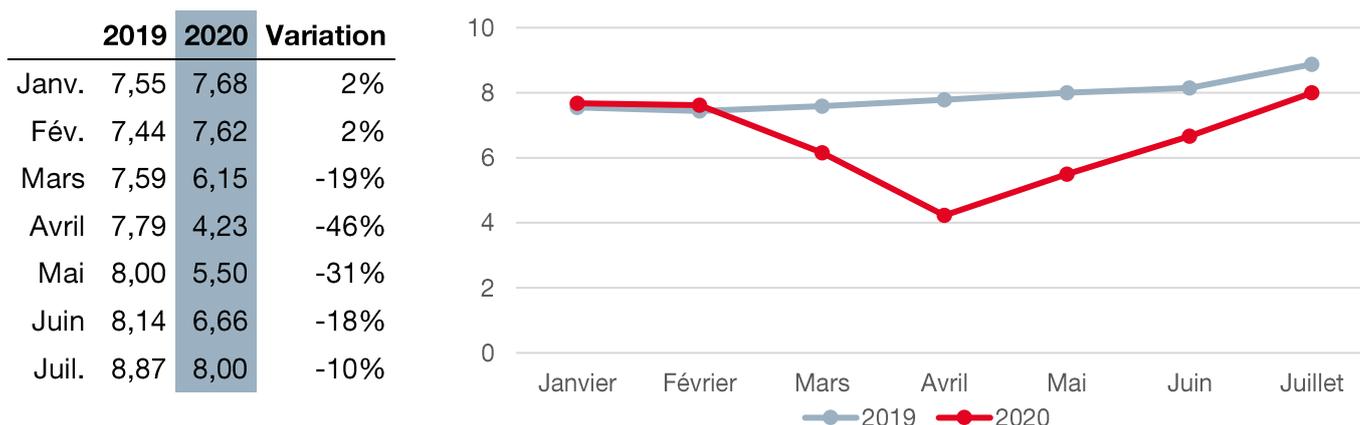
En effet, « l'histogramme rouge » indique l'écart entre le nombre d'emplois mensuel réellement actifs (hors CTTR) par rapport à l'année précédente. Ainsi, en avril, pendant le confinement, le nombre d'emplois actifs a baissé de 31 %.

L'histogramme bleu montre également la variation par rapport à 2019, mais inclut les emplois en CTTR, ce qui signifie, que pour ce même mois, la diminution n'a été que de 15 %.

Au fil des mois, le recours au CTTR diminuant, l'écart entre les deux histogrammes se réduit.

3.1.2. Heures travaillées

Évolution du nombre d'heures travaillées (en millions) dans le secteur privé



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

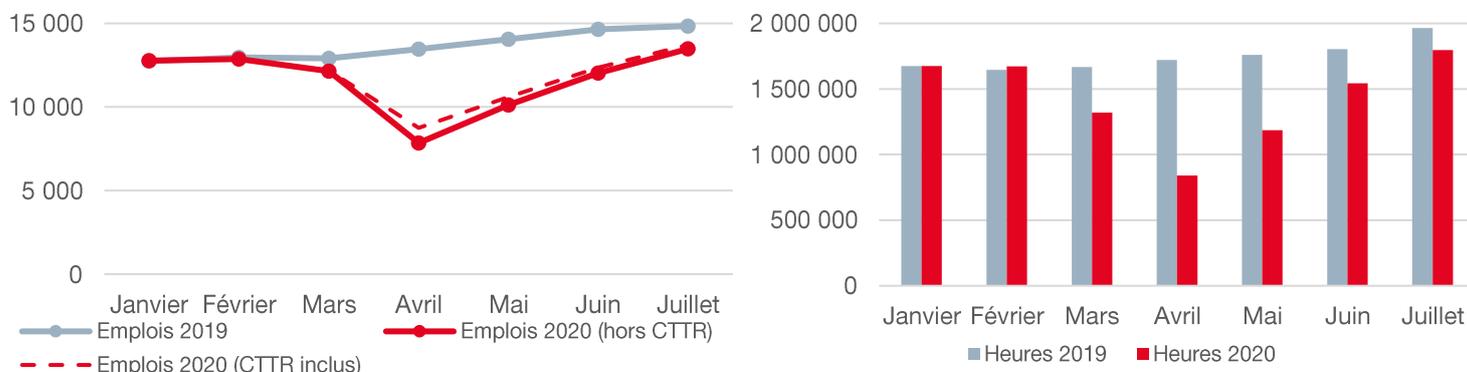
Alors que les indicateurs de l'emploi privé étaient en hausse de 2 % en début d'année 2020 par rapport à 2019, on constate à partir du mois de mars (qui marque le début des mesures d'urgence liées à la crise sanitaire) une brusque chute du nombre d'heures travaillées par rapport à la même période l'année précédente ; la diminution du nombre d'emploi est alors moins marquée. En avril, cette baisse s'accélère, là encore plus particulièrement en ce qui concerne le nombre d'heures (-46 % par rapport à avril 2019 contre respectivement -31 % pour les emplois hors CTTR). À partir de mai, mois de la fin des mesures de confinement et de fermetures des établissements non prioritaires, les taux de variation restent négatifs mais repartent toutefois progressivement à la hausse.

Le nombre d'heures travaillées a diminué avant le nombre d'emplois : -19 % en mars (par rapport à février) quand la baisse du nombre d'emplois était de 3 %. En avril, on compte -31 % d'heures travaillées par rapport à mars et -27 % en nombre d'emplois hors CTTR, mais seulement -10 % CTTR inclus. À partir du mois de mai, l'emploi privé amorce une reprise avec des indicateurs qui repartent à la hausse. En juillet 2020, on dénombre près de 55 000 emplois (CTTR inclus) pour près de 8 millions d'heures.

3.2. Analyse par secteur

Les grands secteurs d'activité (GSA) les plus représentés en termes de nombre d'emplois en Principauté sont les suivants : Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, Hébergement et restauration, Autres activités de services, Construction. À eux quatre, ils regroupent environ 60 % de l'emploi salarié.

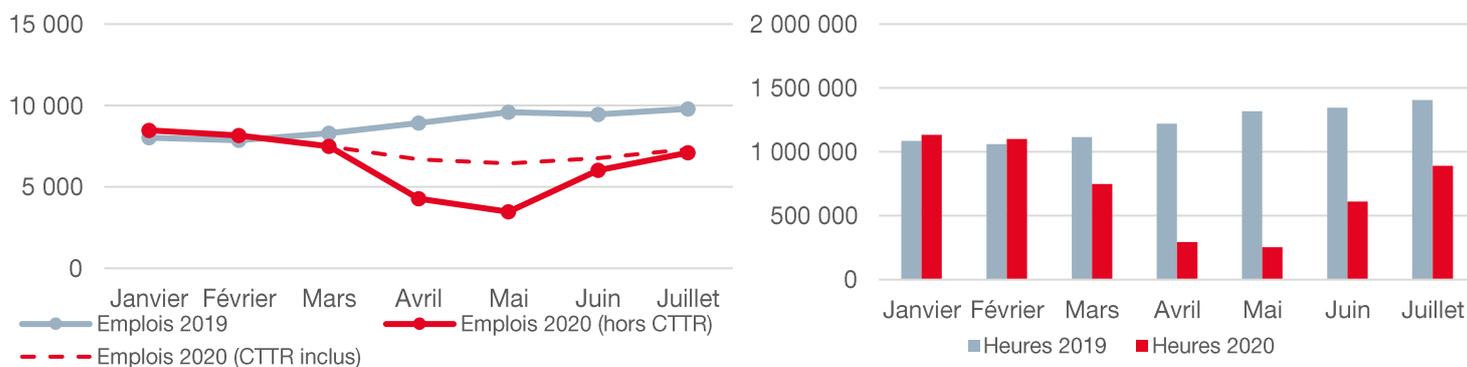
3.2.1. Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Le recours au CTTR a été assez faible dans les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien. Au plus fort du confinement (avril), ce secteur a perdu plus de 4 700 emplois CTTR inclus et près de 900 000 heures travaillées. Par contre, il a rebondi assez vite et retrouve au mois de juillet 2020 des indicateurs proches de ceux de 2019. Pour rappel, ce GSA comprend les activités des agences de travail temporaire, ce qui explique en partie les variations constatées. En effet, les intérimaires n'avaient pas la possibilité d'être placés en chômage total temporaire et ce, quelque soit la nature de leur mission. Ainsi, ce sous-secteur a été quasiment mis à l'arrêt pendant le confinement, hormis une partie de son activité liée aux chantiers.

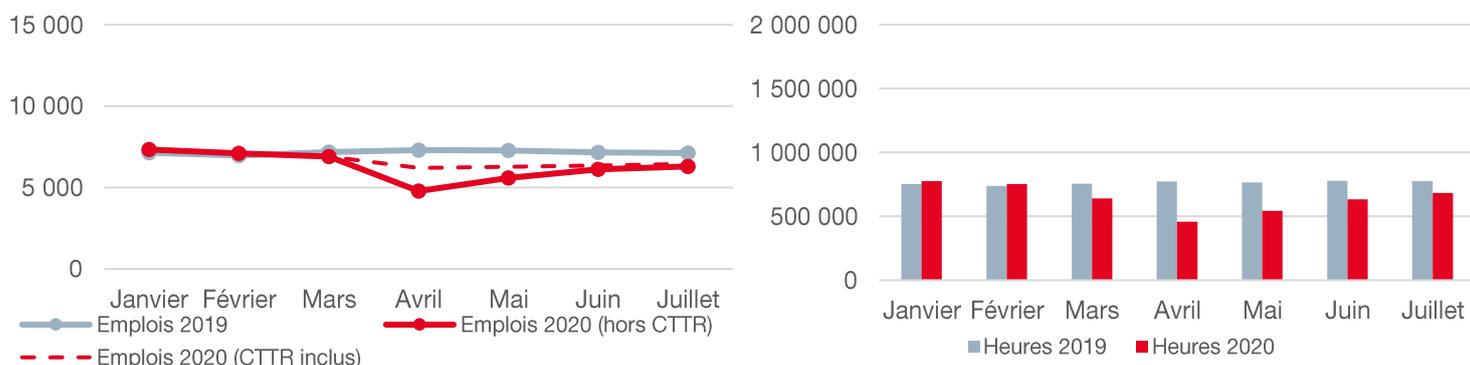
3.2.2. Hébergement et restauration



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

L'Hébergement et restauration a eu recours massivement au CTTR pour limiter la baisse du nombre d'emplois qui se trouve être la plus forte en mai qu'en avril. Le nombre d'heures travaillées a baissé de 87 % alors que le nombre d'emplois, CTTR inclus, n'a lui diminué que de 33 %. En juin et en juillet, le recours au CTTR est moindre, du fait de la saison touristique. Toutefois, même en juillet, ce secteur n'a toujours pas retrouvé son niveau de 2019 et accuse encore une baisse importante (-25 % en nombre d'emplois et -37 % en nombre d'heures travaillées).

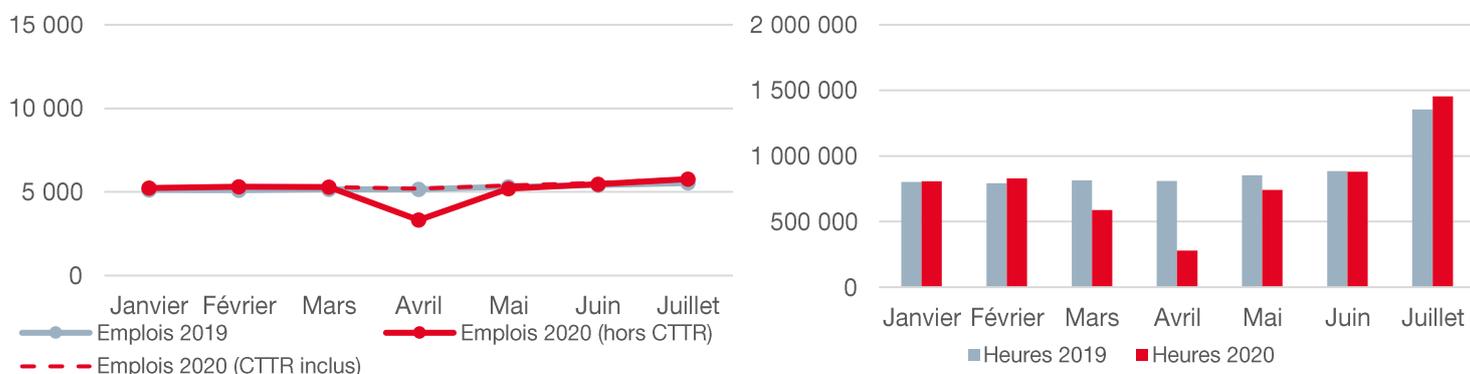
3.2.3. Autres activités de services



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Le recours au CTRR a permis de limiter la baisse du nombre d'emplois entre les mois d'avril et juin. En juillet, ce secteur a retrouvé, à 10 % près son niveau de 2019, tant en ce qui concerne le nombre d'emplois actifs que le nombre d'heures travaillées.

3.2.4. Construction



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

La Construction est le secteur qui s'est relevé le plus vite. Après la baisse du nombre d'emplois du mois d'avril compensée intégralement par le recours au CTRR, le nombre d'emplois retrouve et dépasse même son niveau de 2019. Les heures travaillées, qui accusaient une baisse de 65 % en avril, se retrouvent en progression de 7 % en juillet.

3.3. Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR)

Le Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR) est un dispositif exceptionnel qui permet de réduire ou suspendre temporairement l'activité des salariés.

Il prévoit le versement par l'employeur d'une partie de la rémunération du salarié et un remboursement par l'État.

Les entreprises de la Principauté qui souhaitent demander le Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR) pour leurs employés peuvent effectuer les démarches en ligne.

Les résultats suivants portent sur les prestations CTTR versées pour la période allant de mars à juillet 2020 qu'il s'agisse d'un chômage total ou partiel.

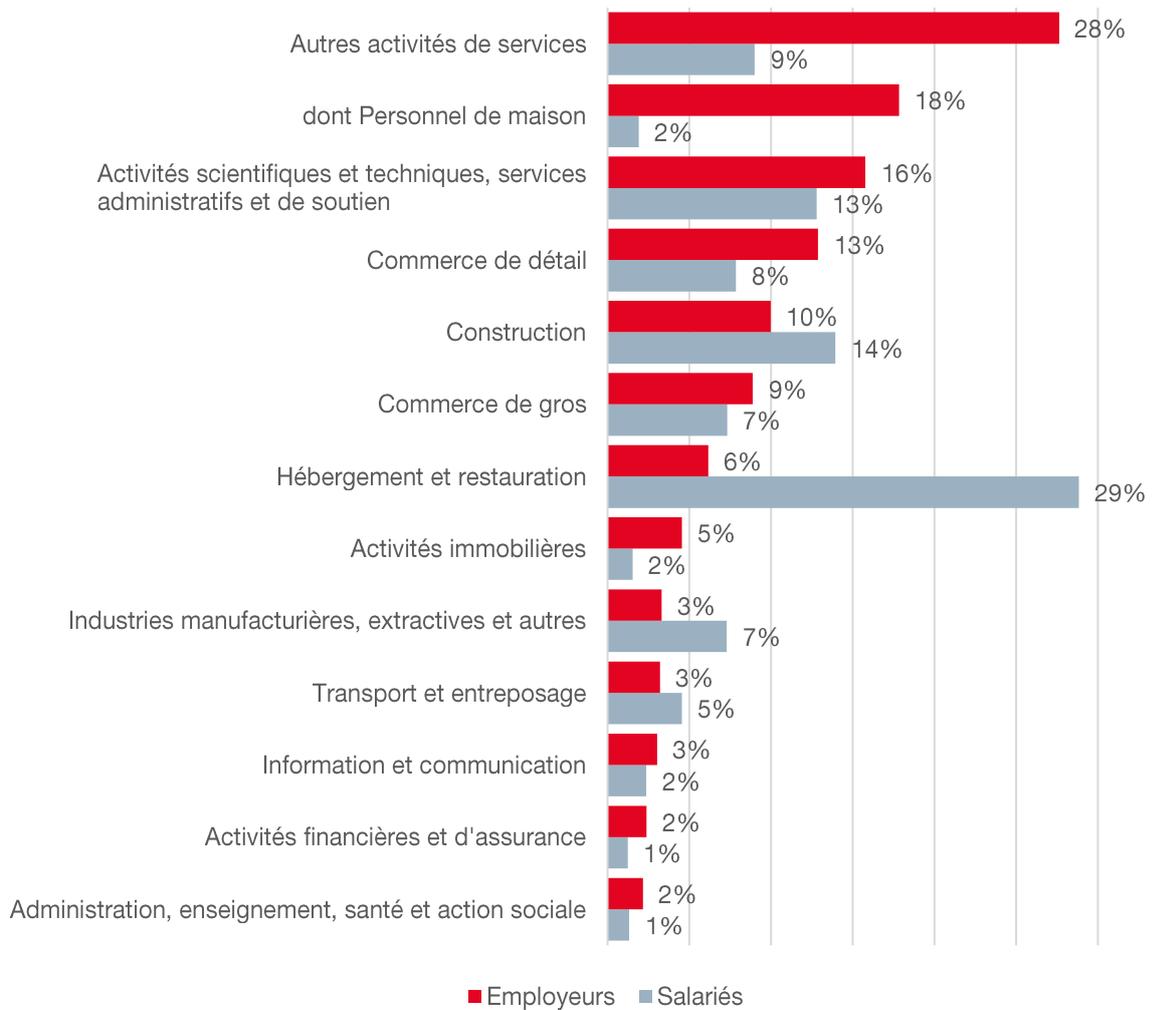
	Employeurs dont la demande de CTTR a été accordée	Nombre d'employeurs global en décembre 2019	%
Autres activités de services	802	2 954	27%
<i>dont Personnel de maison</i>	518	2 415	21%
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	458	703	65%
Commerce de détail	374	465	80%
Construction	290	332	87%
Commerce de gros	258	395	65%
Hébergement et restauration	179	186	96%
Activités immobilières	132	449	29%
Industries manufacturières, extractives et autres	96	118	81%
Transport et entreposage	93	121	77%
Information et communication	88	134	66%
Activités financières et d'assurance	69	237	29%
Administration, enseignement, santé et action sociale	63	88	72%
TOTAL	2 902	6 182	47%

Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Lecture :

- 802 employeurs relevant du GSA des Autres activités de services ont vu leur demande de CTTR accordée sur la période mars-juillet 2020 (dont 518 employeurs de personnel de maison) ;
- la Principauté de Monaco comptait 2 954 employeurs relevant du GSA des Autres activités de services en décembre 2019 (dont 2 415 employeurs de personnel de maison).
- les employeurs relevant du GSA des Autres activités de services dont la demande de CTTR a été accordée représentent ainsi 27 % de tous les employeurs de ce GSA (à fin 2019).

Répartition des demandes de CTTR accordées sur la période mars-juillet 2020 selon le GSA



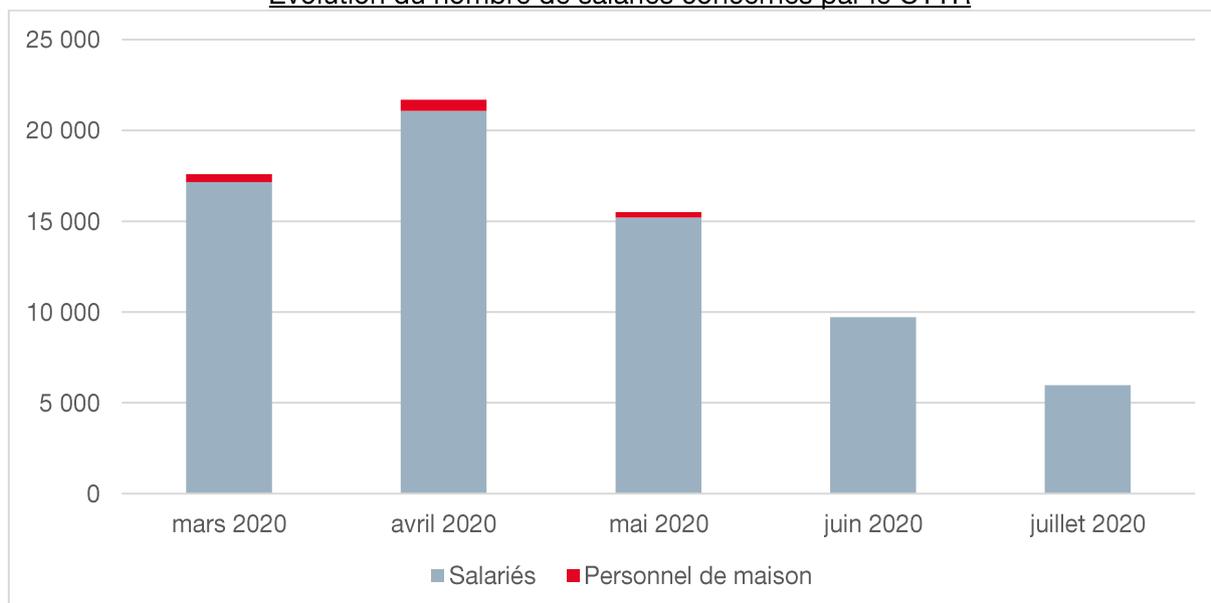
Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Lecture :

- parmi les employeurs dont la demande de CTTR a été accordée, 28 % relèvent des Autres activités de services. 9 % des salariés en CTTR font partie de ce GSA.

En tout, près de 2 900 employeurs ont vu leur demande de CTTR accordée pour la période allant de mars à juillet 2020, concernant en moyenne plus de 16 000 salariés par mois. C'est dans les Autres activités de services que l'on trouve le plus grand nombre d'employeurs, mais dans le secteur Hébergement et restauration qu'il y a le plus grand nombre de salariés concernés.

Évolution du nombre de salariés concernés par le CTTR

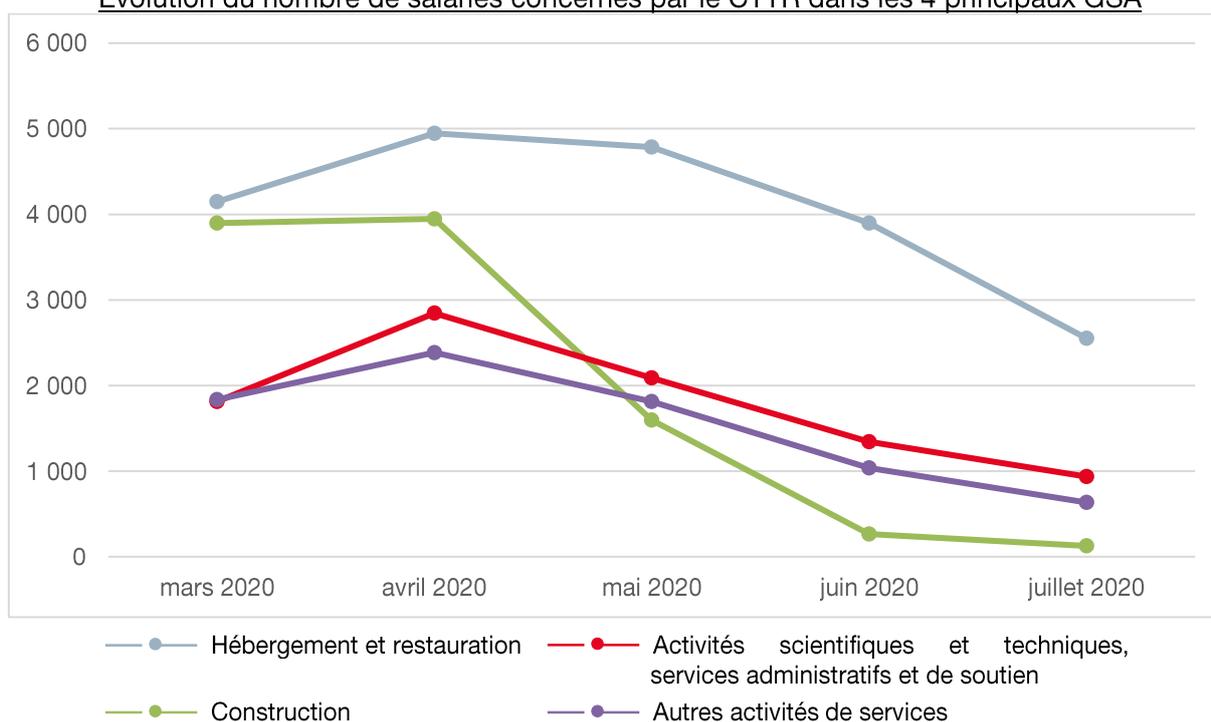


Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

C'est au mois d'avril que l'on trouve le plus grand nombre de salariés concernés par le dispositif de CTTR (plus de 21 000). Ce chiffre est en baisse sur les mois suivants.

NB : les employeurs « gens de maison » n'ont plus été éligibles au CTTR à compter du 1^{er} juin 2020.

Évolution du nombre de salariés concernés par le CTTR dans les 4 principaux GSA

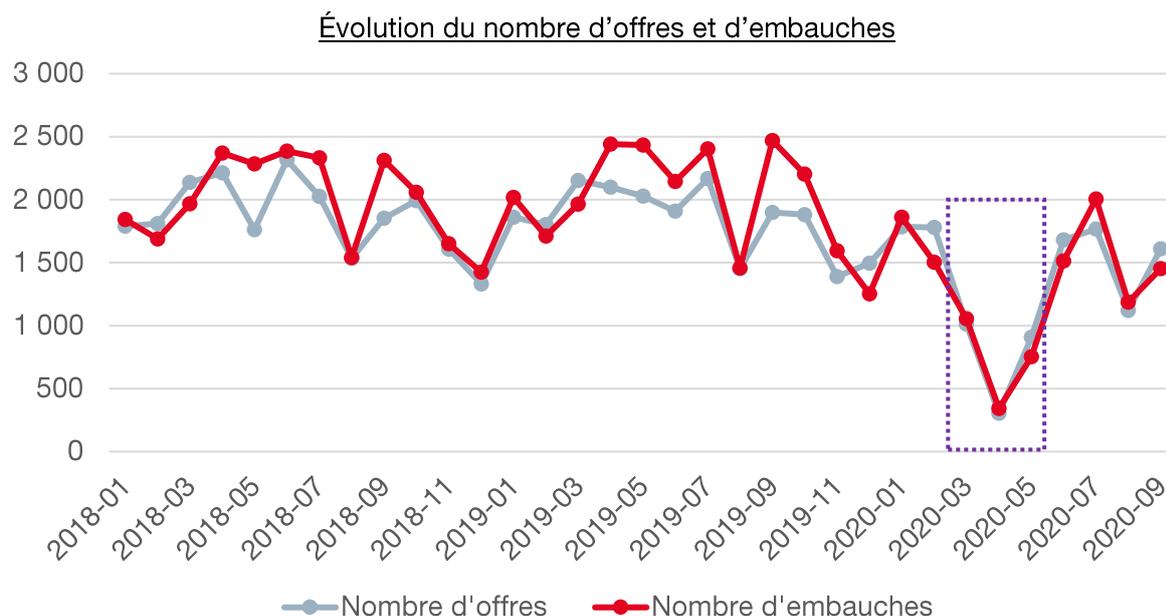


Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Les 4 GSA les plus concernés par le CTTR sur la période mars-juillet sont l'Hébergement et restauration, la Construction, les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien et les Autres activités de services. Le dispositif de CTTR reste très présent dans l'Hébergement et restauration sur les 5 mois, tandis que dans les autres secteurs le nombre de salariés concernés diminue de manière plus notable, particulièrement dans la Construction (2,5 fois moins de salariés concernés par le CTTR en mai qu'en avril).

3.4. Offres d'emploi et embauches

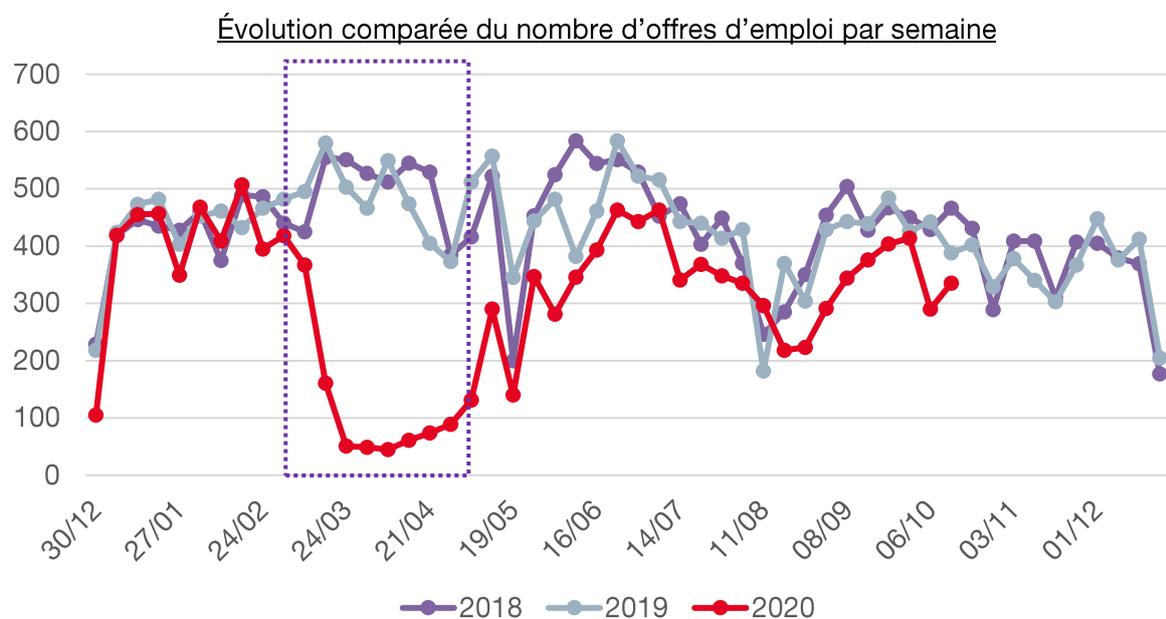
La gestion des offres d'emploi et des permis de travail (embauches) relève de la Direction du Travail.



Sources : Direction du Travail, IMSEE

Offres d'emploi et embauches sont sujettes à une saisonnalité marquée : mars/avril, juin/juillet et septembre/octobre sont les mois les plus hauts. Les offres et embauches (oscillant entre 1 500 et 2 500 chaque mois) sont traditionnellement supérieures au nombre de demandes. Entre mars et avril 2020, les nombres d'offres d'emploi et d'embauches chutent fortement, puis redémarrent à partir du mois de mai. En juin, le nombre d'offres retrouve son niveau d'avant-confinement, tandis que les embauches restent très en-dessous.

3.4.1. Offres d'emploi



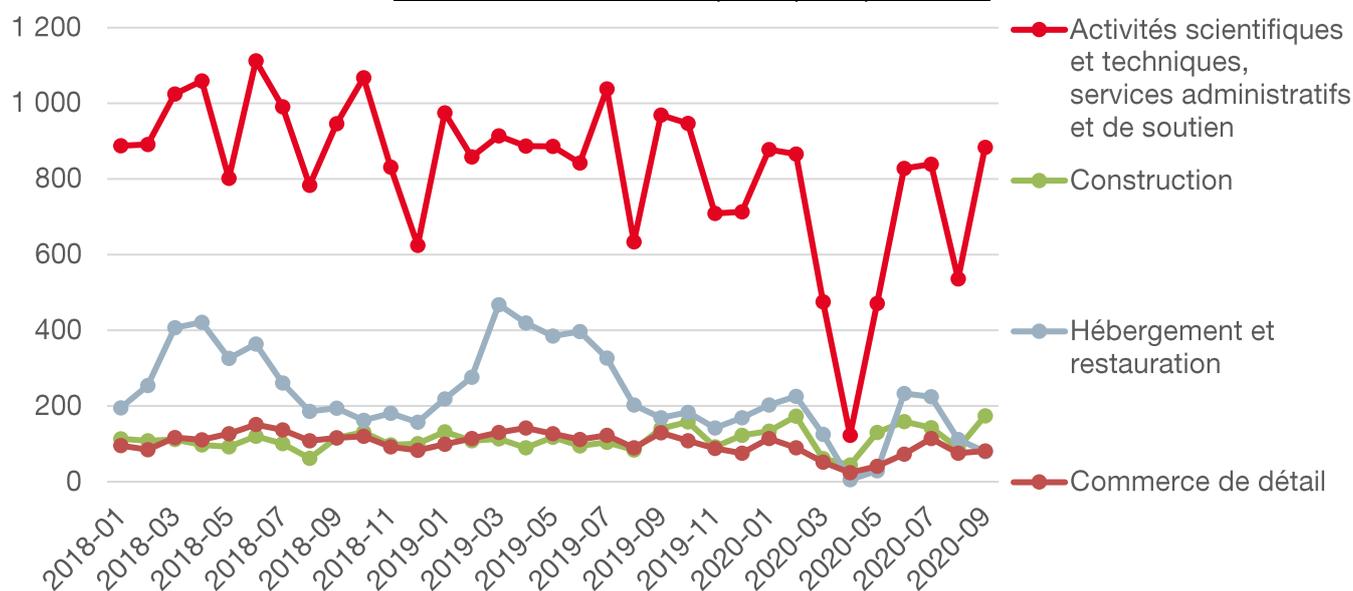
Sources : Direction du Travail, IMSEE

En 2020, les offres d'emploi chutent entre les semaines 11 et 20, correspondant à la période allant de mi-mars à mi-mai (au cours de laquelle les mesures de confinement étaient en vigueur).

Analyse par secteur

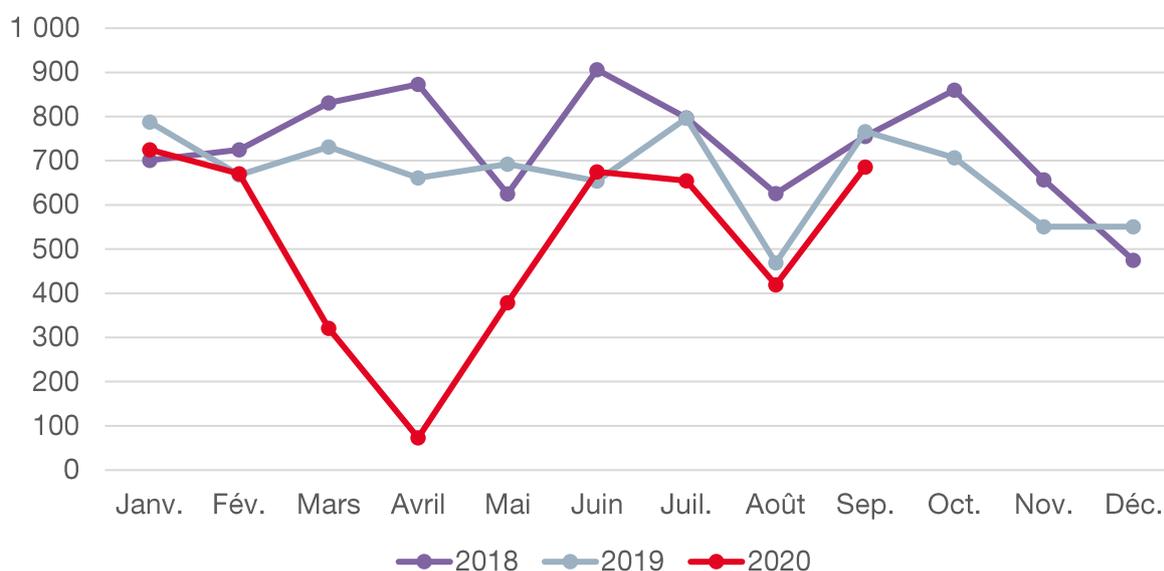
Les quatre grands secteurs d'activité (GSA) qui génèrent le plus d'offres d'emploi en Principauté sont les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (qui comprennent les agences de travail temporaire), l'Hébergement et restauration, la Construction et le Commerce de détail. À eux seuls, ces quatre GSA représentent généralement les trois quarts environ de l'ensemble des offres d'emploi publiées à Monaco.

Évolution des offres des quatre principaux GSA



Sources : Direction du Travail, IMSEE

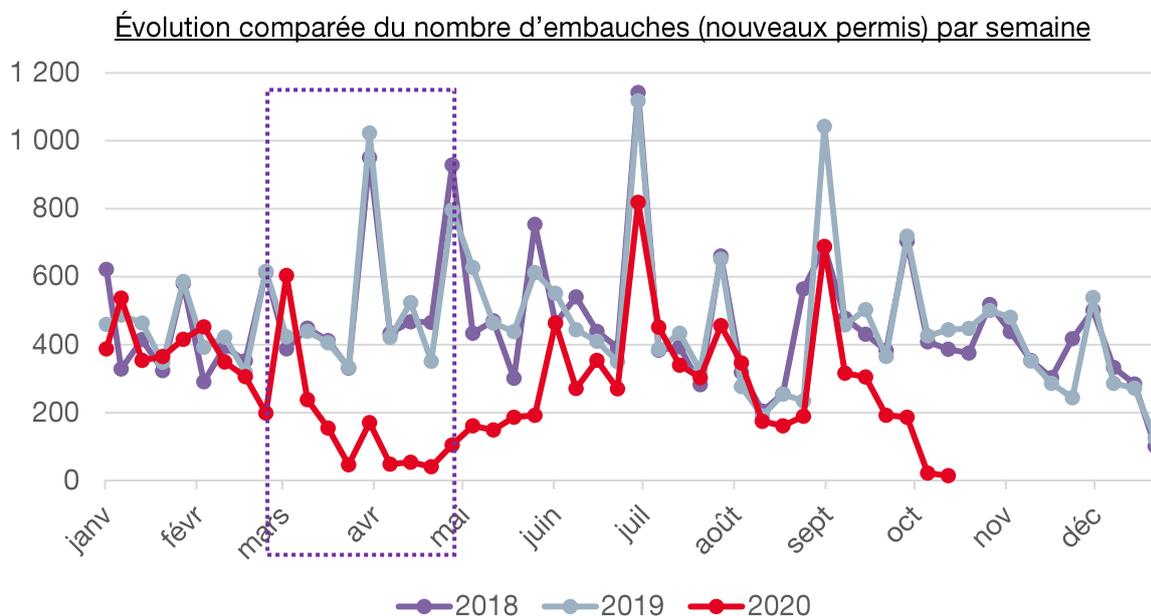
Évolution des offres des agences de travail temporaire



Sources : Direction du Travail, IMSEE

En proportion, c'est l'Hébergement et restauration qui a connu la plus forte baisse d'offres d'emploi entre mars et avril 2020 (-96 %). Sur cette même période, le taux de variation est de -74 % pour les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien. C'est également ce GSA qui affiche la plus grosse perte du nombre d'offres en valeur (-352). Cette baisse est largement imputable à l'intérim (code NAF Activités des agences de travail temporaire), activité qui génère le plus d'offres et qui en affiche 249 de moins en avril 2020 par rapport à mars. Il y a eu -54 % d'offres dans le Commerce de détail entre mars et avril (-28). La perte est moindre entre ces deux mois dans le secteur de la Construction avec -28% (-17 offres).

3.4.2. Embauches (nouveaux permis)



Sources : Direction du Travail, IMSEE

L'évolution des embauches en 2020 (nouveaux permis) suit approximativement celle des offres d'emploi pour la période allant de mi-mars à mi-mai.

Analyse par secteur

Les quatre grands secteurs d'activité (GSA) qui génèrent le plus d'embauches en Principauté sont les mêmes que pour les offres d'emplois. Là encore, c'est le secteur de l'Hébergement et restauration qui affiche la plus forte baisse pendant la période des mesures de fermeture d'établissements et de confinement de la population (-89 %).

3.5. Demandeurs d'emploi

3.5.1. Demandeurs inscrits au Service de l'Emploi

Les demandeurs d'emploi sont suivis par le Service de l'Emploi de la Direction du Travail.

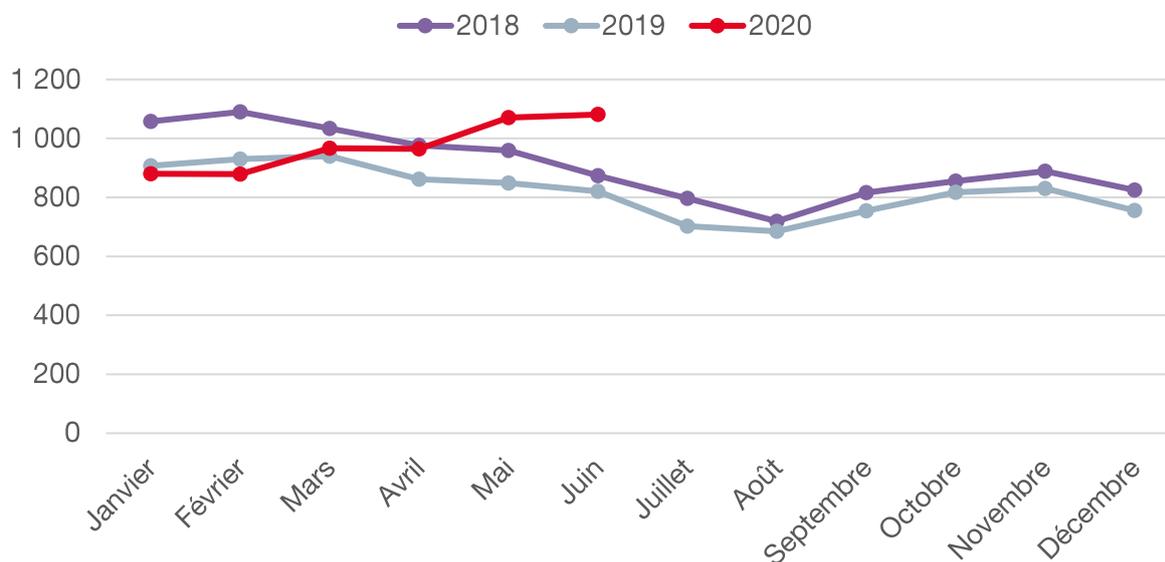
À Monaco, sont prioritaires à l'emploi de par la Loi :

- 1) Les Monégasques ;
- 2) Les conjoints ou enfants de Monégasques ;
- 3) Les résidents ;
- 4) Les habitants des communes limitrophes (Beausoleil, Cap d'Ail, La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin).

Les personnes se trouvant dans les cas suivants peuvent également s'inscrire en tant que demandeurs d'emploi :

- 5) Les frontaliers italiens (de nationalité italienne, demeurant en Italie, uniquement) ;
- 6) Les salariés licenciés dans le cadre d'un plan de licenciement économique, n'appartenant à aucune des catégories ci-dessus.

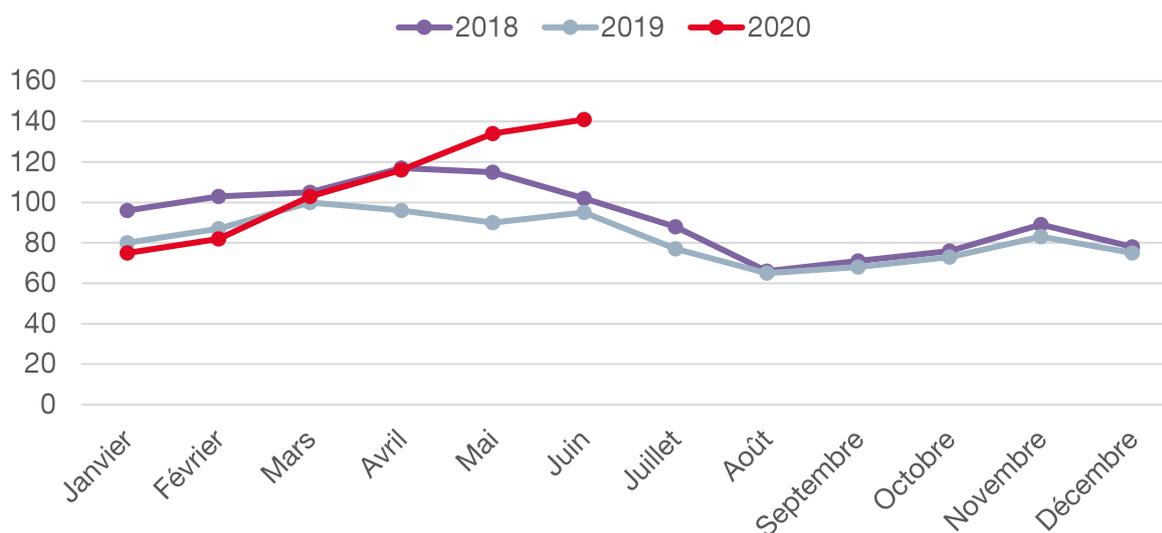
Évolution comparée du nombre de demandeurs d'emploi par mois



Sources : Direction du Travail, IMSEE

De même que les autres indicateurs, le nombre de demandeurs d'emploi fait l'objet d'une saisonnalité. En 2020, il a augmenté à partir du mois de mars, à l'inverse des autres années où cet indicateur baisse traditionnellement jusqu'au mois de septembre.

Évolution comparée du nombre de demandeurs d'emploi monégasques par mois



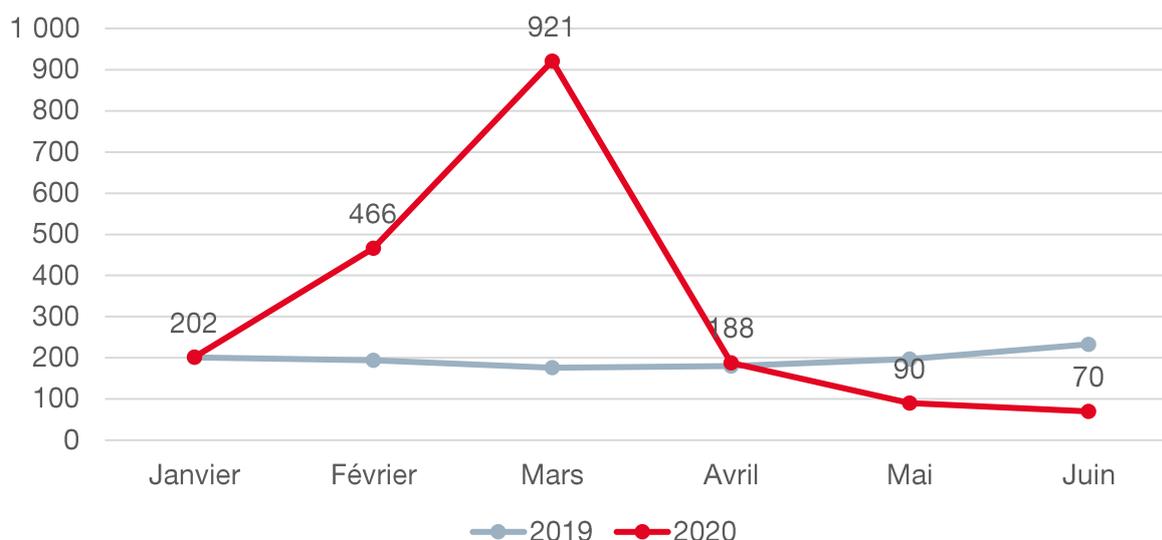
Sources : Direction du Travail, IMSEE

L'évolution du nombre de demandeurs de nationalité monégasque (rang de priorité 1) en 2020 est comparable à celle observée au global, mais marquée de manière plus nette : entre janvier et juin 2020, le nombre de Monégasques inscrits au Service de l'Emploi a presque doublé. Il est utile toutefois de rappeler que cette catégorie de demandeurs d'emploi a la possibilité de s'inscrire au Service de l'Emploi tout en occupant déjà un poste (cas des personnes souhaitant changer d'emploi).

3.5.2. Demandeurs suivis par le Pôle emploi (France)

Sont considérés dans cette partie les demandeurs d'emploi indemnisés, en fin de contrat dans le mois, dont le dernier emploi est à Monaco et dont le nombre d'heures travaillées a permis une ouverture de droits. Ne sont donc pas inclus les demandeurs d'emploi qui ont eu une fin de contrat sur Monaco et dont le temps de travail n'était pas suffisant pour faire une ouverture de droits. Ainsi, il n'est pas possible de retrouver l'intégralité des demandeurs d'emploi ayant eu une fin de contrat sur Monaco.

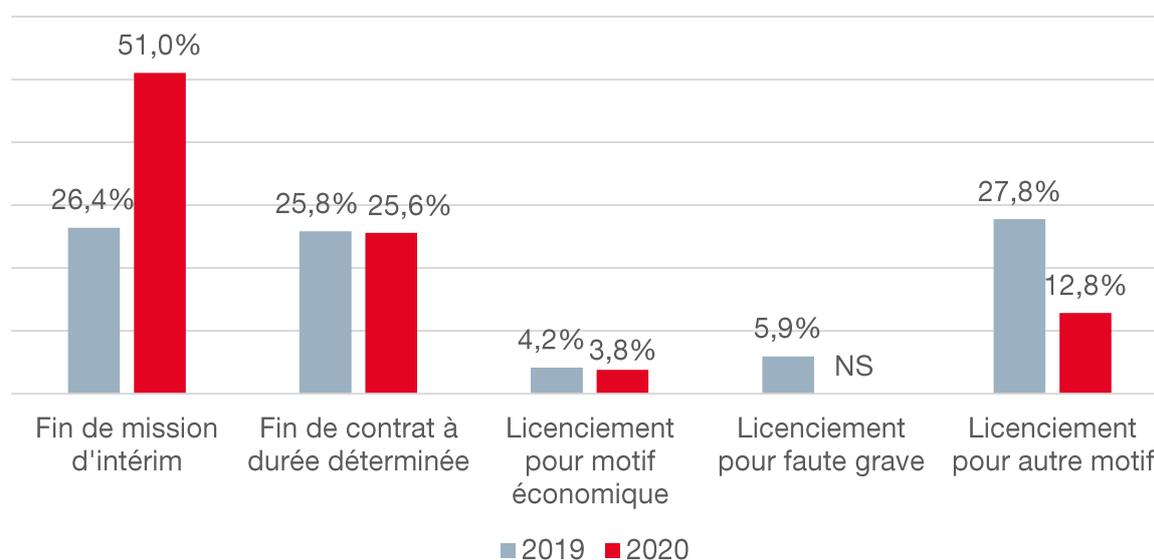
Évolution comparée du nombre de demandeurs d'emploi (dernier emploi à Monaco) par mois



Sources : Pôle emploi, IMSEE

Entre janvier et juin 2019, le nombre de demandeurs suivis par le Pôle Emploi pour une fin de contrat à Monaco est stable aux alentours de 200 personnes. En 2020, ce nombre a bondi, passant de moins de 200 en janvier à environ 900 en mars (il a doublé entre février et mars). En avril, l'indicateur retrouve son niveau traditionnellement observé.

Motifs de fin de contrat des demandeurs d'emploi (dernier emploi à Monaco) sur la période janvier à juin



Sources : Pôle emploi, IMSEE

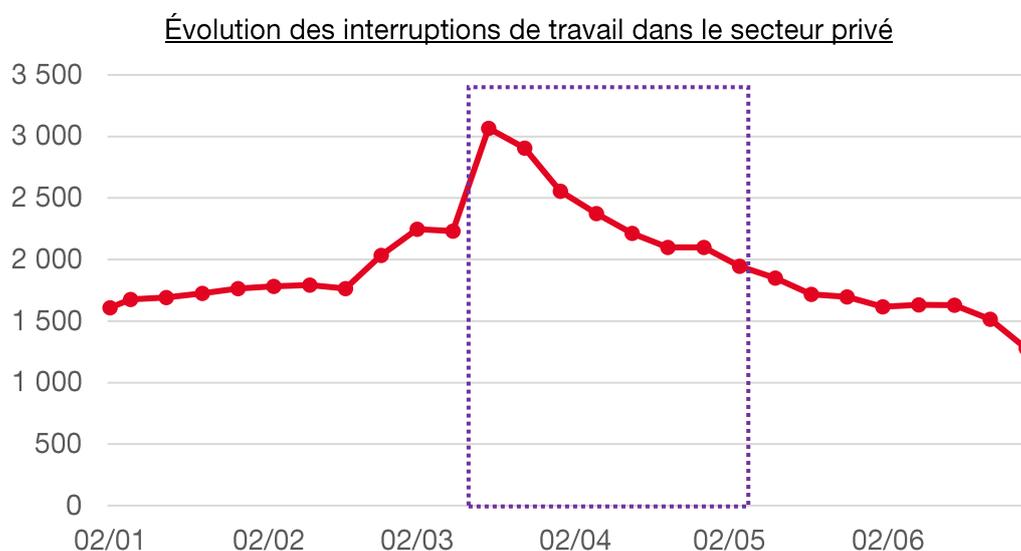
NS : non significatif

La cause de fin de contrat la plus répandue sur la période allant de janvier à juin 2019 parmi ces demandeurs est le licenciement pour un motif autre que faute grave ou licenciement économique. Sur le premier semestre 2020, c'est la fin de mission d'intérim qui est le principal motif de fin de contrat (plus de la moitié des cas) pour les demandeurs dont le dernier emploi se situait en Principauté.

3.6. Interruptions de travail

3.6.1. Interruptions pour raison de maladie

L'indemnisation des périodes d'interruption de travail pour maladie a pour objet d'assurer un revenu de substitution aux salariés contraints de cesser leur activité de ce fait.



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Dans le secteur privé, le nombre d'interruptions de travail pour maladie (tous motifs confondus) se situe au début de l'année 2020 entre 1 600 et 1 700 par semaine : c'est ce qui est observé jusqu'à la semaine 8 (du 17 au 21/02). À partir de la fin février-début mars, les interruptions de travail augmentent de manière notable.

Le pic du nombre d'interruptions de travail dans le secteur privé se situe la semaine du 16 au 20 mars (semaine 12), qui correspond au début de la période de confinement : plus de 3 000 interruptions de travail ont été comptabilisées lors de cette semaine. Passé ce pic, le nombre d'interruptions a baissé progressivement au cours des semaines suivantes, atteignant un niveau comparable à celui observé au début de l'année 2020 à partir de la fin de la période de confinement à Monaco et en France (semaines 20-21).

3.6.2. Autres motifs d'interruption de travail

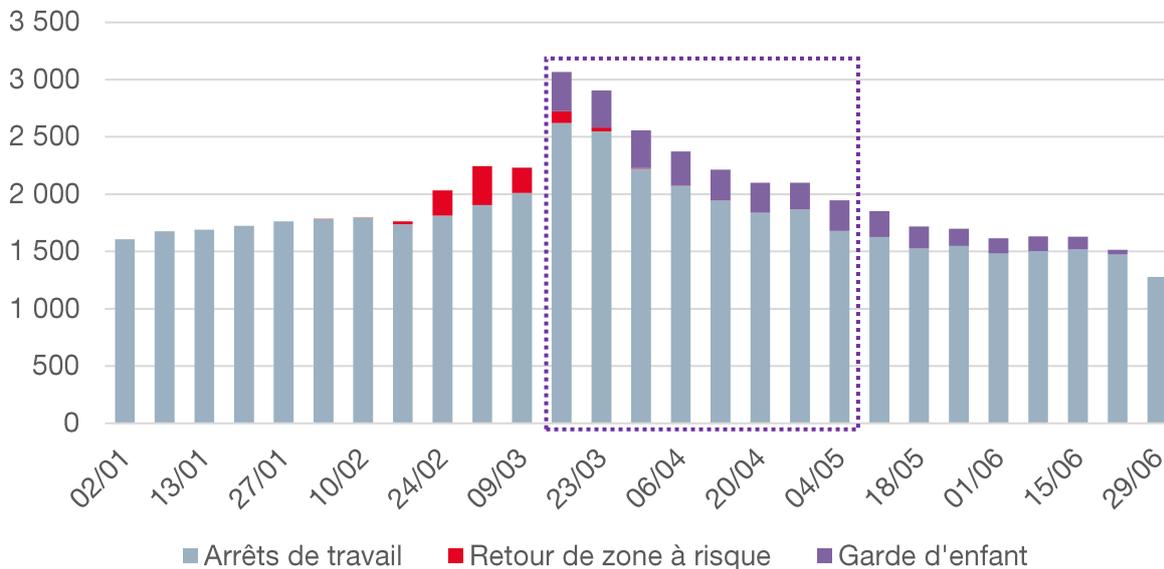
Afin de limiter la propagation de la Covid-19, les salariés revenant, depuis moins de 14 jours, d'une des zones à risques définies quotidiennement par le Directeur de l'Action Sanitaire, devaient se faire connaître de cette Direction et faisaient, dans ce cadre, l'objet d'une mesure d'éviction du lieu de travail.

Par ailleurs, suite à la fermeture des crèches et des établissements scolaires, les parents ne pouvant pas travailler à distance, pouvaient bénéficier d'un arrêt maladie indemnisé, sous certaines conditions :

- Avoir un enfant âgé de moins de 16 ans (18 ans pour les enfants en situation de handicap pris en charge dans un établissement spécialisé) ;
- Être affilié à la Caisse de Compensation des Services Sociaux ;
- Que l'autre parent ne soit pas placé en position de chômage total temporaire.

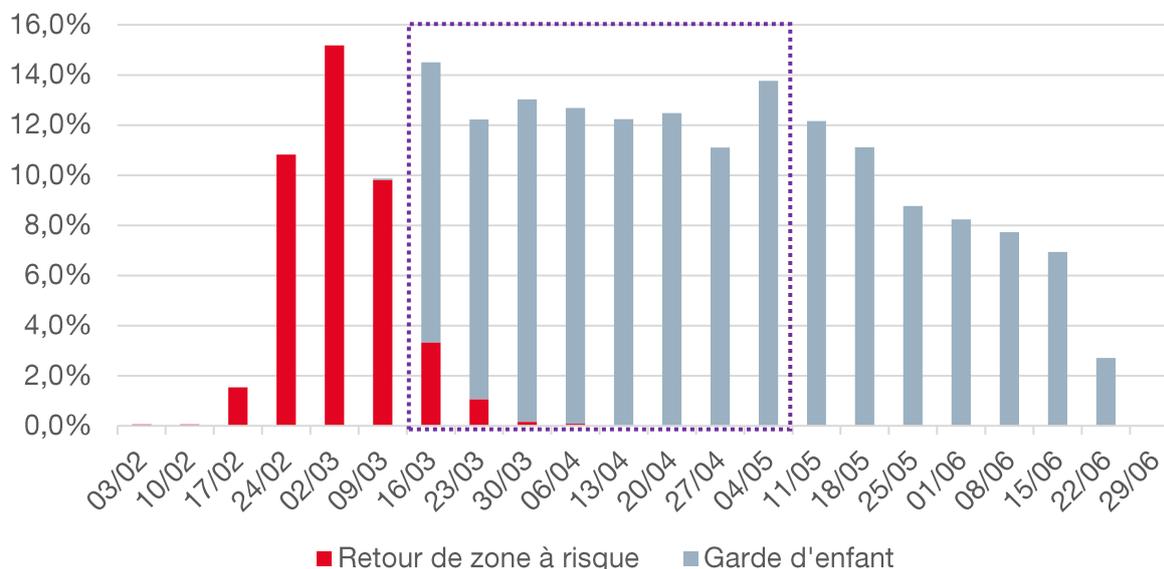
Ainsi, outre la maladie, deux motifs d'interruption de travail ont été identifiés pendant la période de crise sanitaire :
- l'éviction pour retour de zone à risque ;
- la garde d'enfant à domicile.

Évolution des interruptions de travail dans le secteur privé selon le motif



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Part des évictions pour retour de zone à risque et gardes d'enfant dans les interruptions de travail



Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Les interruptions de travail pour cause de retour de zone à risque (éviction) apparaissent à partir du début du mois de février 2020 et atteignent leur pic avec 341 interruptions lors de la semaine du 2 au 6 mars. Ce type d'absence a été recensé jusqu'à début avril. Les interruptions de travail pour cause de garde d'enfant sont enregistrées à partir du 16 mars et s'étendent jusqu'à fin juin. C'est lors de la première semaine de confinement (du 16 au 20 mars) que l'on observe le plus grand nombre d'absences pour ce motif.

Sur la période allant de la mi-mars à la fin mai, les absences pour cause d'évictions ou de garde d'enfant représentaient 11 à 14 % de l'ensemble des interruptions de travail. À partir de la mi-mai, les interruptions pour garde d'enfant décroissent.

3.7. Télétravail et travail à distance

3.7.1. Télétravail

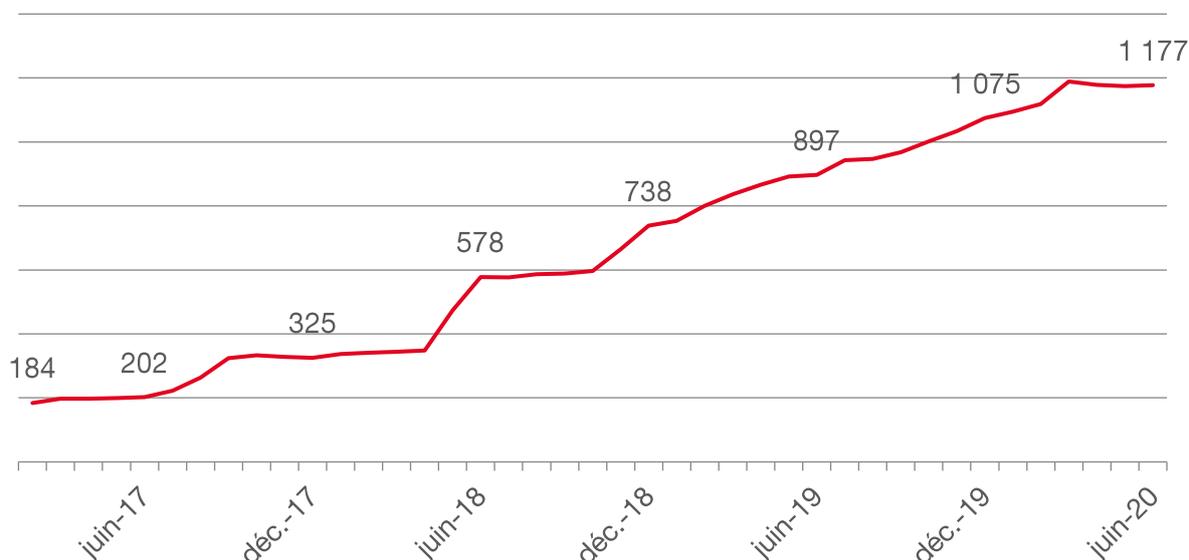
Après plusieurs années de négociation avec les autorités françaises, la Principauté de Monaco s'est dotée du cadre juridique permettant la mise en place du télétravail en créant un dispositif clair, encadré, et protecteur tant pour les salariés que pour les employeurs de la Principauté du secteur privé. La mise en œuvre du télétravail engendre la modification du permis de travail pour le salarié concerné, qui doit être domicilié à Monaco ou en France¹.

	2017	2018	2019	2020*
Nombre d'employeurs pouvant utiliser le télétravail (dispositifs validés)	32	63	94	104
Nombre d'employeurs utilisant le télétravail	27	50	67	66
Nombre de salariés télétravailleurs	325	738	1075	1 177

* données à fin juin

Sources : Direction du Travail, IMSEE

Évolution du nombre de salariés télétravailleurs



Sources : Direction du Travail, IMSEE

En 2020, plus de 100 employeurs pouvaient utiliser le télétravail dans leur entreprise (3 fois plus qu'en 2017) et plus de 1 100 salariés étaient concernés par ce dispositif (là encore 3 fois plus que deux ans auparavant).

¹ Loi 1.429 du 4 juillet 2016 relative au télétravail

3.7.2. Le travail à distance

Parallèlement au télétravail, un dispositif de travail à distance a été mis en place dès mars 2020 dans le cadre de la crise sanitaire et des mesures d'urgence liées à la pandémie de la Covid-19, avec un double objectif :

- Assurer la continuité de l'activité des entreprises monégasques ;
- Limiter les risques de diffusion de la Covid-19.

Le dispositif temporaire de travail à distance a été autorisé de façon exceptionnelle par une décision du Ministre d'État, publiée au Journal de Monaco le vendredi 13 mars 2020.

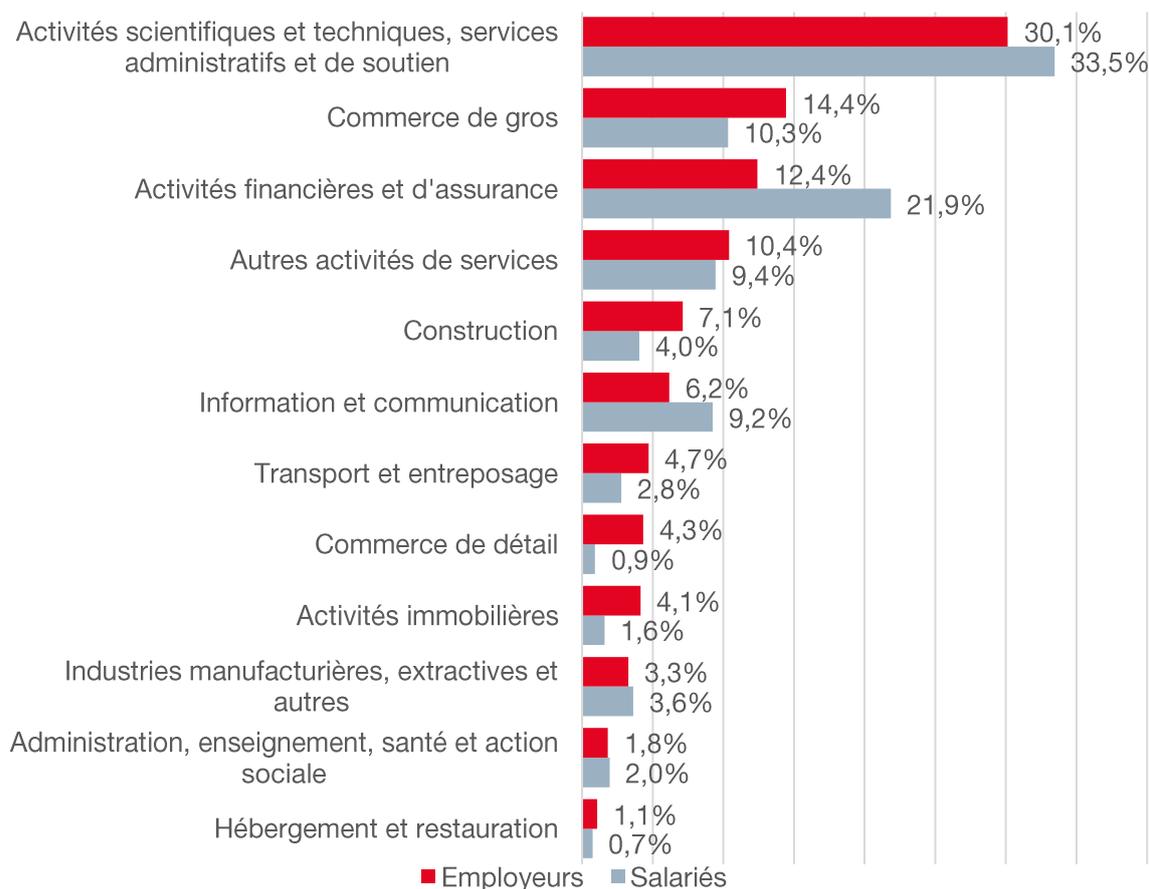
Sont concernés par le travail à distance les employeurs et salariés des secteurs public et privé dont le lieu de résidence se situe en Principauté de Monaco, en France ou en Italie.

Sont exclus des mesures de travail à distance, les salariés faisant l'objet d'un arrêt maladie.

L'employeur devait informer la Direction du Travail ainsi que son assureur-loi de la mise en place du dispositif.

A fin juin 2020, plus de 1 000 entreprises ont fait une déclaration de travail à distance auprès de la Direction du Travail, pour environ 10 000 salariés du secteur privé.

Répartition des employeurs ayant fait une demande de travail à distance et des salariés concernés selon le GSA



Sources : Direction du Travail, IMSEE

Les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, premier employeur de la Principauté, arrive en tête des déclarations de travail à distance selon le GSA, que ce soit en termes de nombre d'employeurs ou de nombre de salariés. L'Hébergement et restauration est le secteur le moins concerné par le dispositif de travail à distance.

3.8. Travail à distance et absences liées à la Covid-19 dans le secteur public

Les données relatives aux absences des salariés du secteur public portent sur le travail à distance et les autres motifs d'absence liés aux conséquences de la Covid-19, et qui ont été saisies dans eTemptation (outil de gestion de planning et absences de la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique).

Les premiers motifs d'absences pour travail à distance ou conséquences liées à la Covid-19 (y compris quarantaine et garde d'enfants) ont été saisis à partir du 12 mars 2020.

Plusieurs biais sont à considérer dans les chiffres présentés :

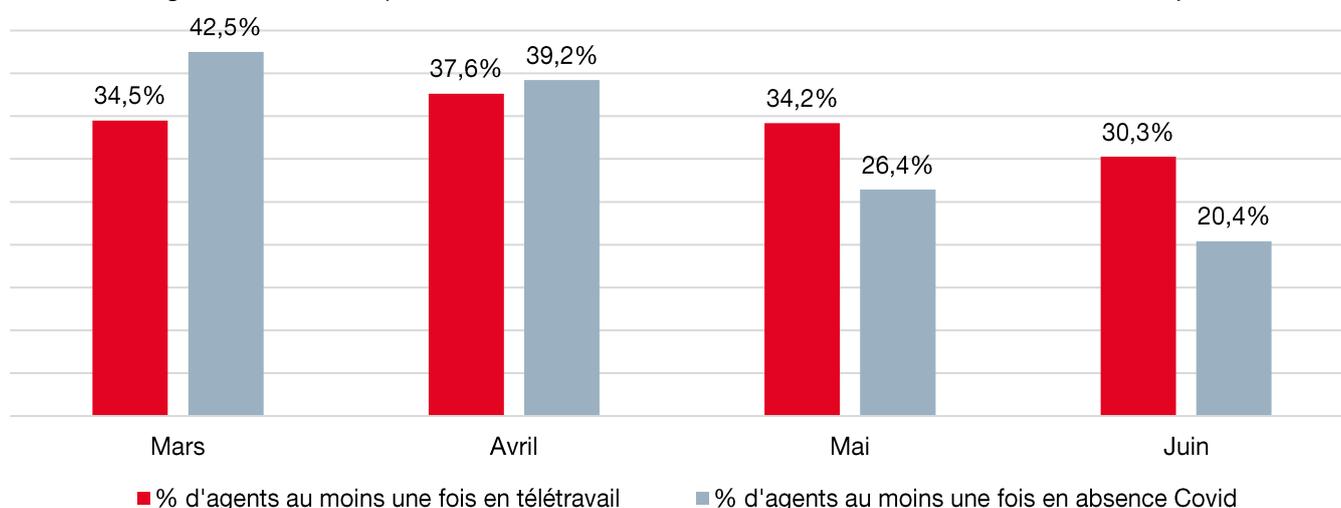
- l'ensemble des personnels du secteur public ne sont pas gérés dans eTemptation et n'apparaissent donc pas dans les statistiques suivantes ;
- pour certains services gérés dans eTemptation, le pointage intranet ou déclaratif à distance a été utilisé sur la période considérée alors que les agents travaillaient à domicile ;
- les Chefs de service et Directeurs qui sont dans le périmètre eTemptation n'ont pas nécessairement de motif d'absence renseigné.

Nombre d'agents du secteur public en travail à distance ou en absence Covid entre mars et juin 2020¹

	Mars	Avril	Mai	Juin
Nombre d'agents au moins une fois en travail à distance	569	621	563	504
Nombre d'agents au moins une fois en absence Covid	701	647	435	340
Nombre total d'agents gérés dans eTemptation	1 649	1 650	1 646	1 665

Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Part d'agents du secteur public en travail à distance ou en absence Covid entre mars et juin 2020¹



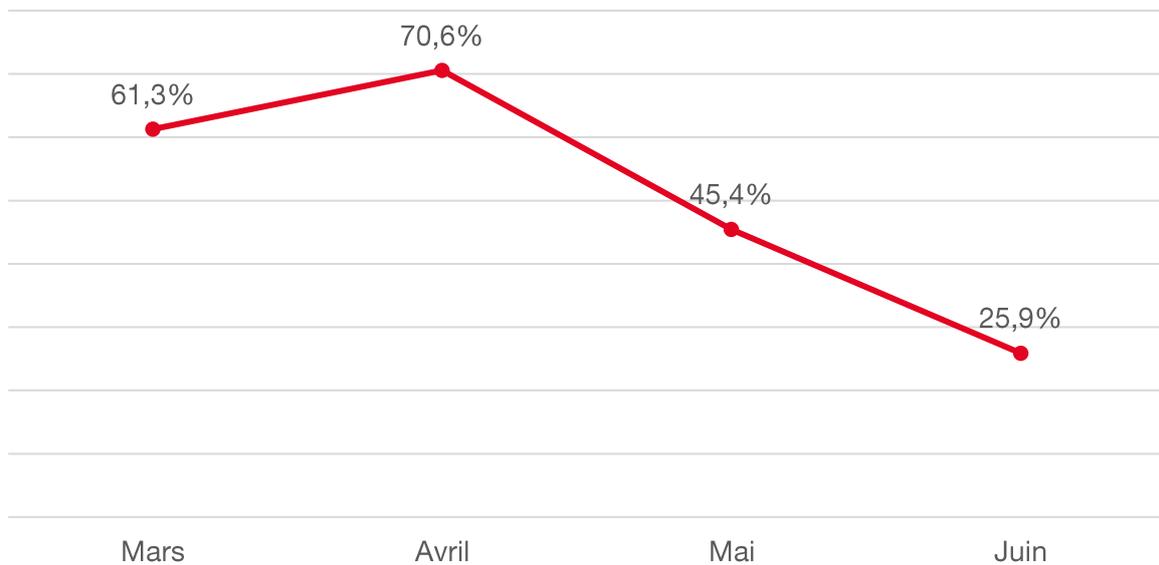
Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

NB : les « absences Covid » regroupent tous les types d'absences liés à la Covid-19, y compris les absences pour cause de quarantaine ou de garde d'enfants.

En mars 2020, plus de 700 agents ont été absents au moins une fois pour cause de Covid, ce qui correspond à plus de 40 % de l'effectif total géré dans le système des absences. Cette proportion a ensuite baissé au mois d'avril, puis de manière plus marquée en mai (mois de fin des mesures de confinement). Le travail à distance (statut « télétravail » dans le système de gestion) a concerné plus d'un tiers des salariés du secteur public entre mars et mai 2020. En juin, environ 3 agents sur 10 travaillent à distance.

¹ Données révisées ultérieurement à la publication (mai 2021).

Taux d'absences liés à la Covid-19 sur l'ensemble des absences du secteur public entre mars et juin 2020

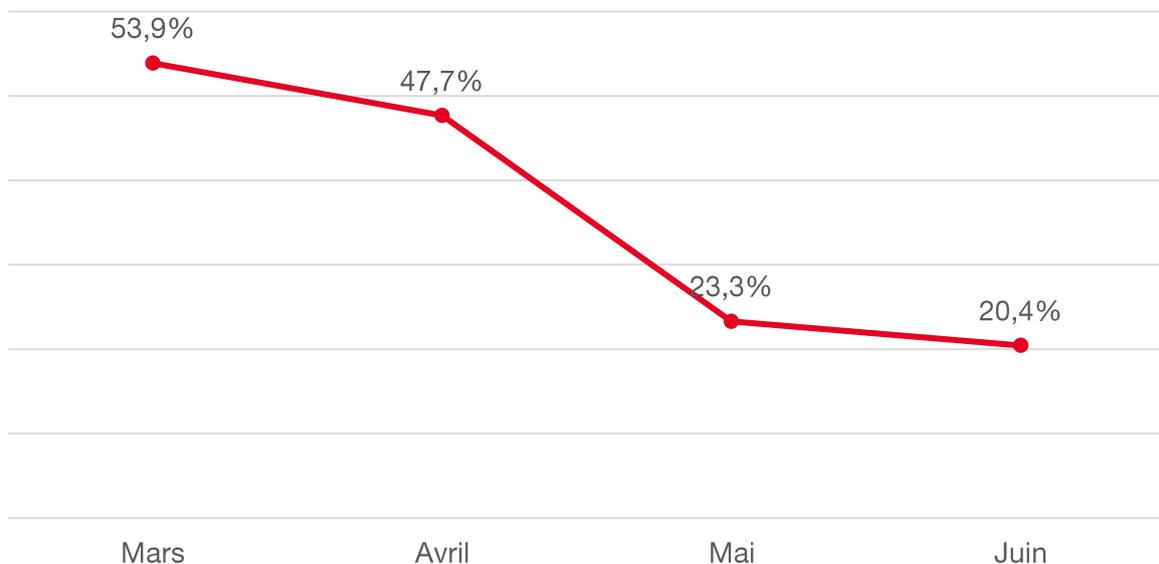


Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

NB : le « taux d'absences liées à la Covid-19 » correspond au rapport entre le nombre d'absences liées à la Covid-19 dans le mois et le nombre total d'absences (Covid, maladie, congés administratifs, récupérations...) constaté sur le mois

Entre le 12 et le 31 mars 2020, plus de 61 % des absences recensées sont liées à la Covid-19 et en avril cette proportion dépasse les 70 %. À partir de mai, le taux d'absences liées à la Covid-19 baisse en-dessous de 50 % pour atteindre 25,9 % en juin.

Taux de travail à distance dans le secteur public entre mars et juin 2020



Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

NB : le « taux de travail à distance » est ici défini par le rapport entre le nombre de jours/hommes avec statut « TELETRAVAIL » dans le mois et le total de jours/hommes travaillés (ouvrés) théorique sur le mois.

Là encore, les taux de travail à distance les plus hauts sont observés sur les mois de mars-avril 2020 (correspondant à la période de confinement en Principauté). À partir du mois de mai, cet indicateur baisse et passe sous la barre des 25 %.

4. TRANSPORTS

Les données recueillies auprès des différents gestionnaires de la mobilité soulignent un recul très important des déplacements en Principauté, pendant la durée du confinement et suite aux mesures sanitaires strictes mises en place pour restreindre les déplacements (mise en place du travail à distance par exemple).

Il est utile de rappeler ici qu'en 2019, 83,5 % des salariés résident en dehors de la Principauté.

Les transports repartent à la hausse dès la levée du confinement, essentiellement pour la reprise de l'activité avec une augmentation des déplacements domicile/travail.

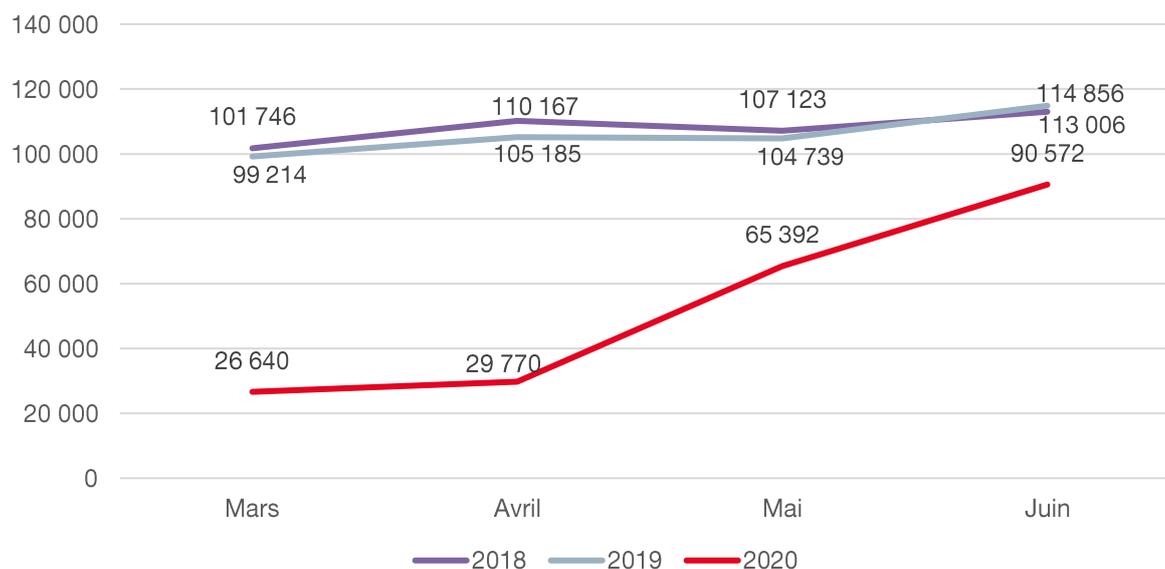
4.1. Transports routiers

Les données recueillies montrent l'impact du confinement sur le trafic routier. Une réduction accrue du nombre de véhicules a été constatée aux entrées et aux sorties de la Principauté sur cette période.

Le trafic a chuté de 73 % au mois de mars. En avril, le volume est similaire et enregistre une baisse de 72 % par rapport à l'année précédente.

Le trafic repart à la hausse à partir du 4 mai. En effet, le nombre de mouvements de véhicules oscille entre 51 000 et 52 000 la première semaine, en lien avec la reprise de l'activité. Le début du déconfinement n'a toutefois pas entraîné de pic, car ce dernier reste nettement inférieur à la normale. Au mois de mai, la moyenne par jour ouvré est de 104 739 entrées ou sorties de véhicules, soit un recul de 38 % par rapport à 2019. Le trafic routier du mois de juin est également inférieur à la celui observé les années précédentes.

Évolution du trafic routier entre 2018 et 2020



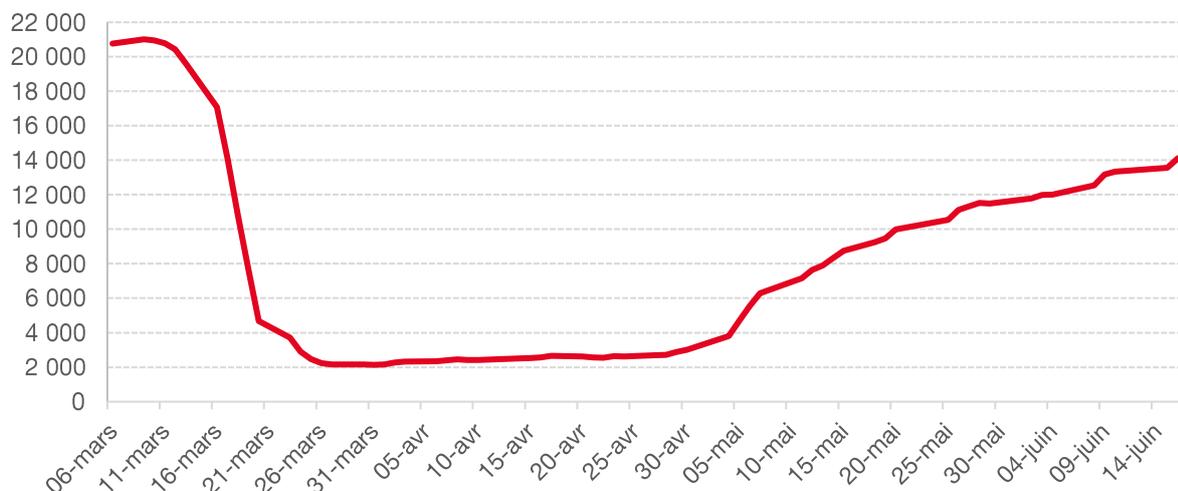
Unité : nombre d'Entrées-Sorties journalières (Jours ouvrés, hors jours fériés)

Sources : Direction de l'Aménagement Urbain / Centre Intégré de la Gestion de la Mobilité, IMSEE

4.2. Autobus

A l'instar de tous les modes de déplacements urbains, la fréquentation du réseau de bus diminue très fortement dès le début du confinement.

Évolution de la fréquentation du réseau bus CAM de mars à juin 2020

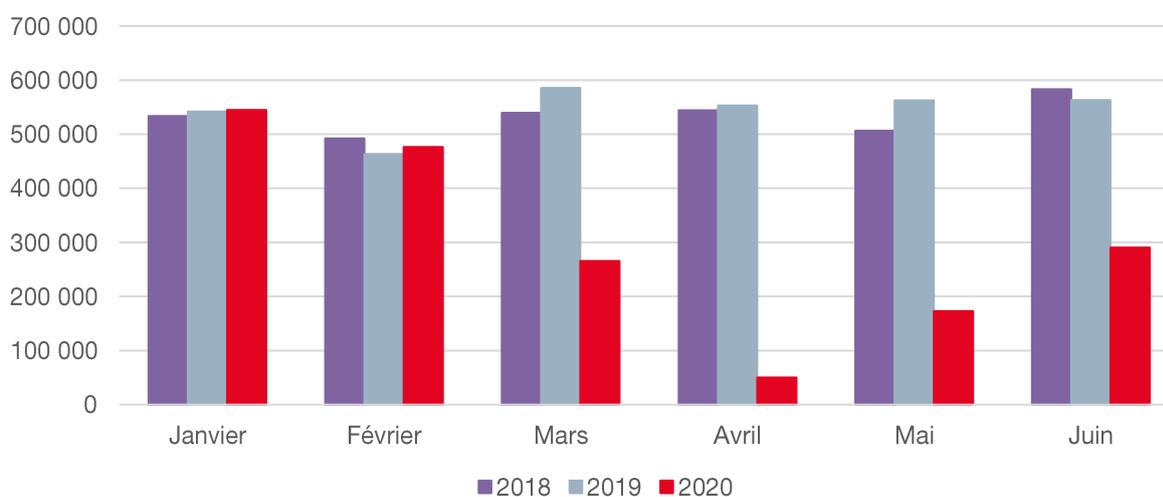


Unité : Nombre de trajets par jour en moyenne mobile 5 jours en semaine (hors week-ends et jours fériés)

Sources : Compagnie des Autobus de Monaco, IMSEE

Le nombre de voyages à la mi-mars (14 013 voyages le lundi 15 mars 2020) reste inférieur à celui observé avant le confinement (19 850 voyages le lundi 9 mars 2020). Dès la levée du confinement, le niveau de fréquentation croît progressivement, mais reste très en deçà de son niveau habituel.

Évolution de la fréquentation du transport urbain entre 2018 et 2020



Unité : Nombre de voyages

Sources : Compagnie des Autobus de Monaco, IMSEE

La fréquentation du transport urbain diminue brusquement au mois de mars avant de chuter au mois d'avril, respectivement -55 % et -91 % par rapport à 2019. Cette dernière s'améliore légèrement aux mois de mai et juin, mais reste nettement inférieure à l'année passée (-69 % et -48 %).

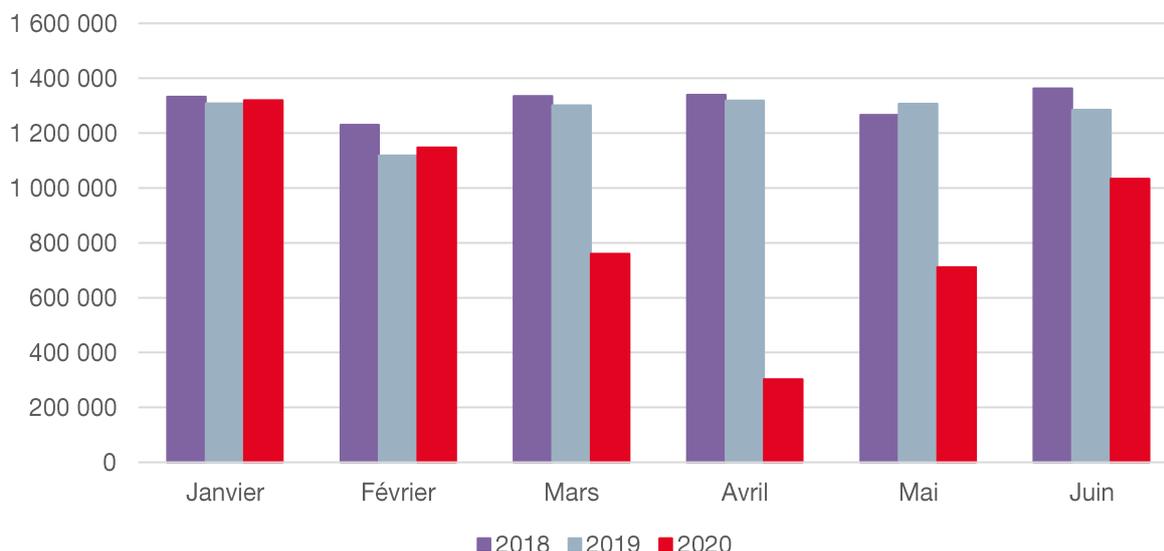
Certains trajets comme ceux liés à l'activité footballistique ont été suspendus (1 seul mouvement a été enregistré entre les mois de mars et juin). Aucun transport scolaire, ni de bateau-bus n'a enregistré de mouvement au mois d'avril. Il en va de même pour les bus de nuit (également supprimés au mois de mai).

Entre les mois de janvier et de juin 2020, la fréquentation des lignes affiche une baisse qui oscille entre -38 % (ligne 3) et -49 % (ligne 5), comparativement au premier semestre 2019.

4.3. Stationnement

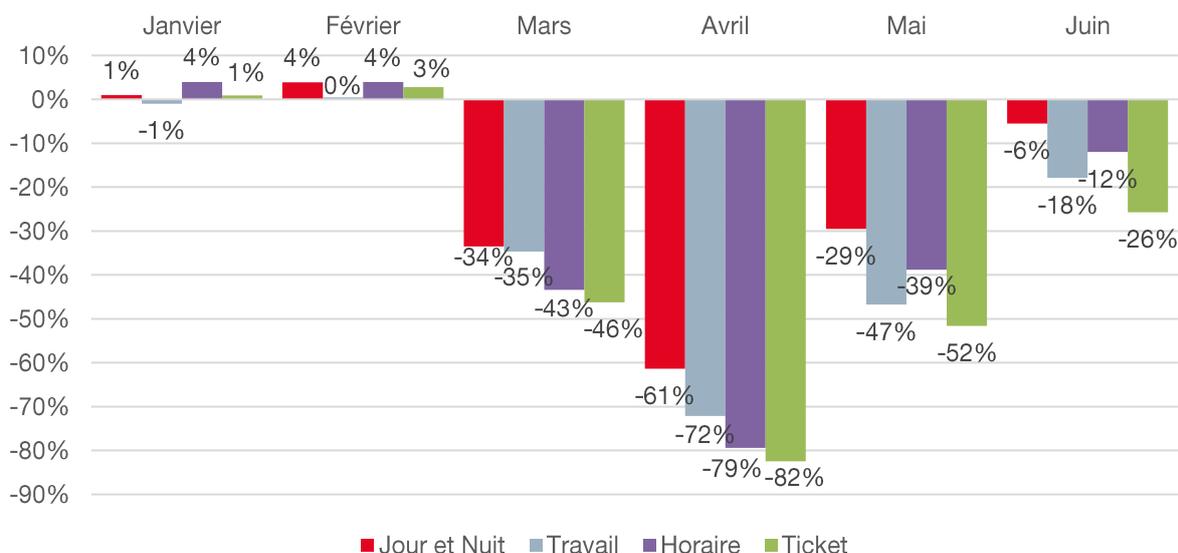
Les indicateurs du parc de stationnement public (passages travail, résidentiel, et non abonnés) sont inférieurs à ceux de l'année précédente dès la mi-mars. Les parkings ont enregistré seulement 760 182 passages¹ au mois de mars. Ce chiffre est nettement plus faible qu'à l'accoutumée (1 300 810 en mars 2019).

Évolution du nombre de passages dans les parkings publics entre 2018 et 2020



Sources : Service des Parkings Publics, IMSEE

Taux de variation des passages dans les parkings publics entre 2019 et 2020



Sources : Service des Parkings Publics, IMSEE

Le nombre de mouvements est particulièrement faible au mois d'avril (-82 % de passages « ticket » et -72 % de passages « travail »). Une baisse moins importante de ces derniers est observée au mois de juin (respectivement -26 % et -18 %), en lien avec la reprise de l'activité. Durant la période du confinement, le nombre de mouvements « Jour et Nuit » est également en deçà du niveau habituel, particulièrement au mois d'avril (-61 % comparativement à avril 2019).

¹ Passages : entrée ou sortie du parking

Passages Jour et Nuit : mouvement de personne ayant un abonnement résident

Passages Travail : mouvement de personne ayant un abonnement travail

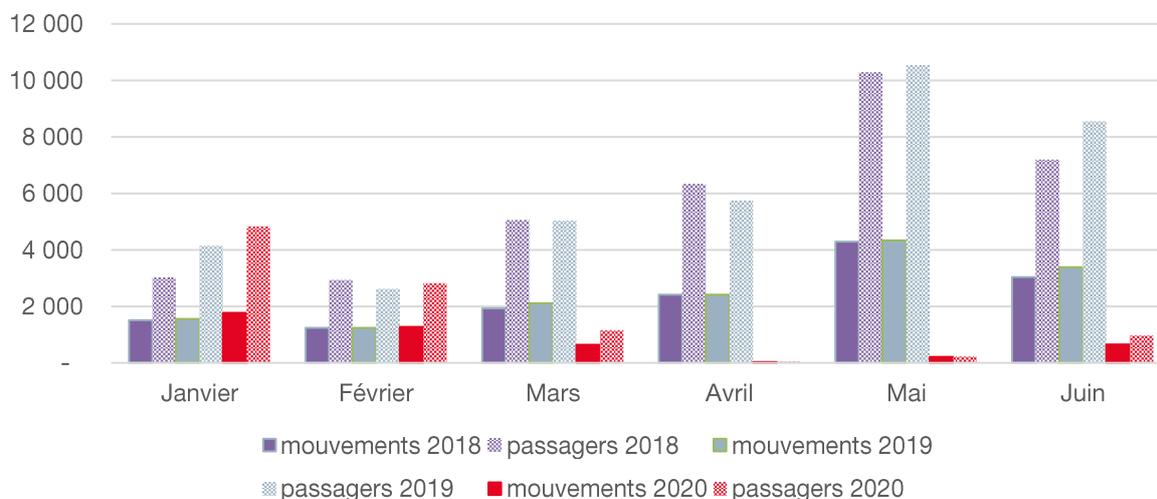
Passages Horaires : mouvement de personne ayant un abonnement travail non fixe

Passages Ticket : mouvement de personne n'ayant aucun abonnement

4.4. Transport aérien

Légèrement en hausse début 2020, l'indicateur mensuel du trafic aérien par hélicoptère affiche une chute du nombre de mouvements dès le mois de mars, et par conséquent, du nombre de passagers.

Évolution des mouvements aériens et du nombre de passagers entre 2018 et 2020



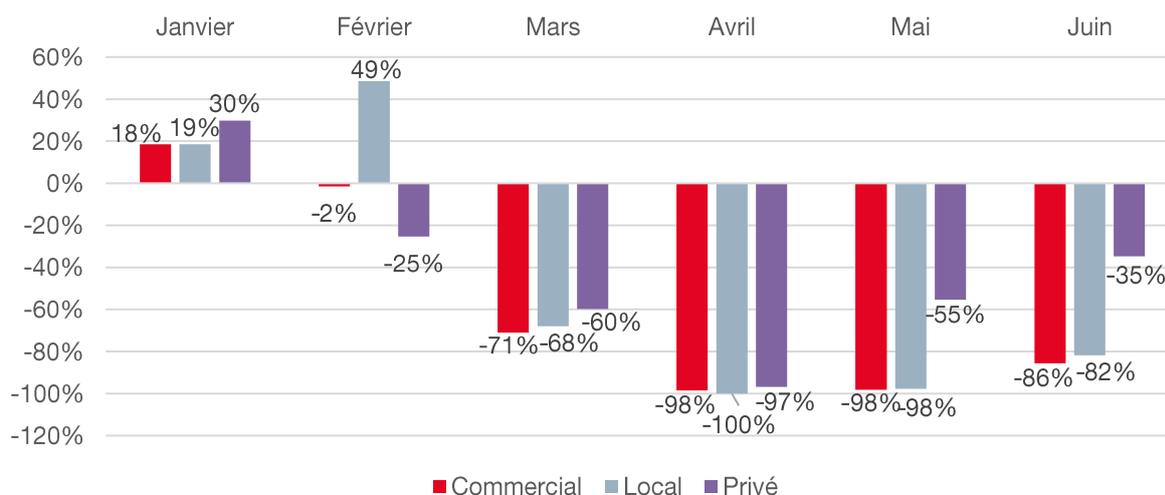
Sources : Direction de l'Aviation Civile, IMSEE

Au mois de janvier 2020, le nombre de mouvements est légèrement supérieur à ceux des deux dernières années (1 772 en 2020 contre 1 557 en 2019 et 1 505 en 2018). Toutefois, suite à la diminution et à la suspension de certains types de vol, ce dernier s'effondre dès le mois de mars. En avril, seuls 33 mouvements sont enregistrés (2 411 en 2019). Les vols commerciaux et privés chutent (-98,5 % et -96,9 %).

La fréquentation de l'héliport au mois de mai 2020 est nettement plus faible qu'à l'accoutumée. En effet, 209 vols ont été enregistrés contre 4 338 l'année précédente (soit -95,2 %). En 2019, le nombre de mouvements aériens par hélicoptère pendant la période du Grand Prix de Formule 1 (du 23 au 26 mai) représente 4,7 % du trafic annuel, soit 1 524 vols. En juin, le trafic croît modérément mais reste très dégradé (-80,7 %).

L'évolution du nombre de passagers suit celle du nombre de mouvements¹.

Taux de variation des mouvements aériens selon le type de vol² entre 2019 et 2020



NB : Les vols d'Etat, Technique ou d'Instruction ne sont pas pris en compte dans ce graphique.

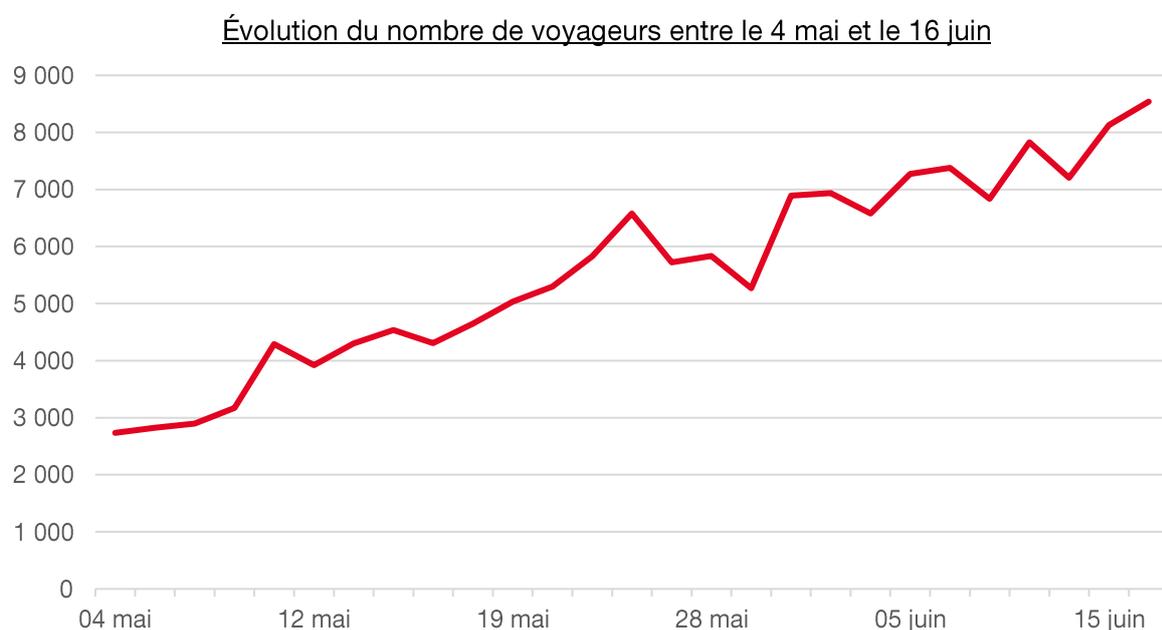
Sources : Direction de l'Aviation Civile, IMSEE

¹ Mouvement : désigne un décollage ou un atterrissage

² Type de vol : privé, commercial, local (circulaire sans escale de type vol panoramique), d'État, technique, d'Instruction

4.5. Réseau ferré

Sur l'ensemble de la période du confinement, le transport par voie ferrée a été réduit de manière significative. La reprise graduelle de l'activité ferroviaire a débuté dès la levée du confinement, afin notamment de permettre aux travailleurs pendulaires de se rendre en Principauté.



Unité : Nombre de voyages origine ou destination Monaco

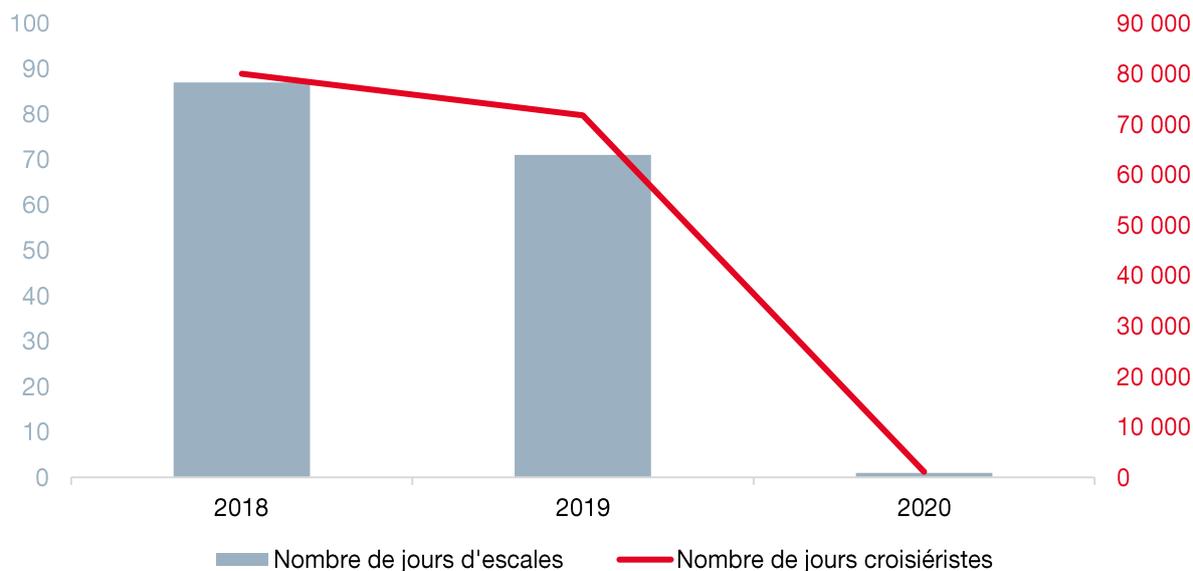
Sources : SNCF, TER, IMSEE

En moyenne, le nombre de Trains Express Régionaux (TER) par jour ouvré est de 92. La diminution de ce dernier amorcée le 16 mars passant à 44, se confirme du 19 mars au 3 mai, car seuls 20 trains (TER) ont été enregistrés en semaine (10 en week-end). Ce nombre est croissant durant les mois de mai et de juin, passant de 34 la première semaine de la levée du confinement, à 55 la deuxième semaine. On compte 75 trains la semaine du 15 juin, pour un retour à la normale à la fin du mois de juin (92 TER).

La fréquentation reste nettement plus faible qu'à l'accoutumée dès le 4 mai. Une baisse du nombre de voyageurs de 82 % est observée la première semaine, comparativement à l'année précédente. Ce dernier progresse en volume et passe à -47 % à la mi-juin.

4.6. Croisières

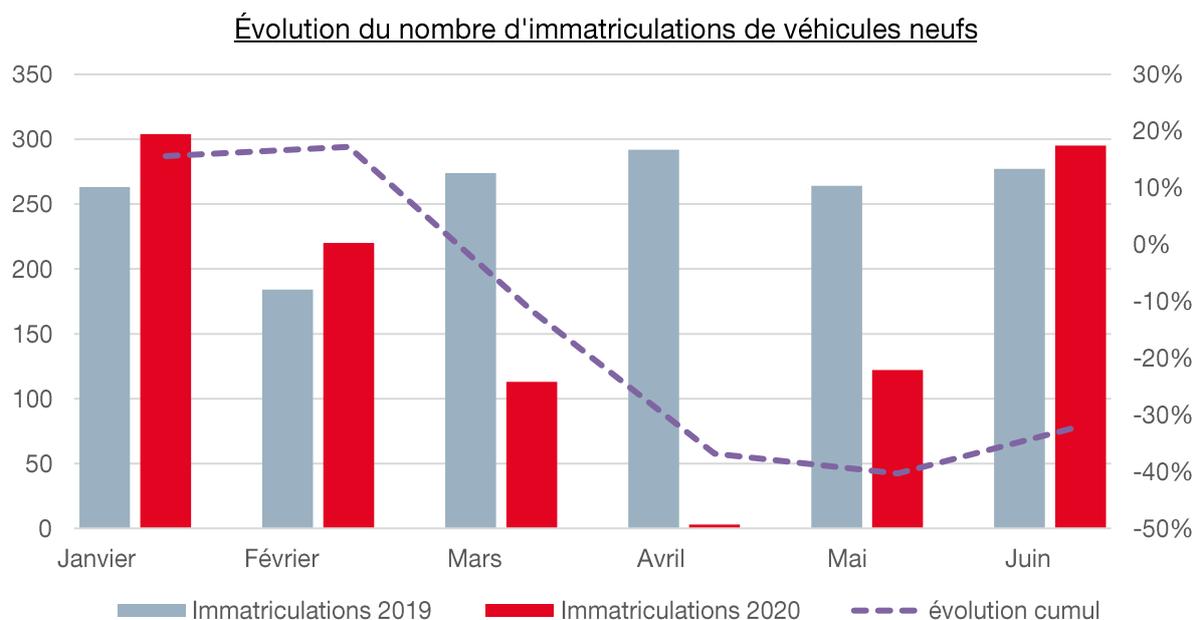
Évolution des données croisière au premier semestre, de 2018 à 2020



Sources : Direction du Tourisme et des Congrès, IMSEE

Conséquence directe de la fermeture des ports en Principauté, le flux de croisiéristes chute ce semestre. L'accueil des navires de croisière étant suspendu, seule 1 escale a pu avoir lieu au mois de janvier, soit une baisse de 99 % par rapport à 2019. L'évolution du nombre de jours croisiéristes suit celle du nombre de jours d'escales (-98 %).

4.7. Immatriculations de véhicules neufs



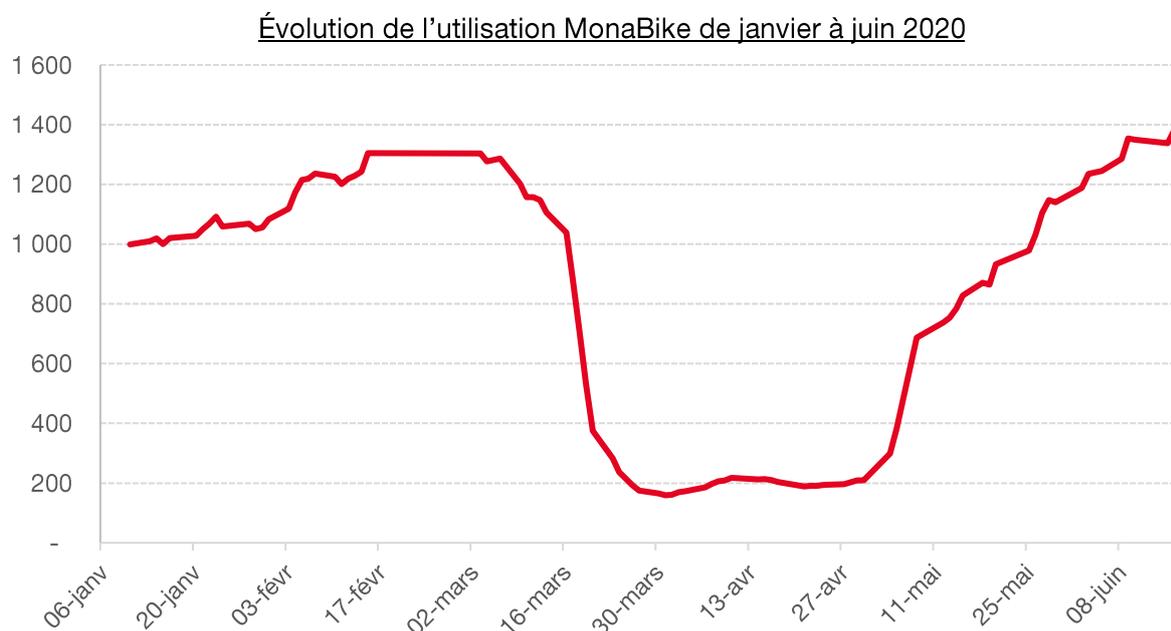
Sources : Service des Titres de Circulation, Service des Parkings publics, IMSEE

Le nombre d'immatriculations de véhicules neufs est plus important aux mois de janvier et de février comparativement à 2019 (+16 % et +20 %). Suite à la fermeture des concessionnaires automobiles, ce dernier affiche une baisse conséquente dès le mois de mars (-59 %) et s'effondre au mois d'avril avec seulement 3 immatriculations (soit -99 %). Ce nombre repart à la hausse au mois de juin et affiche une augmentation de 6 % comparativement à la même période de 2019.

Le nombre cumulé d'immatriculations de véhicules neufs était plus élevé que celui de 2019 jusqu'à la fin du mois de février (+17 %). Ce dernier commence à décliner au mois de mars (-12 %) et chute aux mois d'avril et mai (respectivement -37 % et -40 %) par rapport à l'année passée. A la fin du deuxième trimestre, malgré la légère reprise du mois de juin (+6 %) le montant cumulé reste inférieur à celui de 2019 (-32 %).

4.8. Vélos électriques en libre-service

MonaBike a été lancé le 13 juillet 2019. Avant cette date, l'offre en vélo électrique était différente. En effet, les formules d'abonnements ont évolué, les nombres de stations et de vélos ont augmenté (102 Vélos à Assistance Electrique en 2018 contre 250 en 2019). Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes n'est possible.



Unité : Nombre de trajets par jour en moyenne mobile sur 5 jours (Nombre de trajets en semaine, hors vacances scolaires et jours fériés)

Sources : Compagnie des Autobus de Monaco, IMSEE

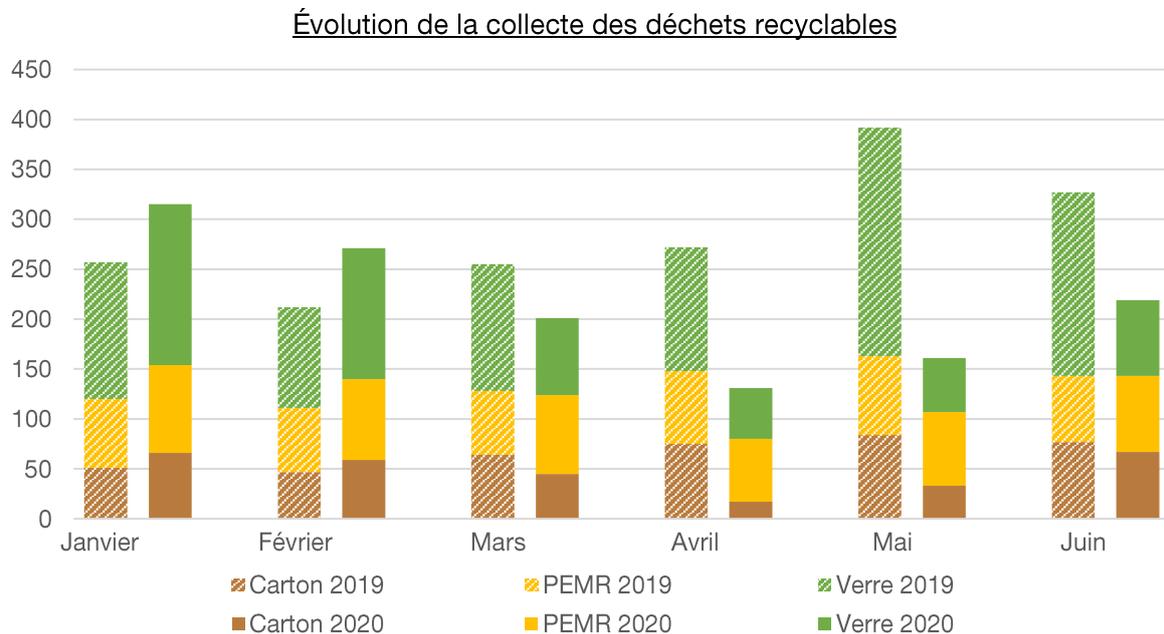
L'utilisation des vélos électriques en libre-service diminue dès le début du confinement. La courbe du nombre de trajets en semaine en moyenne mobile sur 5 jours, est nettement inférieure à son niveau habituel durant toute la période des restrictions de déplacements.

En effet, la location de vélos à assistance électrique (VAE) a chuté, passant de 1 047 voyages le vendredi 13 mars à 661 voyages le lundi 16 mars. Le nombre de trajets repart à la hausse dès la levée du confinement le 4 mai (+463 trajets par rapport au dernier jour ouvré). La location de VAE retrouve un niveau moyen au début du mois de juin.

5. ENVIRONNEMENT

5.1. Traitement des déchets

Les données présentées ont été partagées par la Société Monégasque d'Assainissement (SMA) afin d'étudier l'impact qu'a pu avoir le confinement sur les volumes de déchets.



Unité : Tonne

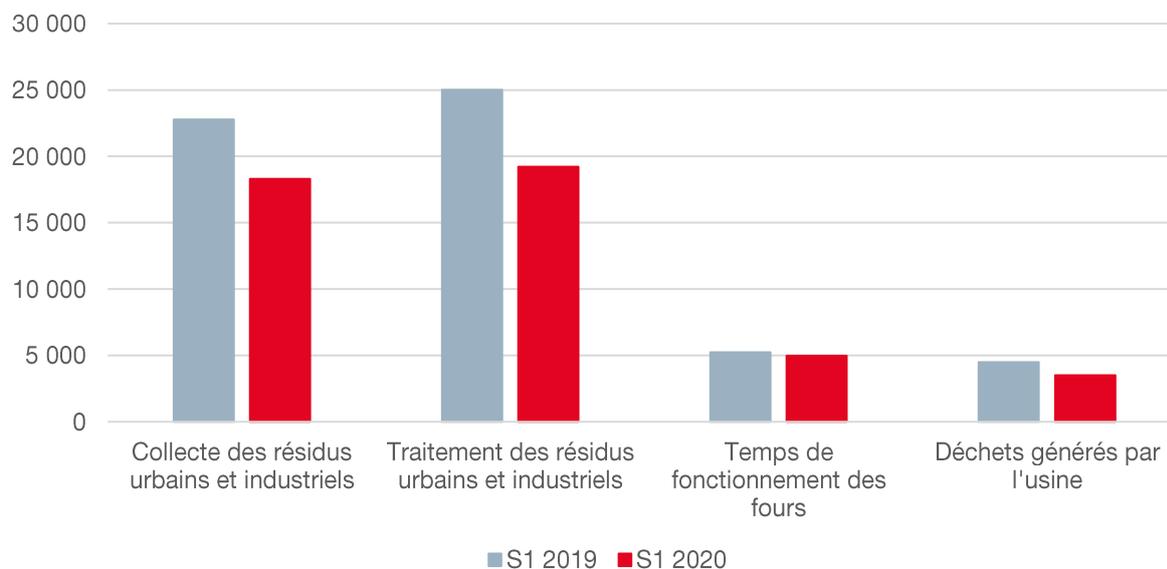
Sources : Société Monégasque d'Assainissement, IMSEE

Les volumes de déchets collectés avaient tendance à augmenter au début de l'année 2020 par rapport à 2019. Mais la crise sanitaire a fait inverser la tendance et les tonnages de déchets recyclables ont nettement baissé avec une chute de 66 % pour le verre, 50 % pour le carton et 2 % pour le Papier et les Emballages Ménagers Recyclables (PEMR) entre le 2^{ème} trimestre de 2020 et celui de 2019.

Cette forte diminution de recyclage du verre et du carton s'explique par la baisse d'activité drastique des secteurs du commerce, de la restauration et de l'hébergement, due au confinement, qui sont les plus gros producteurs de ce type de déchets. De plus, le mois de mai est ordinairement marqué par le Grand Prix de Formule 1 qui n'a pas eu lieu en 2020 et qui est générateur de grosses quantités de verres, expliquant en bonne partie la réduction de 76 % du verre par rapport à mai 2019.

Les PEMR (Papier et Emballages Ménagers Recyclables), étant générés par les ménages, n'ont pas connu un impact aussi fort sur leurs volumes collectés.

Indicateurs de fonctionnement de l'usine de traitement des déchets



Sources : Société Monégasque d'Assainissement, IMSEE

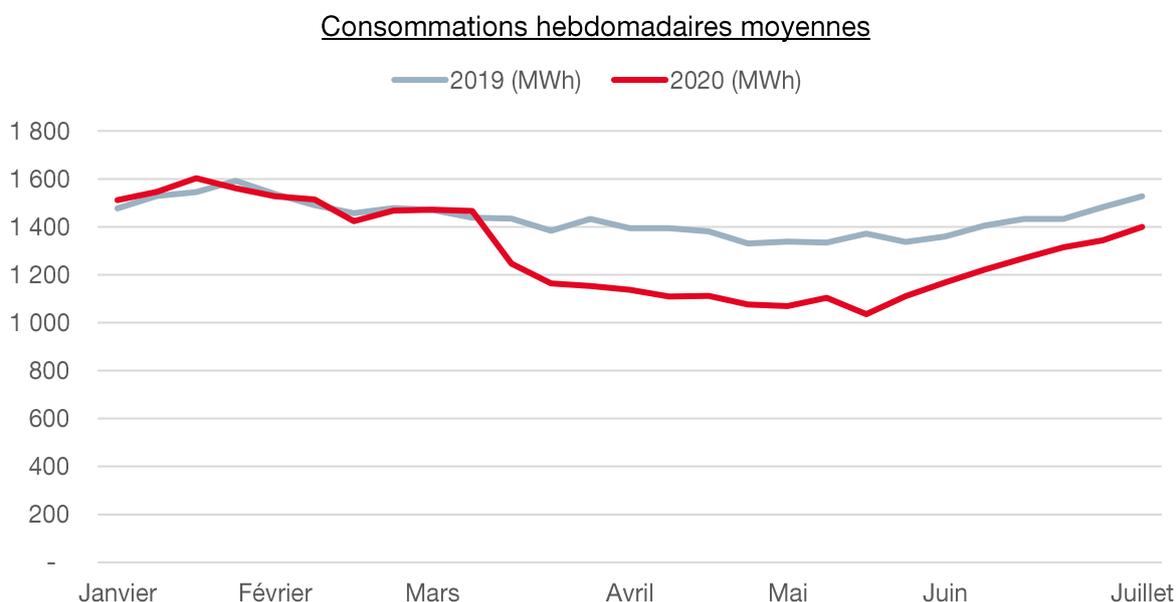
En conséquence de cette baisse de production de déchets, l'usine de traitement a vu son activité réduire au 1^{er} semestre 2020 : la collecte et le traitement des déchets ont diminué d'environ 20 % et le temps de fonctionnement des fours de 5 % par rapport à 2019.

La quantité de déchets traités lors de la crise sanitaire a donc diminué très significativement, en lien avec la diminution de l'activité dans la Principauté.

5.2. Consommation électrique

L'impact de la crise sanitaire sur la consommation électrique a été étudié grâce aux données communiquées par la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz (SMEG).

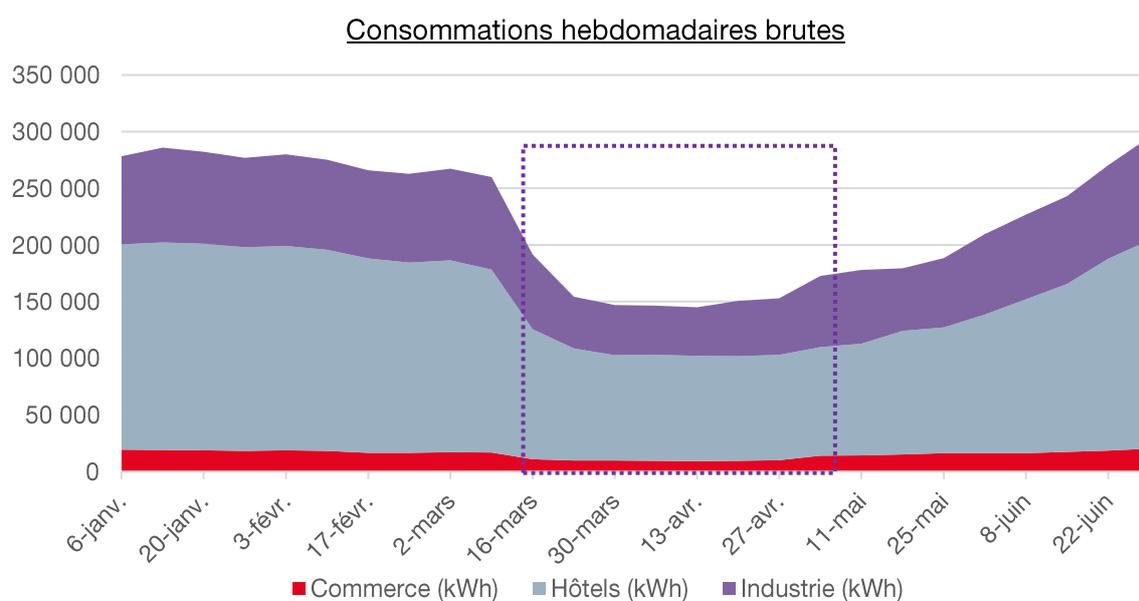
Les données journalières ont été désensibilisées des aléas climatiques et ajustées des jours fériés et des ponts par la SMEG pour permettre une comparaison plus juste entre 2019 et 2020.



Sources : Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz, IMSEE

La consommation électrique a commencé à baisser dès la première semaine de confinement (-13 % par rapport à la même période en 2019) et a diminué de 20 % pour les mois d'avril et mai par rapport à 2019. La consommation a repris doucement en juin sans pour autant atteindre le niveau de 2019.

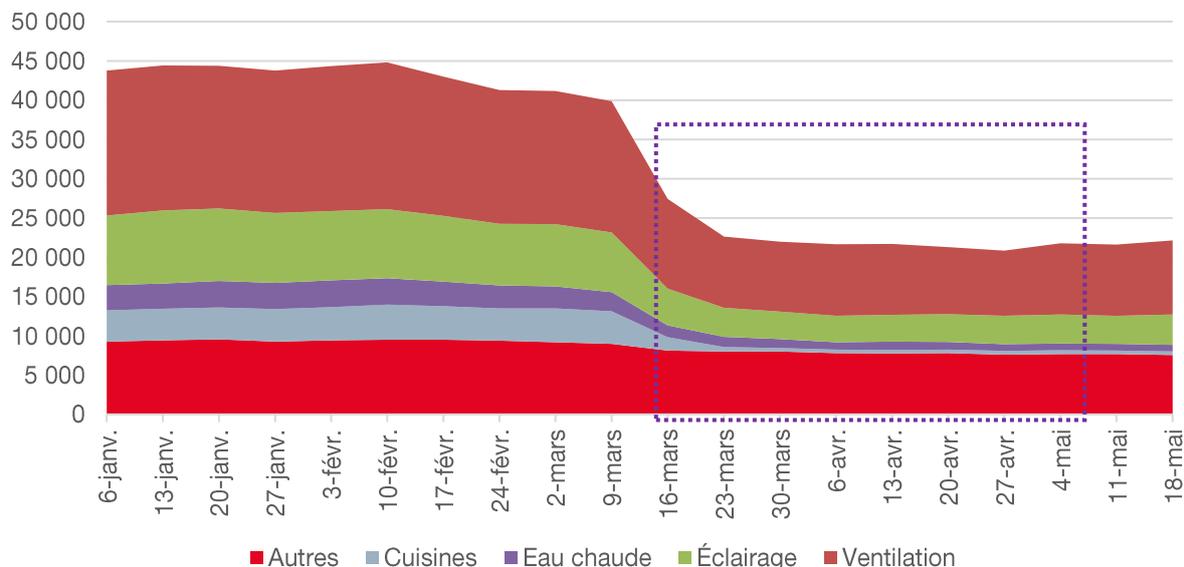
Les données de consommations journalières par secteur n'ont pas pu être désensibilisées des aléas climatiques et ne représentent pas l'intégralité des usagers du secteur associé.



Sources : Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz, IMSEE

Lors du confinement, tous les secteurs d'activité tournaient au ralenti et leur consommation électrique aussi. En avril, la consommation d'électricité avait réduit de plus de 40 % par rapport au mois de février pour les commerces, les hôtels et les industries. Fin juin, la consommation reprenait un cours normal.

Consommations hebdomadaires brutes de 4 hôtels (en kWh)



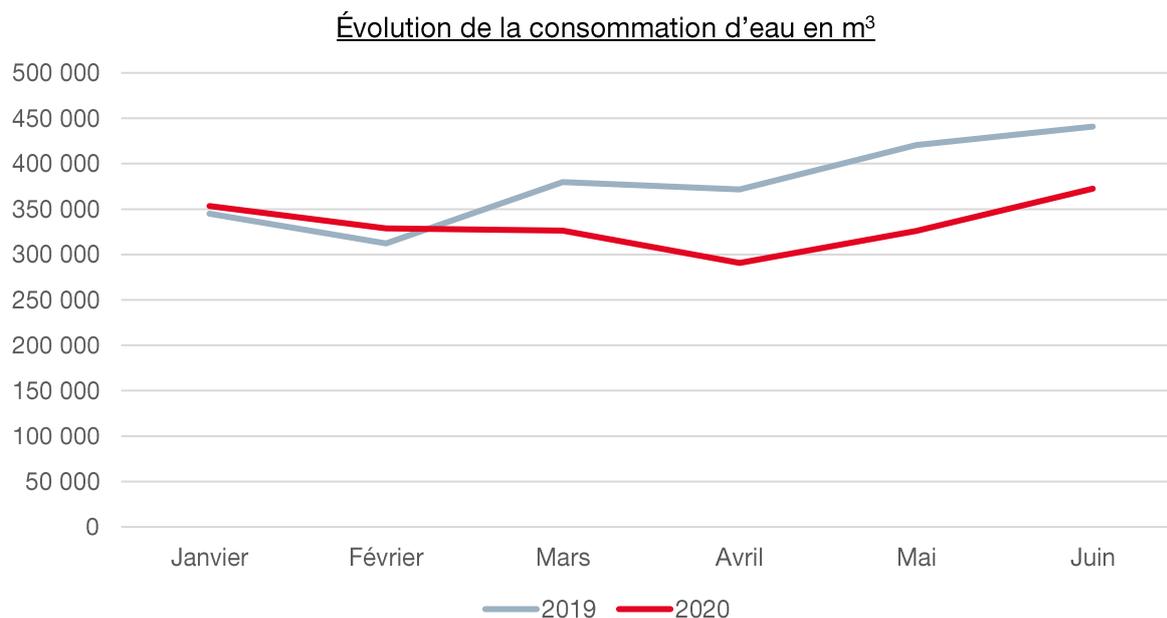
Sources : Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz, IMSEE

Les hôtels n'ont pas pu accueillir de nouveaux clients pendant toute la durée du confinement, ce qui explique la chute de leur consommation d'électricité. Par rapport à leur consommation habituelle moyenne, la consommation électrique des cuisines a chuté de près de 90 %, juste assez pour faire fonctionner les chambres froides. La production d'eau chaude sanitaire a été réduite d'environ 60 %, l'éclairage et la ventilation de 50 %.

Les 4 hôtels représentés sur le graphique ci-dessus sont équipés du boîtier Smart+ qui permet de visualiser la répartition de la consommation électrique. De plus, ils permettent de bien représenter le fonctionnement des hôtels monégasques pendant le confinement puisqu'ils utilisent l'électricité plutôt que le gaz pour leur production de chaleur.

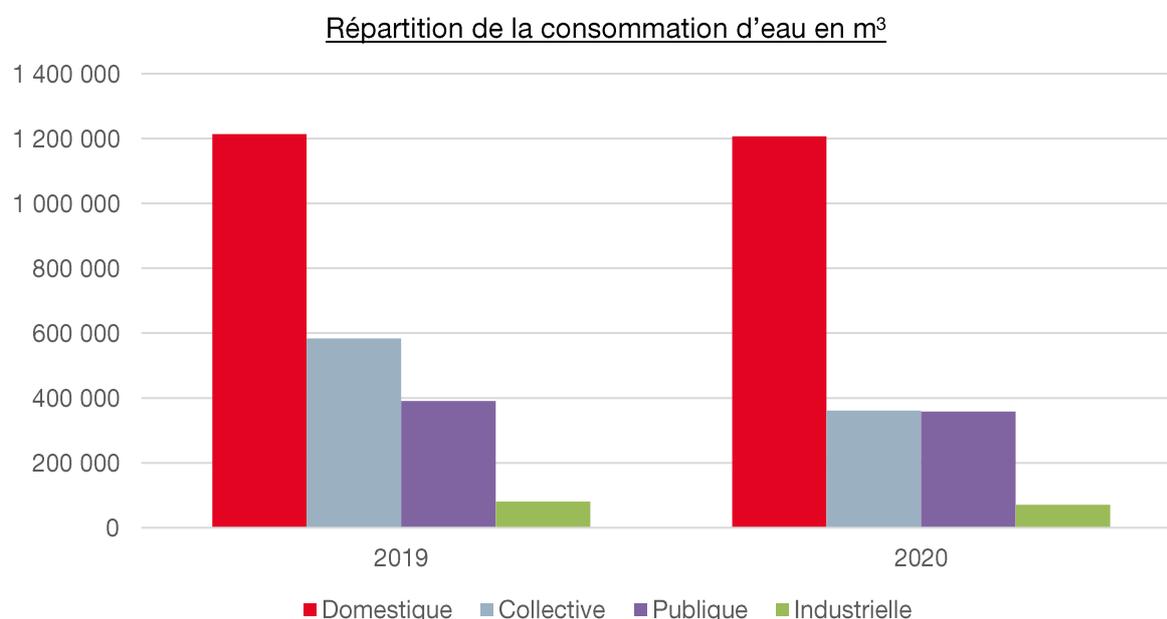
5.3. Consommation d'eau

La comparaison de la consommation d'eau entre le premier semestre 2020 et celui de 2019 a été possible grâce aux données de la Société Monégasque des Eaux.



Sources : Société Monégasque des Eaux, IMSEE

La consommation d'eau a diminué de 12 % en Principauté au 1^{er} semestre 2020 et surtout en avril et mai 2020 avec une réduction de plus de 20 % par rapport à 2019. La consommation collective a été la plus impactée avec une baisse de 38 % par rapport aux 6 premiers mois de l'année 2019. Les consommations industrielle et publique ont aussi diminué (respectivement -13 % et -8 %) alors que la consommation domestique a été peu impactée (-1 %).



Sources : Société Monégasque des Eaux, IMSEE

5.4. Pollution sonore

L'étude de l'impact de la crise sanitaire sur la pollution sonore a été possible grâce aux données issues des trois premières balises déployées par la Direction de l'Environnement dans le cadre du programme d'installation de micro-capteurs pour la Smart-City.

Pendant le confinement, le niveau sonore a diminué jusqu'à 5 dB(A) sur la période jour et 8 dB(A) pour la période nuit, soit des diminutions respectives de 68 et 85 %.

Une enquête de perception conduite en France par « Acouicité » fait état d'une « modification profonde du paysage sonore urbain qui est accompagnée par des adjectifs positifs : calme, agréable, paisible. Ceci se retrouve également dans les commentaires détaillant la perception des répondants : sommeil retrouvé grâce à l'absence de circulation, redécouverte des sons de la nature, etc. »

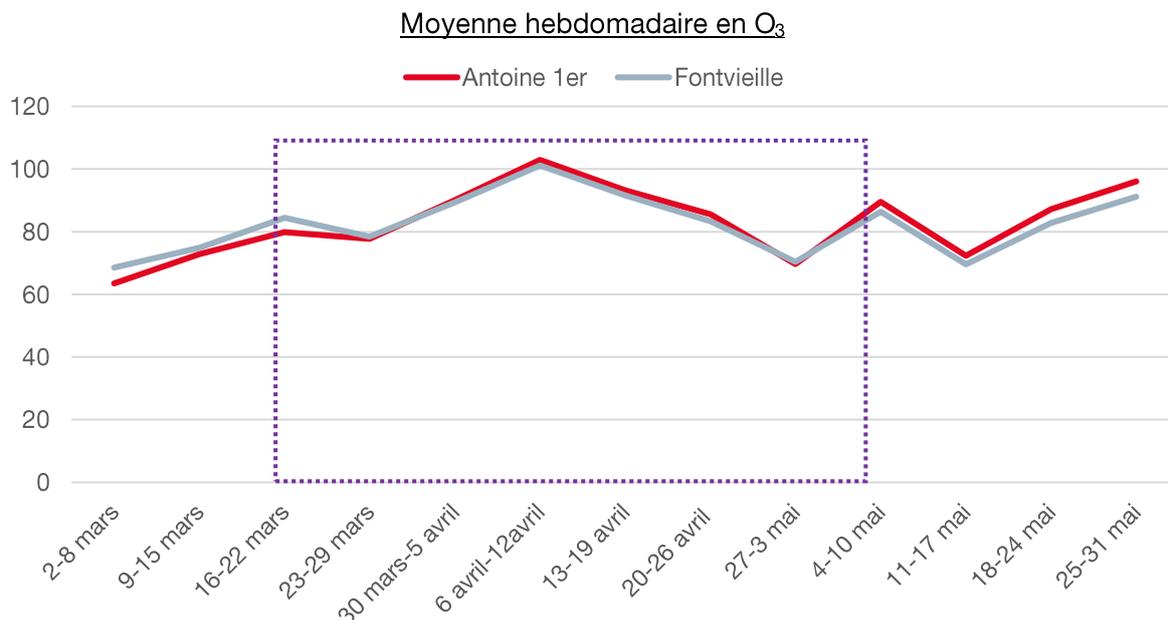
5.5. Qualité de l'air

L'analyse de la qualité de l'air à Monaco pendant le 1^{er} semestre 2020 a été réalisée à partir des données relevées par le réseau de surveillance de la Direction de l'Environnement.

Les données étudiées portent sur les mois de mars à mai, les polluants observés sont l'ozone O₃, les particules fines PM, le dioxyde de soufre SO₂ et le dioxyde d'azote NO₂.

5.5.1. Ozone (O₃)

L'ozone est un polluant secondaire, dérivé de réactions chimiques entre des polluants tels que le NO₂ ou les COV (composés organiques volatiles) avec les rayons ultraviolets. L'absence de vent et la chaleur des couches d'air élevées plaquent au sol ce gaz qui stagne dans les villes surtout en période estivale.



Unité : µg/m³

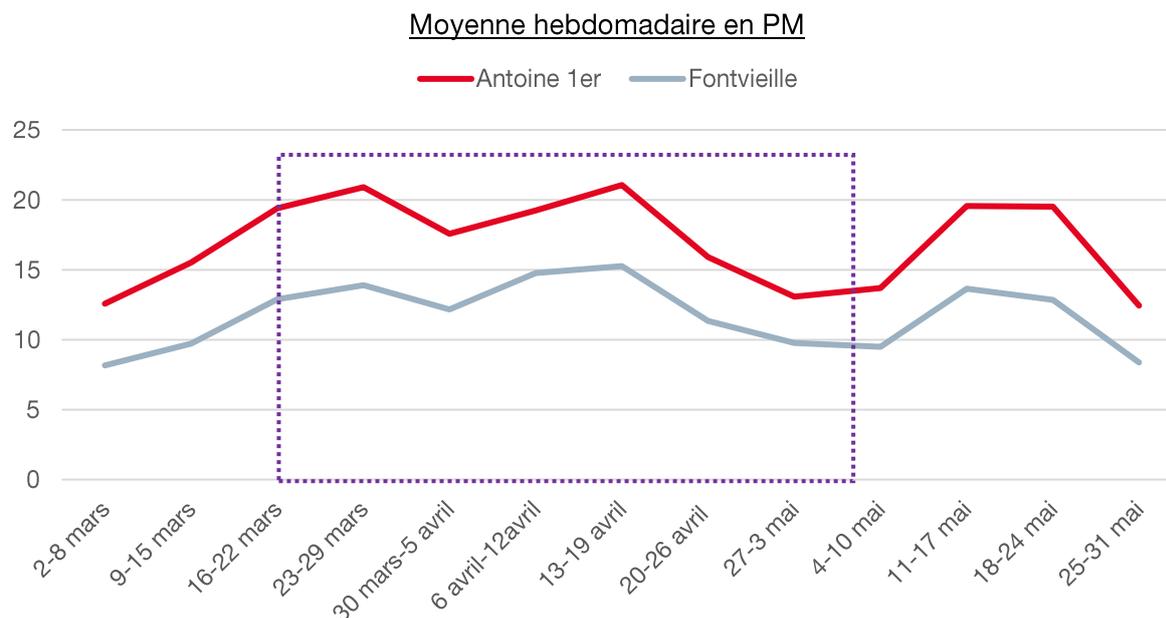
Sources : Direction de l'Environnement, IMSEE

Le confinement a eu un impact peu significatif sur l'ozone qui dépend plutôt des conditions météorologiques. L'augmentation de la concentration en ozone de mars et d'avril s'explique par l'arrivée des beaux jours. Elle a diminué lors de la dernière semaine de confinement qui a été marquée par de la pluie et du temps gris. Les observations à partir du déconfinement sont en cohérence avec la situation météorologique printanière.

Sur l'ensemble de la période de confinement, le seuil horaire d'information et de recommandation de 180 µg/m³ n'a pas été dépassé.

5.5.2. Particules fines (PM)

L'évolution des particules fines s'explique par des causes variées comme la circulation automobile, le chauffage fioul/bois (en début de la période étudiée), l'écobuage, les vents sub-sahariens, les pollens ainsi que l'ensoleillement (pour les PM secondaires surtout).



Unité : $\mu\text{g}/\text{m}^3$

Sources : Direction de l'Environnement, IMSEE

La baisse des particules fines est liée au confinement mais les variations sont aussi dues aux conditions météorologiques telles qu'un phénomène sub-saharien (augmentation lors du week-end du 28 mars) ou encore une période de pluies et vents (diminution des dernières semaines de confinement).

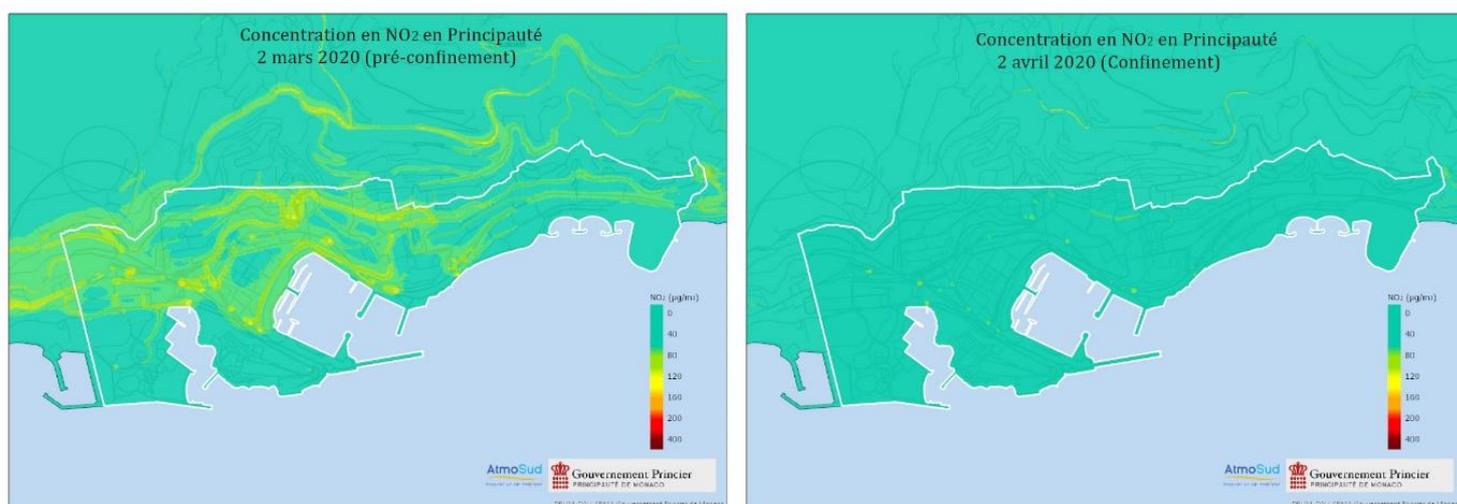
Sur l'ensemble de la période de confinement, aucun dépassement en PM du seuil journalier de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ n'est observé. Le maximum journalier mesuré est de $34 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

5.5.3. Dioxyde de soufre (SO₂)

Les moyennes hebdomadaires de concentrations de dioxyde de soufre étaient trop faibles pendant et après le confinement pour observer une tendance particulière. En effet, elles étaient inférieures à $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour les mois de mars et avril et variaient entre 5 et $7 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à la sortie du confinement. Il est intéressant de noter que le seuil horaire maximal de $300 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à ne pas dépasser était bien respecté sur l'ensemble de la période de confinement.

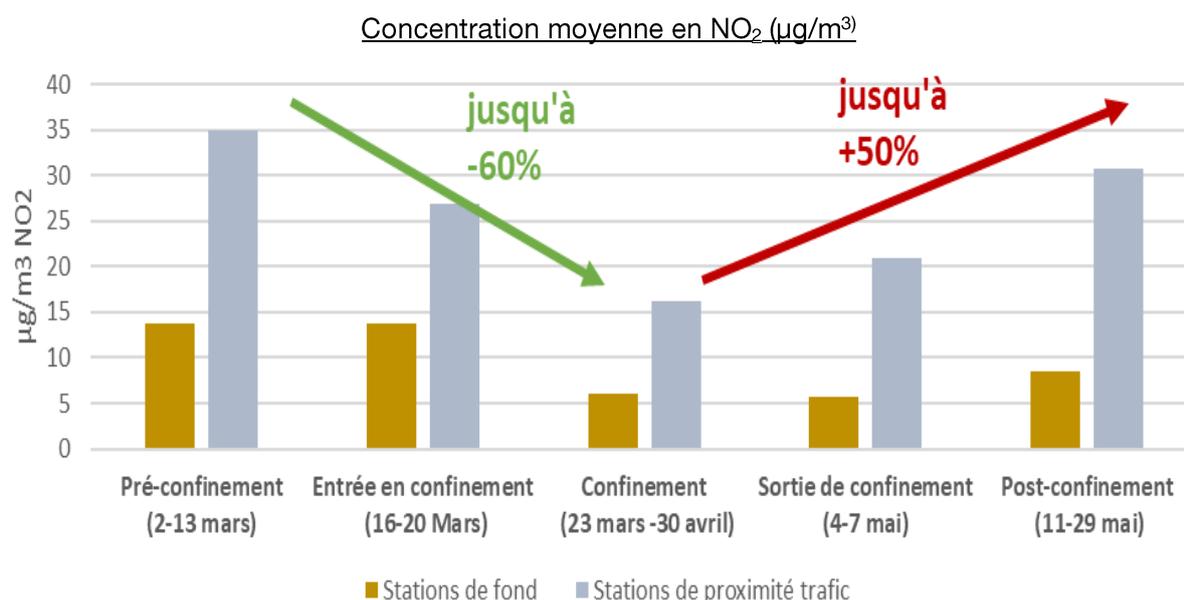
5.5.4. Dioxyde d'azote (NO₂)

Le trafic routier ayant un impact majeur sur la qualité de l'air ambiant, une attention particulière a été portée sur le dioxyde d'azote qui est le témoin direct de la pollution issue de la circulation automobile.



Cartographies à fine échelle des concentrations en NO₂ – maximas horaires
 Source : Extrait du rapport Qualité de l'Air de la Direction de l'Environnement

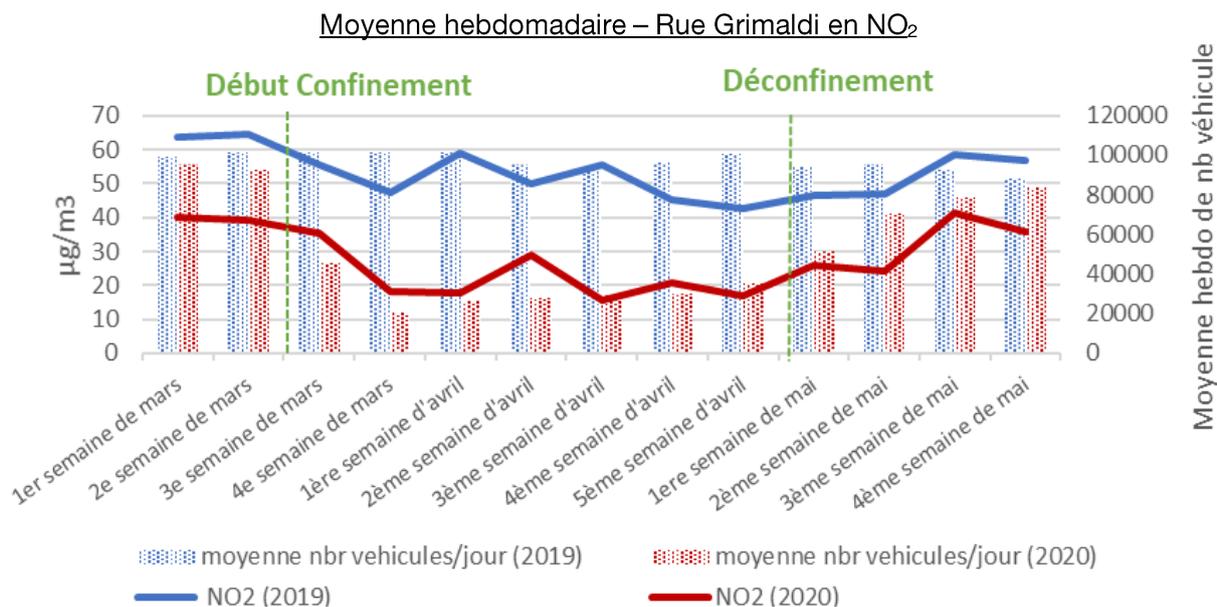
Ces cartographies ont été réalisées pour les journées du 2 mars et du 2 avril 2020 car elles rassemblaient des conditions météorologiques similaires et des densités de trafic (entrées/sorties) représentatives de chaque période (avant et pendant le confinement).



Source : Extrait du rapport Qualité de l'Air de la Direction de l'Environnement

Pendant le confinement, un fort impact sur la pollution en NO₂ est observé avec une diminution jusqu'à environ 60 % la semaine, et 70 % durant les week-ends, en corrélation avec la baisse observée du trafic routier. Ensuite, et dès la première semaine post-confinement, les concentrations de NO₂ augmentent d'environ 20-25 % selon les stations. Cette augmentation est plus importante les weekends : les concentrations en NO₂ doublent dès le 1^{er} weekend de déconfinement. Cependant, fin mai, les concentrations observées sont environ 10 % inférieures à celles de début mars (avant confinement). La concentration moyenne en NO₂ à proximité du trafic était d'environ 16 µg/m³ pendant le confinement.

Pour l'ensemble de la période étudiée, les concentrations hebdomadaires (jours ouvrés) en NO₂ sont corrélées aux données trafic. Le graphique ci-dessous combine les données du trafic routier collectées par le Centre Intégré de la Gestion de la Mobilité et les concentrations en NO₂ relevées par la Direction de l'Environnement à une station de type « trafic routier », pour la Rue Grimaldi.



Source : Extrait du rapport Qualité de l'Air de la Direction de l'Environnement

Une nette corrélation avec le trafic routier est observée et l'écart entre 2019 et 2020 est marqué, aussi bien pour les concentrations hebdomadaires en NO₂ que pour le nombre de véhicules/jour (jours ouvrés) en entrées/sorties de la Principauté de Monaco. Les moyennes du nombre de véhicules/ jour diminuent jusqu'à plus de 70 % entre 2019 et 2020, pendant la période de confinement¹.

¹ Voir chapitre 4. TRANSPORTS

6. PETITE ENFANCE ET ENSEIGNEMENT

6.1. Petite enfance

Durant le confinement et jusqu'au 7 juin, une seule structure a été ouverte, celle de Monaco Ville, afin d'accueillir les enfants dont les parents étaient considérés comme « Opérateurs d'Importance Vitale ». 14 enfants ont été inscrits selon ce critère, pour une présence moyenne de 11 enfants par jour. Concernant l'encadrement, il était assuré par des équipes de 16 personnes qui se succédaient par roulement.

À partir du 9 juin et jusqu'au 28 août, deux structures ont été ouvertes, Monaco Ville et l'Île aux Bambins, avec une capacité maximum réduite à 40 enfants pour chaque crèche. Les besoins de 159 familles ont ainsi pu être satisfaits, pour un total variant de 96 à 106 enfants. L'encadrement a également été renforcé

Le Service Petite Enfance et Familles s'est préparé à une rentrée de septembre 2020 « normale » pour un accueil estimé à 333 enfants¹ (hors halte-garderie).

6.2. Enseignement préscolaire, primaire et secondaire

6.2.1. Microgarderie

Durant le confinement, l'ensemble des établissements scolaires ont été fermés. L'enseignement s'est poursuivi à distance.

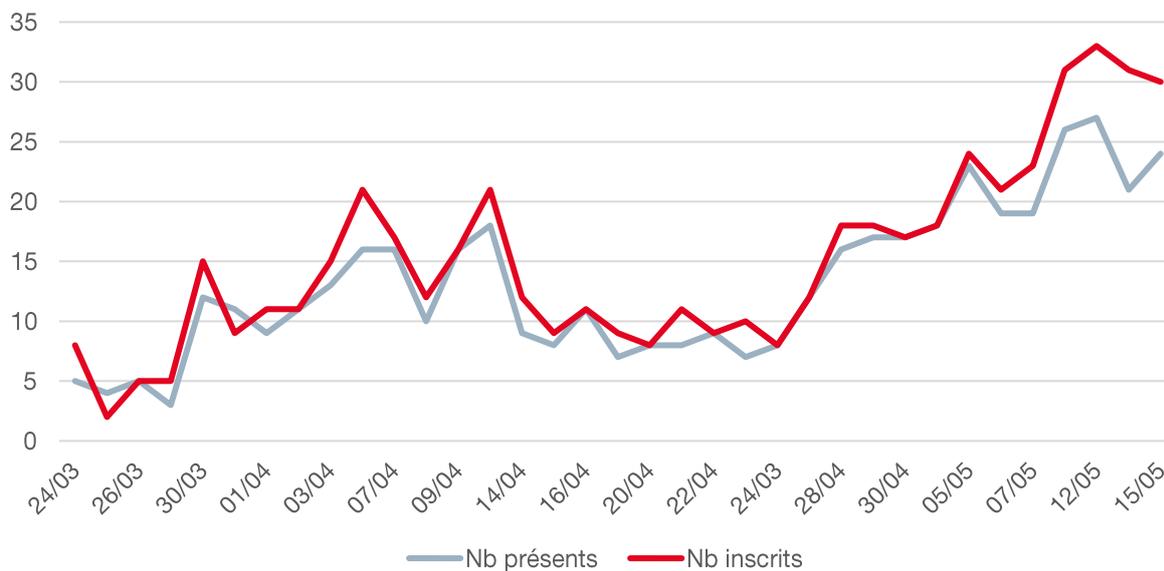
À partir du 24 mars 2020, un système de microgarderie a été mis en place par la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Les critères d'admission étaient les suivants :

- Enfant de 3 à 15 ans inclus ;
- Service réservé exclusivement au personnel dont l'activité est primordiale dans la lutte contre l'épidémie ou pour le fonctionnement de l'État et des organismes d'importance vitale ;
- Service réservé aux familles dont les deux responsables légaux sont retenus sur leur lieu de travail et ne peuvent pas assurer la garde de leur(s) enfant(s). À noter que les enfants pouvaient ne pas être scolarisés à Monaco.

292 enfants de 205 familles ont été inscrits du 24 mars au 24 mai 2020. Parmi eux, 102 ont été présents au moins une fois. Cet écart s'explique par un nombre important d'inscriptions prévisionnelles d'enfants du personnel réserviste du Centre Hospitalier Princesse Grace et de la Direction de la Sécurité Publique.

Évolution du nombre d'enfants inscrits et présents en micro-garderie

¹ Donnée au 29/07/2020



Sources : Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports – IMSEE

Le nombre d'enfants inscrits et présents a progressivement augmenté sur la période, passant de moins de dix en mars pour atteindre plus de vingt en mai.

Le dispositif s'est poursuivi jusqu'au 26 juin 2020 (fin de l'année scolaire), en complément de la reprise des cours en présentiel.

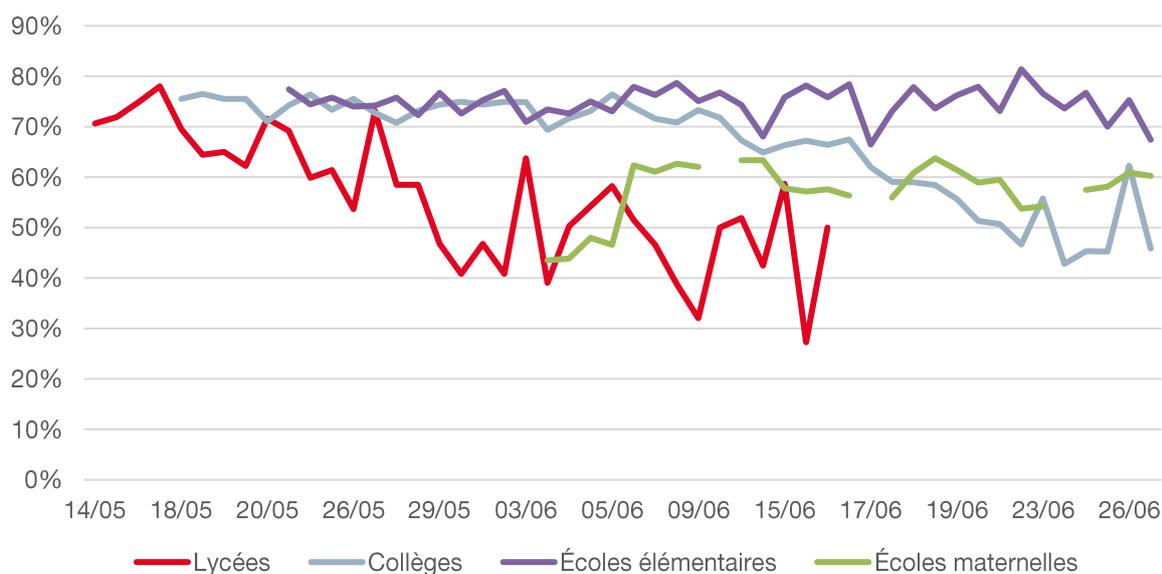
6.2.2. Reprise en présentiel

La reprise des cours en présentiel s'est faite en plusieurs temps et ne concernait que certains niveaux de classes :

- Lycées : reprise le 11 mai 2020 pour les classes de Terminales et 1^{ère} uniquement ;
- Collèges : reprise le 18 mai 2020 pour les classes de 6^e et 3^e uniquement ;
- Élémentaire : reprise le 25 mai 2020 pour les classes de CP et CM2 uniquement ;
- Maternelle : reprise le 4 juin 2020 pour les grandes sections uniquement.

Les élèves étaient accueillis en demi-groupe et en demi-journée de l'élémentaire au lycée. Pour les grandes sections de maternelle, le présentiel pédagogique était réparti en deux groupes deux journées par semaine (pas d'élèves le mercredi).

Taux de présence des élèves selon le type d'établissement scolaire entre le 14 mai et le 26 juin 2020



Sources : Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports – IMSEE

Les taux de présence des élèves sont très variables selon le type d'établissement.

Les écoles élémentaires affichent le meilleur taux de présence, qui se situe entre 70 % et 80 %.

Celui des lycées se situe dans les 75 % à la reprise avant de chuter progressivement au mois de juin malgré quelques pics ponctuels.

Dans les collèges, il est assez constant jusqu'à la mi-juin avant de baisser lui aussi et de tomber sous les 50 % fin juin.

Enfin, dans les écoles maternelles, le taux de présence est relativement stable à partir du 8 juin, à près de 60 %.

7. SÉCURITÉ

7.1. Vente de masques

Le Gouvernement Princier a décidé de faire bénéficier aux employeurs de la Principauté de ses filières d'approvisionnement en masques, en leur proposant de leur céder à prix coûtant des masques à usage unique pour leurs salariés œuvrant en Principauté.

Au total, plus de 850 000 masques ont pu être délivrés aux entreprises pour plus de 15 000 salariés.

Part des établissements et du nombre de masques délivrés selon le GSA

GSA	Part d'établissements	Part des masques délivrés
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	24,1%	15,9%
Construction	14,1%	12,3%
Commerce de détail	13,5%	28,4%
Activités financières et d'assurance	11,5%	11,9%
Activités immobilières	8,9%	8,6%
Commerce de gros	8,6%	4,4%
Autres activités de services	5,2%	2,0%
Transport et entreposage	4,9%	5,9%
Industries manufacturières, extractives et autres	4,2%	6,6%
Information et communication	2,8%	1,2%
Hébergement et restauration	1,7%	0,8%
Administration, enseignement, santé et action sociale	0,6%	2,1%

Sources : *Stade Louis II – IMSEE*

N.B. : Seuls les établissements ayant pu être correctement codifiés apparaissent ici.

Un quart des établissements ayant bénéficié de l'approvisionnement en masques du Gouvernement relèvent des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, contre 14,1 % pour la Construction et 13,5 % pour le Commerce de détail, qui est le secteur ayant la plus grande part des masques délivrés (28,4 %).

7.2. Sûreté et Force Publiques

7.2.1. Sûreté Publique

La Direction de la Sûreté Publique est chargée d'assurer le maintien de l'ordre public et de veiller à la sécurité des personnes et des biens. Elle exerce, à ce titre, la surveillance du territoire.

Indicateurs de la Direction de la Sûreté Publique aux premiers semestres 2019 et 2020

	1^{er} janvier - 30 juin 2019	1^{er} janvier - 30 juin 2020	Variation 2019-2020
Contrôles voie publique	71 115	45 044 ⁽¹⁾	-36,7%
Avis de contravention	22 426	15 390	-31,4%
Appels 17	4 286	2 946	-31,3%
Faits constatés	381	252	-33,9%
Données relatives aux infractions constatées, dépôts de plainte (hors mains courantes)	294	196	-33,3%
Violences commises envers les femmes	13	10	-23,1%

⁽¹⁾ dont 10 572 piétons entre le 19 mars et le 19 avril 2020

Sources : Direction de la Sûreté Publique – IMSEE

L'ensemble des indicateurs est en nette baisse en comparaison à 2019.

En complément, entre le 19 mars et le 19 avril 2020, 43 814 véhicules ont été contrôlés, principalement aux points d'entrée de la Principauté afin de vérifier le motif de la présence de l'automobiliste sur la voie publique.

7.2.2. Carabiniers

Le Corps des Carabiniers a adapté ses différentes missions pendant la crise sanitaire et a principalement apporté un soutien logistique aux instances gouvernementales. À noter que le cérémonial de la relève de la garde a été suspendu entre le 20 mars et le 11 mai 2020.

Entre le 6 et le 8 mars, le centre d'appel Covid-19 a été mis en place à la caserne du Palais, mobilisant 2 carabiniers pendant 3 jours puis 3 carabiniers pour son déménagement le 19 mars vers le Centre Auditorium Rainier III.

Le Corps a assuré la gestion et le suivi du stock de matériel sensible et rare comme les masques, gels hydro alcooliques ainsi que les tests rapides sérologiques. Le stock de masques était ainsi de 11 millions au plus fort de la crise.

8 carabiniers ont participé à la conception et à l'installation des deux centres de dépistage dès le 15 mai. Durant la campagne de dépistage, 5 hommes par jour étaient mobilisés puis 1 à 2 pendant la prolongation jusqu'au 14 juillet.

Le Corps a également conçu et installé le Centre de distribution des masques aux acteurs économiques du 22 au 23 avril, en collaboration avec le personnel du Stade Louis II, avant d'assurer la sécurité du site du 24 avril au 8 juillet.

Enfin, 2 586 repas ont été produits par le mess des carabiniers puis livrés pour assurer les besoins des différents personnels du centre de gestion des appels, du centre de dépistage national du Grimaldi Forum et du centre de distribution des masques du Stade Louis II.

7.2.3. Pompiers

Le Corps des Sapeurs-pompiers a, en plus de ses missions principales, été mobilisé en soutien aux différents Services de l'État.

Il a notamment participé à la mise en place et formé 25 opérateurs du centre d'appel dédié à la Covid-19 début mars.

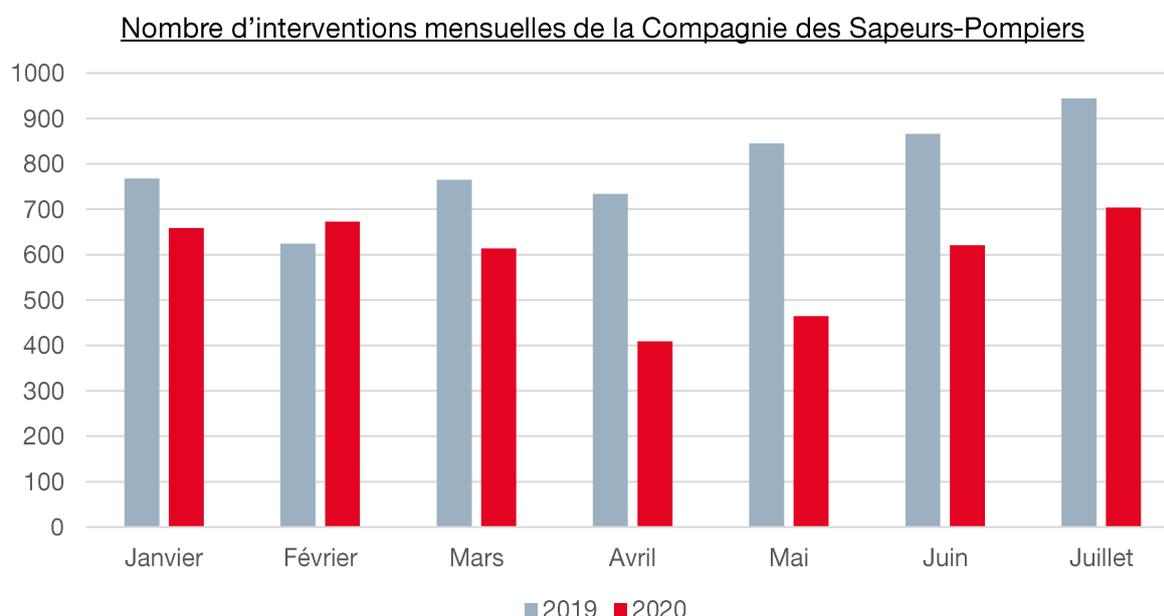
Fin mars, le Corps a été sollicité pour l'implantation du centre de suivi des patients à domicile, avec là encore la formation de 20 agents non spécialistes.

Le Corps a également accueilli dans son Centre Opérationnel la cellule de suivi des transports des personnes suspectes vers le centre d'imagerie dédié, avec là encore la formation de 2 agents.

Par ailleurs, 20 militaires ont été mobilisés durant les week-end de mi-avril à début mai pour des contrôles par drone au profit de la Sûreté Publique, afin de faciliter la surveillance du respect de non-regroupement des personnes.

Enfin, 98 militaires du Corps ont participé à la campagne de dépistage de la population du 13 mai au 14 juillet et assuré la restauration du centre (414 repas).

En parallèle, le nombre d'interventions des sapeurs-pompiers a fortement baissé à partir de mars.



Sources : Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco – IMSEE

La période de confinement a entraîné une chute notable des interventions : -20 % en mars, -44 % en avril et -45 % en mai. Par la suite, malgré le déconfinement, le nombre d'interventions reste assez nettement en deçà des niveaux observés en 2019 avec -28 % en juin et -25 % en juillet.

En cumul à juillet 2020, près de 1 500 interventions en moins sont recensées par rapport à l'année précédente.

À noter qu'au cours de la crise, les sapeurs-pompiers ont été mobilisés dans le cadre des transports de personnes potentiellement contaminées. 213 victimes¹ ont ainsi été transportées, nécessitant une mobilisation supplémentaire en comparaison aux interventions classiques (habillage en tenu de protection, désinfection approfondie des véhicules).

¹ Au 14 août 2020

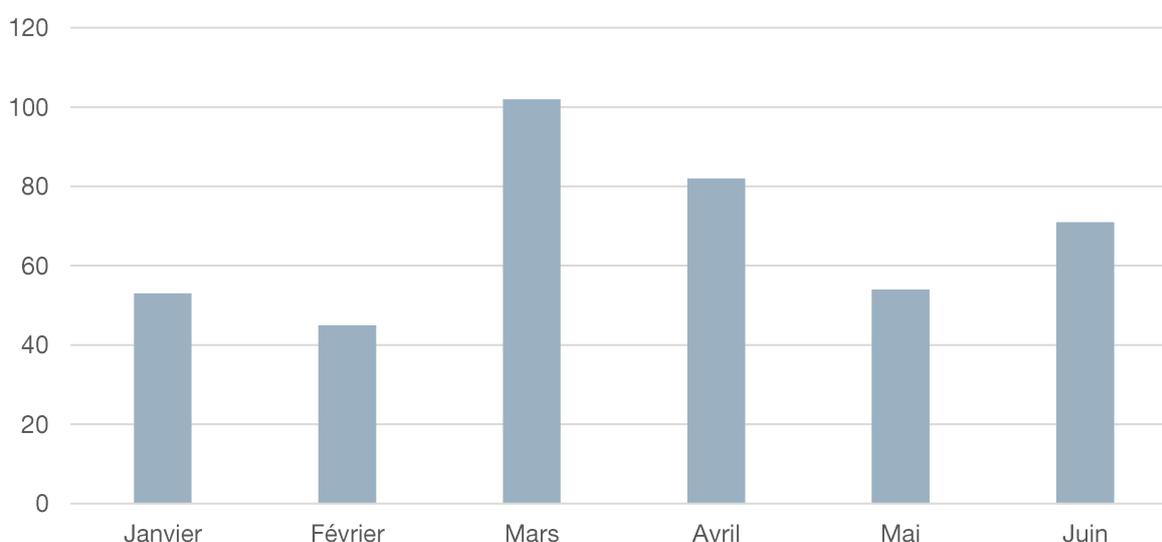
7.3. Sécurité numérique

La propagation de la Covid-19 dans le monde et les différentes mesures administratives prises par les pays, comme le confinement, ont eu pour effet de modifier les usages d'internet de la population. Le public s'est intéressé aux informations concernant l'évolution de l'épidémie, les masques de protection et autres produits médicaux alors que les entreprises ont mis en place des mesures d'urgence afin de permettre à leurs salariés de continuer d'exercer leurs activités, le plus souvent en télétravail.

D'après l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique (AMSN), « ces bouleversements ont eu pour conséquences une intensification de l'activité des acteurs de la cybercriminalité, utilisant des leurrex liés à cette actualité, et une densification des attaques des groupes d'attaquants paraétatiques pour compromettre le plus largement possible les entreprises et les entités publiques. »

La Principauté a, elle aussi été impactée par ces attaques, observées sur les systèmes d'information de l'État.

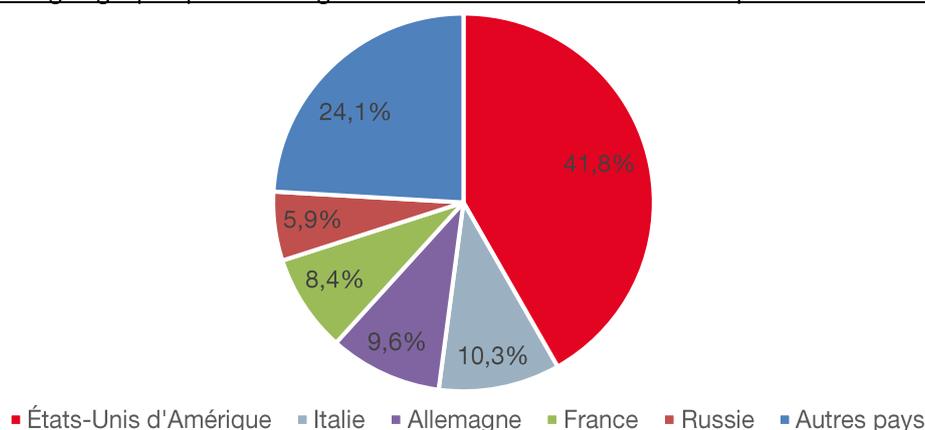
Évolution du nombre de fichiers malveillants reçus¹ sur les systèmes d'information de l'État en 2020



Sources : Agence Monégasque de Sécurité Numérique – IMSEE

Le nombre de fichiers malveillants reçus a doublé en mars par rapport aux nombres observés en janvier et février, avant de baisser régulièrement en avril et en mai et de repartir à la hausse en juin.

Répartition géographique des origines des fichiers malveillants au premier semestre 2020

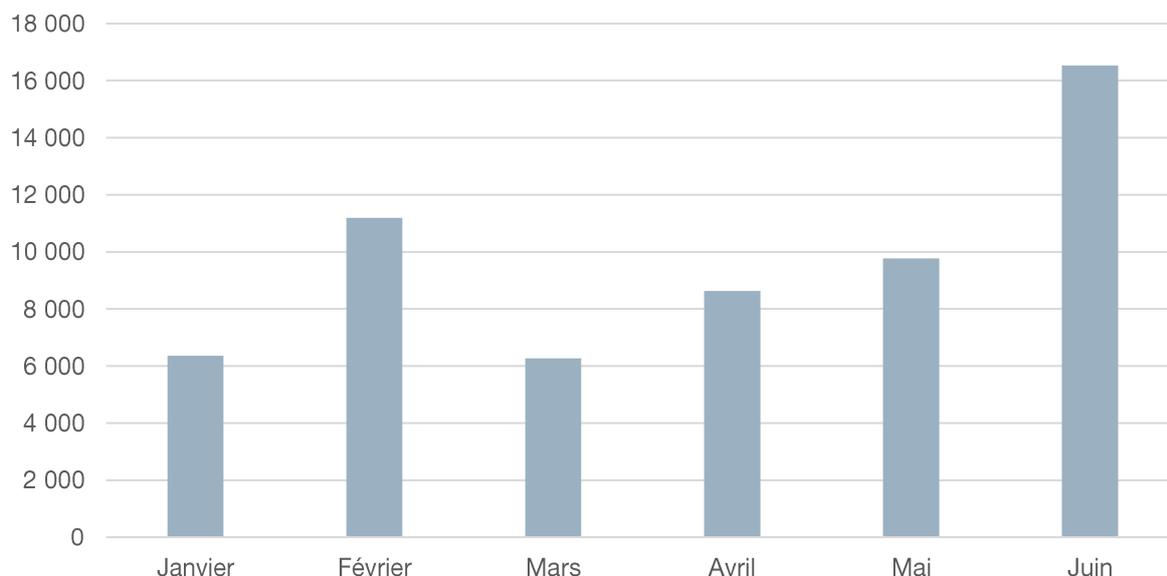


Sources : Agence Monégasque de Sécurité Numérique – IMSEE

Les fichiers malveillants ont des origines assez variées mais proviennent majoritairement des États-Unis.

¹ Reçus par courrier électronique ou téléchargés depuis des liens malveillants par les utilisateurs

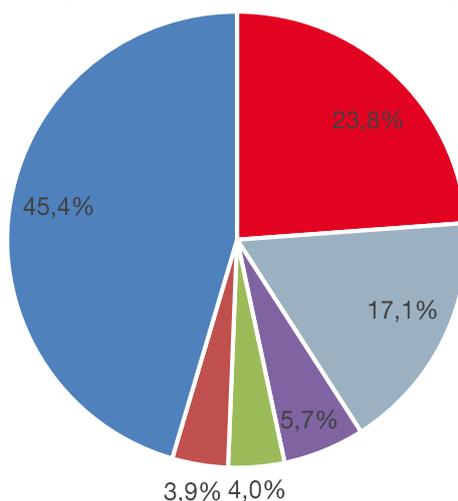
Évolution des attaques d'un autre type¹ reçues par les systèmes d'information de l'État en 2020



Sources : Agence Monégasque de Sécurité Numérique – IMSEE

Par ailleurs, le nombre d'attaques d'un autre type, qui était systématiquement en deçà des 12 000 par mois entre janvier et mai, connaît une très forte hausse en juin avec plus de 16 500 attaques reçues.

Répartition géographique des origines des attaques d'un autre type au premier semestre 2020



■ Chine ■ États-Unis d'Amérique ■ Estonie ■ Colombie ■ France ■ Autres pays

Sources : Agence Monégasque de Sécurité Numérique – IMSEE

La Chine et les États-Unis rassemblent plus de quatre attaques d'un autre type sur dix.

¹ D'après l'AMSN « Ces attaques, qui pour certaines d'entre-elles sont très évoluées, visent principalement à tirer profit de vulnérabilités éventuelles dans les systèmes d'information. En cas de réussite, ces attaques permettent généralement aux attaquants de prendre à distance le contrôle des systèmes visés. ».

